

IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

N°ISSN : 0008-0209 (Imprimé)
3080-7565 (En ligne)



UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Revue Trimestrielle

Cahiers Economiques et Sociaux

Vol. 41 N°2
Juin 2026

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

Cahiers Economiques et Sociaux

**VOLUME 41 N°2
Juin 2026**

Cahiers Economiques et Sociaux

COMITÉ DE REDACTION :

REDACTEUR EN CHEF :
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
CHARGÉ DE PUBLICATION :
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Antoine BATAMBA BALEMBU
Jean-Paul KONDE KONDE
Cyprien METELA SHUMB
Michel MUSA KALONDA

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Phocas PFUNGA PFUNGA

(Université de Kinshasa)

Gaston MAYEMBE BIN MASTAKI

(Université de Kinshasa)

André MULUMBA KABASUKUTUSUA

(Université de Kinshasa)

Godefroid SINZIDI KABUKI

(Université de Kinshasa)

Papy-Ferdinand KIMUANGA EYAMBO

(Université de Kinshasa)

Elias MULENDA ONEMA

(Université de Kinshasa)

Jean-Pierre BOSONGA BOFEKI

(Université de Kinshasa)

Bernard LUTUTALA MUMPASI

(Université de Kinshasa)

François KABUYA KALALA

(Université de Kinshasa)

Séraphin MVUDI MATINGU

(Université de Kinshasa)

Odilon GAMELA NGINU

(Université de Kinshasa)

Emmanuel MUKUNDI NYEMBO

(Université de Kinshasa)

Vincent NGONGA NZINGA

(Université de Kinshasa)

Leonard KABEYA TSHIKUKU

(Université de Kinshasa)

Gaston LONZO LUBU

(Université de Kinshasa)

Cédric KALEMASI MOSENGO

(Université de Kinshasa)

Junior KANA KIWE

(Université de Kinshasa).

COMITÉ DE LECTURE

Christhian Marie ZAMO AKONO

Université de Yaoundé 2/Cameroun

Bruno SCHOUMAKER

Université Catholique de Louvain

Jean Blaise NLEMFU MUKOKO

Université de Kinshasa, Economiste

Youyou-Thérèse BAENDE BOFOTA

Université de Kinshasa

Christhian MBAYO KABANGO

Jody NGONGO NGOY

Université de Kinshasa

Ferdinand NGWABA BIMBALA

Université de Kinshasa

Célestin MAYOUKOU

Université de Rouen/ France

Armand Mboutchouang

Université de Dschang/ Cameroun

Jacques EBWEME YONZABA

Université de Kinshasa

Jean LIYONGO EMPENGELE

Université de Kinshasa

Joseph KASWENGI

Université d’Orlean

Léon TSAMBU BULU

Université de Kinshasa

Emmanuel MBETID-BESSANE

Université de Bangui, Centrafrique

DIAM A ABOUEM HAMED

Université de Douala-Cameroun

BILOA ESSIMI JEAN ARISTIDE

Université de Douala-Cameroun

Kinda Augustin

Université Thomas Sankara du Burkina Faso

Maximin Lucien DA.

Université Catholique de l’Afrique de l’Ouest,
Unité Universitaire à Abidjan (UCAO-UUA).

Jacques EBWEME YONZABA

Université de Kinshasa

AWOUNANG DJOUALA Christèle Gladisse

Université de douala. FSEGA

OUATTARA ASSIATA

Université Félix houphouet boigny

COMITÉ DE LECTURE

BOFOYA KOMBA Beaujolais
Université de Kinshasa

Sommaire

VOLUME 41

Juin 2026

N U M E R O 2

Mosimi, M. M.,(2026)

Crypto-actifs : une alternative à l'étroitesse de l'offre financière en République démocratique du Congo.....11

Malingumu, S. C.,(2026)

Reformes de la politique monétaire et de change : effets sur l'inflation et la croissance de l'activité en République Démocratique du Congo. 35

Nkenku, L. E.,(2026)

Mise en œuvre du budget-programme en république démocratique du congo : Une analyse critique des réformes de gestion budgétaire axée sur les résultats.....65

Dinzila, N. N.,(2026)

Démocratie et bonne gouvernance : logique des enjeux politiques.....79

Matumueni, N. J., et al.,(2026)

Probabilité de ruine: Outil de vérification du modèle des scores Z. 91

Dinzila, N. N.,(2026)

Vers un modèle politico-volontariste du profil des gouvernants congolais. 111

Crypto-actifs : une alternative à l'étroitesse de l'offre financière en République démocratique du Congo.

Par :

Madeleine MOSIMI MPIA*

Résumé

Cet article analyse l'adoption des crypto actifs en République démocratique du Congo (RDC) comme réponse aux limites persistantes de l'offre financière locale. Dans un environnement marqué par une faible bancarisation, une offre restreinte de produits d'épargne et d'investissement et une forte dépendance au mobile money, ces instruments numériques apparaissent comme une alternative fonctionnelle. L'étude examine les plateformes utilisées, les profils d'utilisateurs, leurs motivations et les risques associés. La démarche qualitative mobilise une revue documentaire, une analyse institutionnelle et plusieurs cadres théoriques portant sur l'économie informelle, la rationalité limitée, la confiance institutionnelle, les coûts de transaction, les externalités de réseau et la sociologie de l'innovation. L'analyse montre que cette adoption résulte de la convergence entre contraintes institutionnelles, innovations technologiques et dynamiques sociales d'usage.

Mots clé : crypto-actifs ; plateformes numériques ; République démocratique du Congo ; alternative fonctionnelle ; motivations des usagers

Abstract:

This article analyzes the adoption of crypto assets in the Democratic Republic of Congo (DRC) as a response to the persistent limitations of the local financial offer. In an environment characterized by low banking penetration, a limited supply of savings and investment products, and a strong dependence on mobile money, these digital instruments emerge as a functional alternative. The study examines the platforms used, user profiles, their motivations, and the associated risks. The qualitative approach draws on a literature review, an institutional analysis, and several theoretical frameworks related to the informal economy, bounded rationality, institutional trust, transaction costs, network externalities, and the sociology of innovation. The analysis shows that this adoption results from the convergence of institutional constraints, technological innovations, and social dynamics of use.

Keywords: crypto-assets, digital platforms, Democratic Republic of Congo, functional alternative, user motivations

* Docteure Spécialiste en Banque et Finance internationale, Faculté des Sciences Economiques Université de Bandundu
mpiamosimi@gmail.com Tél. 08 10 08 92 61

0. Introduction

L'évolution récente de l'offre financière internationale révèle une recomposition des modes d'intermédiation, marquée par l'essor des crypto-actifs comme nouvelle catégorie d'instruments numériques. Leur développement s'inscrit dans un mouvement global où les technologies distribuées élargissent les possibilités de transfert, de conservation et de circulation de la valeur. En République démocratique du Congo (RDC), cette dynamique contraste avec les limites structurelles du système financier, marqué par une faible bancarisation, une offre restreinte de produits d'épargne et d'investissement et une dépendance croissante au mobile money. Dans la perspective de Gurley et Shaw (1960), cette configuration traduit une intermédiation incomplète, ouvrant ainsi ouvrant ainsi un espace propice à l'émergence de solutions alternatives.

L'article analyse dans quelle mesure les crypto-actifs peuvent constituer une alternative fonctionnelle à l'étroitesse de l'offre financière traditionnelle en RDC. Cette analyse s'appuie sur l'examen des plateformes mobilisées, des profils d'utilisateurs, des motivations qui structurent leurs pratiques et des risques qui en découlent.

La démarche méthodologique repose sur une approche qualitative combinant une revue documentaire structurée et une analyse institutionnelle. Elle est complétée par la mobilisation de cadres théoriques complémentaires établis en économie et en finance, tels que l'économie informelle (Hart, 1973 ; Portes & Haller, 2005), la rationalité limitée (Simon, 1957), la confiance institutionnelle (Luhmann, 1979 ; Giddens, 1990), la théorie des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1985), les externalités de réseau (Katz & Shapiro, 1985) et la sociologie de l'innovation (Akrich, Callon & Latour, 2006). L'objectif n'est pas de quanti-

fier les usages, mais d'interpréter, à l'aide de ces approches, l'adoption des crypto-actifs comme le résultat d'une articulation entre contraintes institutionnelles, innovations technologiques et dynamiques sociales d'appropriation.

Cet article s'organise en trois sections complémentaires. La première retrace l'évolution de l'offre financière contemporaine en distinguant les produits bancaires traditionnels, les instruments hors intermédiation, les produits de marché et l'émergence des crypto-actifs. La deuxième analyse les caractéristiques structurelles du système financier congolais et la nature de l'offre qu'il propose. La troisième examine la place des crypto-actifs en RDC, en abordant successivement leur encadrement juridique, la configuration de l'écosystème local, les motivations des utilisateurs et les principaux risques associés.

1. Evolution de l'offre financière contemporaine

L'offre financière du XXI^e siècle se déploie selon une logique de structuration graduelle qui conduit à distinguer un ensemble de produits traditionnels, complétés par des dispositifs hors intermédiation, puis par des instruments négociés sur les marchés. A cette architecture, déjà diversifiée, s'ajoute désormais une catégorie plus récente : les crypto-actifs. Qualifiés de non bancaires, leur particularité tient à ce qu'ils ne relèvent pas de la logique classique de l'intermédiation financière : ils s'inscrivent au contraire dans la dynamique de la finance décentralisée (DeFi), fondée sur l'absence d'intermédiaires institutionnels et la désintermédiation des transactions.

Cette section examine cette évolution d'ensemble et met en évidence la manière dont l'intégration successive de ces différentes catégories, jusqu'aux crypto actifs, contribue à redéfinir la composition de l'offre financière internationale.

1.1. Produits bancaires traditionnels

Ces produits s'inscrivent dans le cadre analytique de l'intermédiation financière tel que formalisé par Gurley et Shaw (1960) pour lesquels la banque constitue un intermédiaire structurant de finance indirecte. Elle assure simultanément la réduction des asymétries d'information (Akerlof, 1970) et la transformation des échéances (Stiglitz et Weiss, 1981). Sa fonction fondamentale consiste à collecter l'épargne des agents disposant d'une capacité de financement et à la réallouer vers ceux dont les besoins excèdent leurs ressources propres. Elle propose un ensemble de produits qualifiés de « bancaires », qui, selon la typologie retenue, se répartissent en deux grandes catégories : les produits de dépôt et les produits de crédit.

1.1.1. Produits de dépôt

Dans la littérature économique, les produits de dépôt regroupent l'ensemble des comptes sur lesquels les clients placent leurs fonds. Ils incluent à la fois les dépôts ordinaires, qui peuvent être disponibles à vue pour les opérations quotidiennes ou immobilisés à terme pour une durée contractuelle, et les comptes d'épargne, notamment ceux à régime spécial. Ces derniers constituent des supports rémunérés, générant des intérêts selon une périodicité définie. L'ensemble de ces instruments remplit une double fonction : offrir une solution de liquidité immédiate ou différée, et encourager l'épargne grâce à une rémunération encadrée.

1.1.2. Produits de crédit

Les produits de crédit correspondent aux opérations par lesquelles la banque met des fonds à disposition d'un emprunteur en contrepartie d'un remboursement majoré d'intérêts. L'octroi de crédit s'adresse à une clientèle diversifiée, segmentée entre les acteurs financiers (tels que les organismes de placement type OPCVM, les

sociétés de gestion ou de titrisation n'ayant pas le statut d'établissement de crédit) et les agents non financiers. Ces derniers regroupent aussi bien la sphère privée - incluant les particuliers, les entreprises, les entrepreneurs individuels et les assureurs - que le secteur public, représenté par l'État et les administrations. Sur le plan opérationnel, cette segmentation détermine cinq modalités d'intervention distinctes. Les besoins de financement structurels, liés à l'acquisition d'actifs mobiliers ou immobiliers, sont couverts par des crédits classiques à long terme, tandis que la gestion des cycles d'exploitation courants des agents économiques est assurée par des concours de trésorerie, qu'ils soient ponctuels ou permanents. Par ailleurs, le refinancement de l'activité commerciale s'appuie sur la mobilisation de créances, qu'elles soient d'ordre domestique ou spécifiquement liées à l'exportation, où la garantie sur les flux futurs sert de support à l'avance de fonds. Enfin, l'offre de financement se complète par le crédit par signature, mécanisme par lequel la banque apporte sa garantie aux engagements de son client sans toutefois générer de mouvement immédiat de trésorerie sur le principal.

Les revenus issus de l'intermédiation de bilan - la marge d'intermédiation - sont constitués par les écarts de taux entre les dépôts collectés et les prêts accordés.

Cependant, les profondes mutations du système financier de la dernière décennie ont transformé l'environnement bancaire et redéfini le rôle de l'intermédiation (Mosimi, 2023). Pour s'adapter à ce nouvel environnement, les établissements de crédit ont progressivement développé un ensemble d'activités ne mobilisant pas leur bilan. Parallèlement, leur rôle sur les marchés financiers s'est renforcé, notamment à travers la conception et la distribution d'instruments négociables. Cette dynamique conduit à distinguer deux ensembles conceptuels : les produits

hors intermédiation (point 1.2) et les produits de marché (point 1.3).

1.2. Produits Hors intermédiation

Le hors intermédiation s'explique par la désintermédiation financière et par l'approche des coûts de transaction : lorsque les marchés deviennent plus efficaces et moins coûteux que les banques, les agents privilégient le financement direct (Coase, 1937). Les produits hors intermédiation regroupent l'ensemble des services que les banques fournissent sans mobiliser leur bilan. Ils répondent à une double logique : accompagner les clients dans leurs opérations quotidiennes et proposer des solutions à forte valeur ajoutée sans exposition directe au risque de crédit. Ce sont les produits et services qui ne reposent pas sur la transformation bancaire (pas de collecte de dépôts pour financer des crédits). Ils relèvent surtout de la prestation de services, de la mise en relation, ou de la distribution.

1.2.1. Services de banque au quotidien et moyens de paiement

Constituant le socle de la relation bancaire, cette activité repose sur la facturation de l'infrastructure technique et sécurisée mise à la disposition des usagers. La banque assure ainsi la gestion des flux quotidiens en percevant des commissions sur les virements, les prélèvements ou l'émission de chèques. Cette offre de services inclut également la fourniture d'instruments de paiement, tels que les cartes bancaires, dont l'usage et la mise à disposition génèrent des cotisations annuelles ainsi que des frais liés aux opérations spécifiques comme les retraits hors réseau ou les paiements internationaux. Enfin, les banques proposent divers services annexes : change au comptant, location de coffres-forts, mise à disposition de terminaux de paiement ou encore abonnements à des outils digitaux. Ces activités, bien que périphériques, participent à la diversification des revenus.

1.2.2. Gestion d'actifs et conseil en patrimoine

Dans ce domaine, la banque valorise son expertise en conseil et en stratégie d'investissement sans mobiliser ses propres capitaux, agissant exclusivement pour le compte de ses clients. Cette activité se décline d'abord à travers la gestion collective, où l'établissement perçoit des commissions de souscription, de rachat et de gestion annuelle sur des placements mutualisés tels que les Sicav ou les Fonds Communs de Placement (FCP). Pour une clientèle plus aisée, cette prestation prend la forme de mandats de gestion, générant des honoraires spécifiques en contrepartie d'un pilotage personnalisé et discrétionnaire de leur portefeuille. Enfin, ce pôle de services inclut des missions techniques de courtage et de conservation : la banque facture alors des droits de garde pour assurer la sécurité des titres détenus, ainsi que des frais de transaction lors de l'exécution des ordres d'achat ou de vente sur les marchés boursiers.

1.2.3. Bancassurance

Dans le cadre de la bancassurance, les établissements bancaires interviennent comme canaux essentiels de distribution des solutions de protection. Cette offre repose principalement sur leurs réseaux de guichets, des établissements financiers ainsi que sur les enseignes de la grande distribution par le biais de leurs filiales financières (Mosimi, 2025). Elle se structure autour de trois axes principaux. Le premier concerne les assurances de personnes, qui regroupent la prévoyance, la couverture décès et, de manière prépondérante, l'assurance-vie. Le second relève des assurances de dommages, permettant aux clients de protéger leurs biens au moyen de contrats habitation, automobile ou encore de bénéficier d'une protection juridique. Enfin, les banques proposent systématiquement l'assurance emprunteur ; bien que liée à l'octroi d'un

crédit, celle-ci constitue juridiquement une prestation de service distincte, dont le coût prend la forme d'une prime additionnelle aux intérêts du prêt.

1.2.4. Ingénierie financière et conseil stratégique

S'adressant prioritairement aux grandes entreprises et aux investisseurs institutionnels, ces prestations d'ingénierie financière se concentrent d'abord sur l'accompagnement stratégique lors d'opérations dites de « haut de bilan ». La banque y déploie son expertise en fusions-acquisitions pour conseiller ses clients durant les processus complexes de rachat ou de cession d'entreprises, tout en travaillant à l'optimisation de leur structure financière, notamment par la restructuration de dettes. En complément de ce rôle de conseil, l'institution assure des missions de gestion technique et administrative indispensables au bon fonctionnement des marchés. Elle agit ainsi en tant qu'agent pour coordonner les crédits syndiqués regroupant plusieurs prêteurs, ou prend en charge les services de clearing (compensation), garantissant la finalisation et la sécurité des opérations financières entre les différentes parties prenantes.

1.3. Produits de marché

Les activités de marché reposent principalement sur la théorie moderne du portefeuille (Markowitz, 1952) et la théorie de l'efficience des marchés (Fama, 1970), qui ensemble structurent la formation des prix et le comportement des investisseurs. Les banques y jouent un rôle central : elles conçoivent, négocient et distribuent une large gamme d'instruments destinés aux investisseurs particuliers, institutionnels ou aux entreprises désireuses de se couvrir contre certains risques.

1.3.1. Produits de taux et de change

Les obligations, bons du Trésor, swaps de taux ou options constituent la base des activités de taux. Ils permettent aux acteurs économiques de gérer leur exposition aux variations des taux d'intérêt, tout en offrant aux investisseurs des opportunités de rendement. Les opérations de change - du simple FX spot (achat/vente immédiate de devise) aux options complexes - répondent aux besoins des entreprises exposées aux fluctuations de devises. Les banques y jouent un rôle d'intermédiaire et de teneur de marché.

1.3.2. Produits actions et de crédit

Les actions, ETF, produits dérivés sur indices ou titres individuels, ainsi que les produits structurés actions (comme les autocalls) constituent une part importante de l'offre destinée aux investisseurs en quête de performance ou de stratégies spécifiques. Les marchés du crédit, incluant obligations corporate, CDS ou indices de crédit, permettent de transférer et de valoriser le risque de défaut. Les banques y interviennent comme arrangeurs, teneurs de marché ou contreparties.

1.3.3. Produits de couverture et de gestion des risques

Au cœur des services spécialisés, la banque propose des produits de couverture et hybrides combinant plusieurs sous jacents, destinés à protéger ses clients contre la volatilité des marchés financiers. Cette offre permet aux entreprises et aux investisseurs de se prémunir contre des aléas majeurs tels que les variations des taux d'intérêt, les fluctuations des cours de change ou l'instabilité du prix des matières premières. À travers des instruments complexes comme les futures, swaps, les forwards ou les options, la banque fige les conditions financières futures, transfor-

mant ainsi une incertitude de marché en un coût ou un revenu prévisible pour le client.

L'évolution du secteur financier a vu émerger, à partir du début des années 2010, les crypto-actifs portés par les avancées technologiques de la blockchain. Développés en parallèle des produits traités précédemment, ils occupent désormais une place complémentaire dans l'écosystème financier et font l'objet d'analyse du point suivant.

1.4. Crypto-actifs

Depuis l'avènement de la cryptomonnaie en 2009, l'offre des produits financiers est concurrencée par les divers produits crypto. L'écosystème crypto fait émerger deux nouvelles figures : les acteurs CeFi, qui prolongent une organisation centralisée autour d'une gouvernance privée, et les acteurs DeFi, qui reposent sur des protocoles ouverts où les règles sont inscrites dans le code. Ces deux acteurs offrent des produits similaires à ceux de banques. Les produits crypto ne sont pas des produits bancaires. Ils sont classés comme produits financiers non bancaires, même si les banques peuvent y être exposées ou en proposer certains services.

Les produits crypto peuvent également être regroupés en quatre grandes catégories : les produits de dépôt et de placement, les produits de crédit, les produits d'investissement et les produits de marché. L'offre de produits crypto s'organise autour de ses deux types d'acteurs, à savoir, les acteurs centralisés de la CeFi et les acteurs décentralisés de la DeFi.

1.4.1. Cryptos de dépôt et de placement

Les produits crypto de dépôt et de placement reposent sur la logique d'immobilisation d'actifs. Dans ce cadre, l'utilisateur transfère ses crypto-actifs à une plateforme centralisée ou les ver-

rouille dans un smart contract, sans intervenir dans la manière dont ces actifs seront ensuite utilisés.

Les produits de dépôt regroupent les dispositifs où l'utilisateur confie ses actifs pour qu'ils soient gérés par un intermédiaire ou un protocole. En CeFi, cela inclut les comptes rémunérés ou programmes « Earn ». Les comptes rémunérés (Earn Accounts) sont des produits CeFi dans lesquels l'utilisateur dépose ses crypto-actifs pour recevoir une rémunération, comme dans les offres proposées par BlockFi, Nexo, Crypto.com, Celsius ou Binance Earn. En DeFi, cette logique se retrouve dans les dépôts effectués sur des protocoles comme Aave ou Compound, où les fonds sont automatiquement alloués selon des règles codées. Aave et Compound en effet, sont des protocoles de prêt et d'emprunt dans lesquels les utilisateurs déposent leurs crypto-actifs pour fournir de la liquidité ou empruntent en déposant un collatéral, ces plateformes automatisant entièrement les taux et les garanties via des smart contracts.

Les produits de placement, quant à eux, prolongent cette logique d'immobilisation en l'orientant vers des usages spécifiques. Les pools de liquidité d'Uniswap ou de Curve en sont une illustration : les utilisateurs y placent leurs actifs pour soutenir la liquidité des échanges. Les coffres automatisés de Yearn ou Beefy constituent une autre forme de placement, où les actifs sont immobilisés dans des stratégies programmées visant à optimiser le rendement.

Dans l'ensemble de ces dispositifs, l'utilisateur ne choisit pas l'usage précis de ses actifs : il délègue la gestion à une plateforme ou à un protocole. C'est cette logique de délégation et d'immobilisation qui définit la catégorie des produits de dépôt et de placement dans la finance crypto.

1.4.2. *Cryptos de crédit*

Les produits crypto de crédit regroupent l'ensemble des mécanismes de prêt et d'emprunt qui permettent de mobiliser ou de mettre à disposition des crypto actifs. En CeFi, ils prennent la forme de prêts garantis, de margin lending ou de financements institutionnels proposés par les plateformes. En DeFi, ils s'appuient sur des protocoles tels qu'Aave, Compound ou Morpho, où les utilisateurs prêtent leurs actifs à des pools de liquidité ou empruntent en déposant un collatéral supérieur au montant obtenu. Les systèmes comme MakerDAO prolongent cette logique en permettant d'emprunter un stablecoin contre un actif immobilisé. Quoi qu'il en soit, ces produits reposent sur une logique explicite de financement, distincte de l'immobilisation des dépôts, de l'exposition des investissements ou des opérations de marché.

1.4.3. *Cryptos d'investissement*

Les crypto-actifs d'investissement regroupent les jetons qui reproduisent des droits financiers traditionnels - actions, obligations, parts de fonds ou actifs réels - mais sous forme numérique. En CeFi, ils sont émis et gérés par des plateformes centralisées qui tokenisent des titres existants via des structures juridiques classiques (SPV, contrats). En DeFi, ces mêmes droits sont automatisés par des smart contracts, qui exécutent coupons, dividendes ou revenus sans intermédiaire. CeFi numérise la finance traditionnelle, tandis que DeFi en propose une version programmable et décentralisée.

Les crypto-actifs d'investissement regroupent les jetons qui reproduisent des droits financiers traditionnels - actions tokenisées, obligations tokenisées, jetons de revenus, parts de fonds et actifs réels (RWA). En CeFi, ces instruments

sont émis par des plateformes centralisées qui tokenisent des titres existants via des structures juridiques classiques, assurant une gouvernance et une conservation centralisées. En DeFi, les mêmes catégories prennent la forme de jetons programmables gérés par des smart contracts, qui automatisent dividendes, coupons ou revenus sans intermédiaire. CeFi numérise la finance traditionnelle, tandis que DeFi en propose une version désintermédiée et algorithmique, élargissant les formes possibles d'investissement.

1.4.4. *Cryptos de marché et spéculation*

Les produits crypto de marché regroupent l'ensemble des instruments permettant d'échanger, de couvrir ou de spéculer sur la valeur des crypto actifs. Ils incluent les opérations au comptant sur les plateformes, mais surtout les produits dérivés tels que les contrats à terme, les perpétuels, les options ou les tokens à levier. En CeFi, ces instruments sont proposés sous forme de futures, d'options ou de produits à effet de levier accessibles via les plateformes d'échange. En DeFi, ils prennent la forme de perpétuels décentralisés, de marchés d'options on chain ou de protocoles de trading à marge. Ces produits reposent sur une logique d'échange actif, de gestion du risque ou de spéculation, distincte de l'immobilisation des dépôts, du financement par le crédit ou de l'exposition propre aux produits d'investissement. Ce sont les instruments utilisés pour trader, couvrir ou spéculer : dérivés (futures, options, perpétuels), tokens à effet de levier, produits structurés CeFi orientés trading, stratégies directionnelles automatisées.

L'analyse de l'offre financière contemporaine montre qu'elle a évolué en intégrant les crypto-actifs. Ces produits sont basés sur une logique de désintermédiation en développant les

échanges de gré à gré (Peer-to-Peer ou P2P). Cette évolution ouvre la voie à l'examen de la configuration spécifique de l'offre financière congolaise.

2. OFFICE FINANCIERE DU SYSTEME FINANCIER CONGOLAIS

Cette section présente les caractéristiques essentielles du système financier congolais avant d'examiner l'offre financière proposée par les acteurs qui en assurent le fonctionnement.

2.1. Principaux traits caractéristiques du système financier congolais

Trois traits majeurs permettent de saisir les contours actuels du système financier congolais : un taux de bancarisation encore faible, une inclusion financière en nette progression et un secteur de la microfinance particulièrement dynamique.

2.1.1. Faible taux de bancarisation mais en progression

Le taux de bancarisation en RDC est actuellement estimé aux alentours de 12 % ou 17 % selon les sources . La Banque mondiale et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) estiment que moins de 20 % de la population adulte détient un compte bancaire formel. Bien que demeurant inférieur à celui observé dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, le taux de bancarisation a connu une progression marquée sous l'effet de deux dynamiques majeures. Le premier facteur tient à la bancarisation de la paie des fonctionnaires engagée en 2011 : la simplification des conditions d'ouverture de compte et le paiement des salaires des agents publics via le système bancaire ont entraîné la création de plus d'un million de comptes (cou-

rants ou salaires). Le second facteur réside dans le dynamisme du secteur privé et l'expansion du réseau bancaire. La modernisation du secteur , l'orientation vers la banque de détail et le déploiement d'agents bancaires ont permis d'élargir l'accès aux services financiers malgré la faiblesse du maillage en agences physiques.

2.1.2. Taux d'inclusion financière en hausse

Malgré la faible bancarisation, le taux d'inclusion financière est passé de 3,5 % en 2010 à 38,5 % en 2022. Le Gouvernement congolais se fixe pour objectif d'atteindre un taux d'inclusion financière de 65 % en 2028 (Ministère des Finances, 2023). Le nombre de comptes mobile money a atteint 44 millions en 2023, tandis que le réseau national comptait 339 921 agents actifs. Par ailleurs, 20 062 marchands acceptaient les paiements de biens et services en monnaie électronique (Banque Centrale du Congo - BCC, 2023). Le mobile money représente plus de 60 % des transactions financières du pays (GSMA, 2025). Ces données montrent que la digitalisation compense partiellement les limites du réseau bancaire traditionnel et constitue un levier majeur d'élargissement de l'accès aux services financiers.

La progression de l'inclusion financière en RDC s'explique principalement par l'essor du mobile money, qui compense l'insuffisance des infrastructures bancaires, et par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2023-2028, qui a instauré un cadre réglementaire favorable à l'innovation et au développement des services financiers numériques.

2.1.3. Un secteur de microfinance particulièrement dynamique

Le secteur de la microfinance apparaît comme l'un des segments les plus dynamiques du système financier congolais. En 2022, le secteur

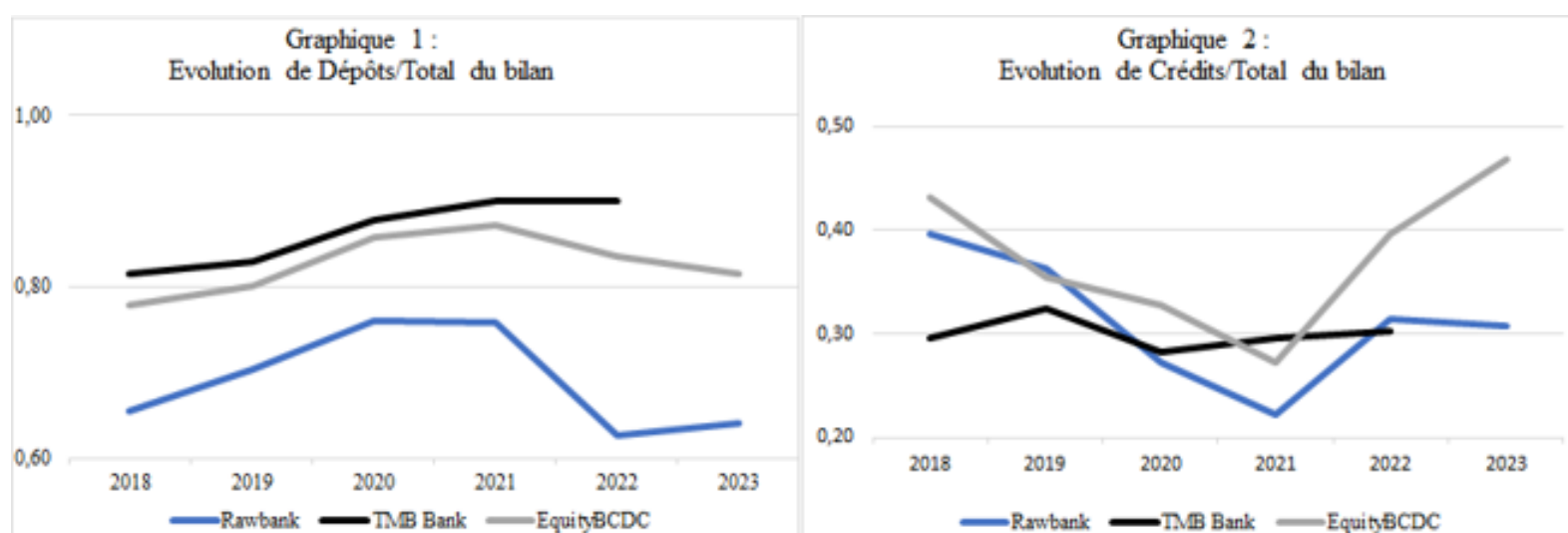
de la microfinance a recensé 2,98 millions de comptes ouverts. Une analyse de la structure du bilan de ce secteur montre que la part de l'encours de crédit sur le total bilan a atteint 62,4 % et, celle de l'épargne 73,4 % du total du bilan (BCC, 2023). Au regard de ces éléments, Les institutions de microfinance (IMF) apparaissent comme des vecteurs déterminants d'élargissement de l'accès aux services financiers pour des publics que les banques ne parviennent pas à couvrir. Leur performance s'articule autour de quatre piliers : une proximité opérationnelle affirmée, une offre adaptée aux faibles revenus et à l'informel, une croissance soutenue des encours, et une capacité à financer des besoins jugés trop risqués ou peu rentables par les établissements traditionnels.

2.2. Offre financière du système financier congolais : caractéristiques et produits

Ce point propose une analyse de l'offre financière congolaise en reprenant le schéma analytique retenu en section 1. L'examen est structuré autour des produits de dépôts, des crédits, des activités hors intermédiation et des produits de marché.

2.2.1. Une offre dominée par les instruments de dépôts

Les produits de dépôt représentent plus de 80% du total de bilan des banques congolaises (Graphique 1). Ils regroupent les comptes courants à vue, les comptes salaire et les comptes à terme. Les banques les déclinent en plusieurs variantes : par exemple, la TMB propose le compte standard et le compte TMB Plus, tandis qu'EquityBCDC offre le compte courant Equity Masta, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Les comptes à vue ne sont pas rémunérés.



Source : Elaborés à partir des Rapports annuels

Le compte salaire, principalement libellé en monnaie locale (franc congolais – CDF), constitue une spécificité du système bancaire congolais : il sert exclusivement à recevoir la rémunération des fonctionnaires de l'État. Les comptes à terme, quant à eux, offrent une rémunération pour des maturités définies, en USD ou en CDF. A titre d'illustration, la Rawbank propose, via son « compte Fidélité », un taux allant jusqu'à 4,5 % pour un dépôt de 10 000 USD sur un an et 5 % sur deux ans. Pour un capital de 100 000 CDF, elle offre un taux trimestriel de 12 %. Le développement de ces produits de dépôt s'explique en grande partie par la bancarisation de la paie des fonctionnaires, précédemment évoquée.

Les produits d'épargne sont également proposés comme le compte d'épargne Equity Junior d'EquityBCDC (un compte épargne bloqué, destiné aux mineurs jusqu'à l'âge de maturité) avec un dépôt minimum à l'ouverture de compte 20 USD ou équivalent. Accessible et disponible en différentes devises (EUR, USD, CDF). Le compte d'épargne Equity Flexi destiné aux enfants mineurs et n'est pas bloqué jusqu'à la maturité de l'enfant mineur. Enfin les comptes d'épargne pour les salariés, comme le compte Epargne Pension permettant aux clients salariés (secteurs privé et public), de constituer une épargne rémunérée jusqu'à la retraite.

2.2.1. Les produits de crédit en progression mais peinent à décoller

L'offre porte essentiellement sur la clientèle non financière. La part des produits de crédit varie entre 20 et 30 % du total de bilan de banques congolaises (Graphique 2). Seule EquityBCDC a atteint un volume supérieur à 40 % en 2023. Cette performance pourrait s'expliquer par le récent rapprochement entre la Banque Commerciale du Congo (BCDC) et Equity

Bank Congo (EBC). Les principaux produits offerts relèvent du crédit à la consommation. Les montants octroyés s'étendent de 200 USD à 10 000 USD, pour des échéances comprises entre 12 et 24 mois. Le taux d'intérêt mensuel varie en fonction de la devise de libellé du prêt : il s'établit à 1,75 % pour les financements en USD et peut atteindre 3,75 % pour ceux libellés en CDF. On observe également les concours de trésorerie. En effet, par leur compte salaire, les clients salariés peuvent bénéficier des avances sous forme de découvert autorisé.

Pour les produits de financement à long terme, seul le crédit immobilier est proposé. Son montant est déterminé de manière personnalisée en fonction du profil de l'emprunteur et sa durée de remboursement peut atteindre 120 mois, comme c'est le cas du crédit Chez Moi offert par la Rawbank.

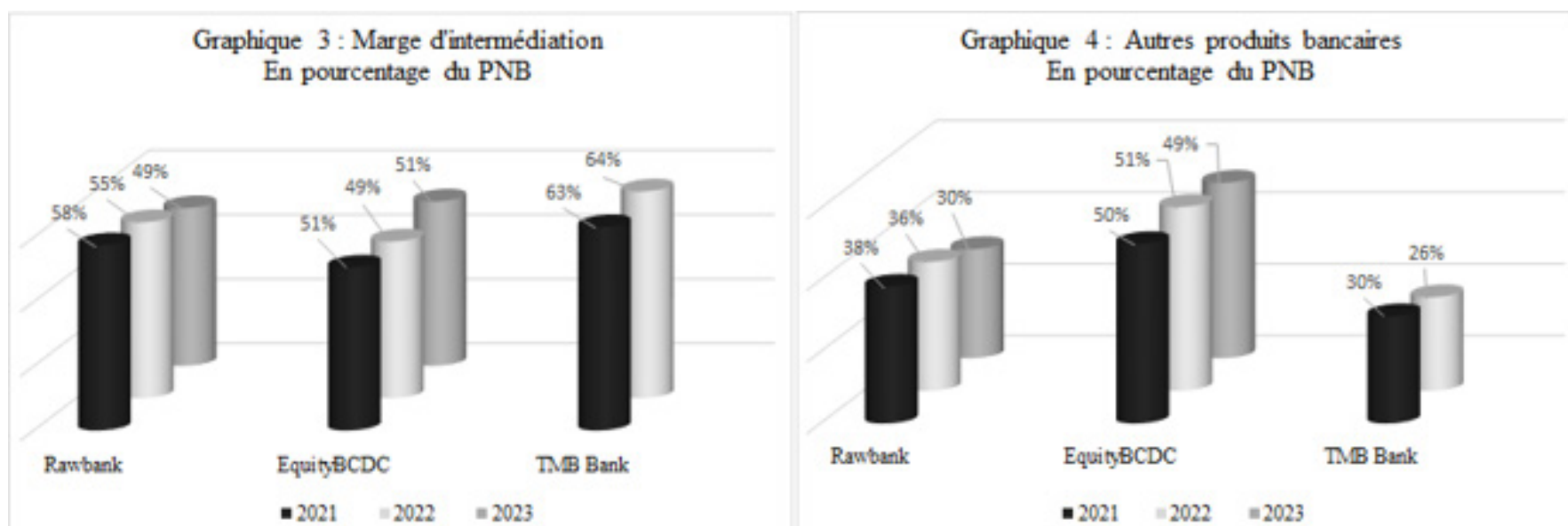
Certains produits sont destinés aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour faire face aux besoins liés en matière de fonds de roulement ou d'acquisition des biens pour l'entreprise (investissement). Par exemple l'offre Church Banking (Compte Ecclesia) de la Rawbank destinée aux entités ecclésiastiques. EquityBCDC propose des produits pour la clientèle corporate tels que son offre de financement pour le secteur agricole à travers l'offre Agrobusiness pour les besoins en fonds propres et aux investissements.

Enfin, certains établissements, comme EquityBCDC, proposent un financement documentaire dans le cadre de la trade finance. Le crédit documentaire offre des financements essentiellement à court terme, en monnaie locale ou en devises, sous forme d'escompte d'acceptation ou de négociation de lettre de crédit commer-

ciale (Mosimi, 2021). EquityBCDC propose ces produits à sa clientèle active dans les opérations d'import-export.

Les éléments exposés ci-dessus montrent que

l'offre financière congolaise reste largement limitée aux produits d'intermédiation traditionnelle. La marge d'intermédiation représente d'ailleurs la principale composante du produit net bancaire -PNB- (Graphique 3).



Source : Elaborés à partir des Rapports annuels

Note : Les opérations interbancaires ne sont pas prises en compte dans cette analyse, notamment celles de TMB Bank (2021 : 4,33 % ; 2022 : 9,35 %), d'EquityBCDC (2021 : - 0,67 %) et de la Rawbank (2021 : 4,33 % ; 2022 : 9,35 % ; 2023 : 20,59 %).

2.2.3. Des produits Hors intermédiation très basiques

Les revenus issus des activités hors intermédiation, mesurés à travers les commissions, constituent environ 30 % du PNB des établissements de crédit opérant en RDC (Graphique 4). Une hétérogénéité notable apparaît toutefois entre institutions : EquityBCDC enregistre une proportion qui oscille autour de 50 % suggérant une stratégie de spécialisation et de diversification plus prononcée. Cette singularité semble résulter d'un positionnement renforcé sur la clientèle corporate ainsi que d'une intensité accrue des produits de trade finance dans son offre.

L'examen de la composition des produits hors intermédiation révèle une prédominance des services de banque au quotidien et des instruments de paiement. La majorité des établissements se concentre sur des prestations standardisées - dé-

pôts et retraits via guichets, guichets automatiques de billets ou réseaux d'agency banking, opérations de nivellement, consultation de solde et délivrance d'extraits de compte - qui constituent le socle de l'offre non intermédiée. A ces services s'ajoutent des prestations annexes, notamment le change manuel, la location de coffres-forts, la mise à disposition de terminaux de paiement, les abonnements à des solutions digitales, ainsi que les opérations de change et les transferts domestiques et internationaux. L'ensemble de ces activités témoigne d'une logique de diversification fonctionnelle visant à stabiliser les revenus.

Dans le domaine de la trade finance, l'offre se structure principalement autour des garanties bancaires et des crédits hors bilan destinés aux importateurs. Ces instruments confirment le rôle central du secteur bancaire congolais dans la facilitation du commerce extérieur. Paral-

lèlement, certaines institutions - notamment Rawbank et TMB Bank - ont initié une activité de bancassurance, bien que celle-ci demeure à un stade embryonnaire. Rawbank se positionne principalement sur les produits d'assurance-vie, tandis que TMB Bank développe une offre d'assurance dommage. Ces orientations stratégiques traduisent des trajectoires institutionnelles distinctes : TMB Bank semble s'inscrire dans une dynamique d'évolution vers un modèle de banque universelle, alors que Rawbank adopte une logique de diversification conglomerale (Mosimi, 2024). L'émergence de la bancassurance dans le paysage congolais peut ainsi être interprétée comme un processus d'hybridation progressive des modèles d'affaires bancaires, en réponse à la recherche de nouvelles sources de revenus et à la transformation des préférences de la clientèle.

2.2.4. Les produits de marché, une offre quasi inexistante

Les produits de marché sont proposés par Rawbank qui dispose d'une salle de marché depuis 2021. Elle propose principalement des instruments de financement à court et moyen terme, tels que les Commercial Papers (CP) et de titres de créance négociables (TCN), dont les maturités couvrent des horizons inférieurs à un an ou relevant du moyen terme. Dans une perspective de développement, la banque prévoit d'élargir progressivement son offre par l'intégration d'opérations de marché plus classiques, incluant les opérations de change, les interventions sur les marchés à terme, les opérations sur les marchés obligataires, ainsi que la mise à disposition de fonds d'investissement.

L'analyse de l'offre financière traditionnelle congolaise met en évidence un ensemble de limites et de dynamiques qui éclairent l'intérêt croissant pour les crypto-actifs en RDC, objet

de la section suivante.

3. Crypto-actifs en RDC : une alternative face aux limites de l'offre financière locale

L'analyse qui suit examine dans quelle mesure les crypto-actifs s'insèrent dans l'espace financier congolais en tant qu'alternative à une offre locale limitée ; elle portera en premier sur leur encadrement juridique, puis sur la structuration de l'écosystème, et enfin sur les motivations des usagers ainsi que les risques associés.

3.1. Crypto actifs en RDC : encadrement juridique et caractéristiques de l'écosystème

3.1.1. Encadrement juridique

Malgré l'existence d'initiatives panafricaines de crypto-actifs telles que la cryptomonnaie « Afro coin » cotée sur certaines places boursières (Ndayishimiye, 2018), le paysage réglementaire africain se structure autour de deux pôles : d'un côté, les Etats crypto-hostiles et de l'autre, les Etats crypto-friendly . Entre ces deux configurations se dessine la « zone grise » regroupant les pays dits « intermédiaires », caractérisés par l'absence de cadre légal et une tolérance de fait. Dans ces juridictions, les crypto-actifs ne sont ni reconnus ni interdits, et leur usage se développe dans un vide normatif où les pratiques évoluent en marge des institutions.

La position de la RDC se distingue par une ambiguïté structurelle qui reflète l'absence de toute architecture normative dédiée aux crypto-actifs. Ceux-ci ne bénéficient d'aucun statut juridique, ne sont pas reconnus comme instrument monétaire et ne s'inscrivent dans aucun dispositif légal susceptible d'en encadrer l'usage. Pour autant, ils ne font l'objet d'aucune prohibition

explicite : l'Etat n'a adopté ni loi restrictive ni mesure coercitive visant à en limiter la circulation. La seule base mobilisable demeure la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement titres, laquelle modernise l'architecture des paiements électroniques sans toutefois mentionner les actifs numériques. Dans ce contexte, certaines opérations crypto pourraient être appréhendées par analogie lorsqu'elles s'apparentent à des services de paiement, notamment en matière de sécurité ou de gestion des risques. Cette absence de cadre dédié est renforcée par la position de la BCC (2018) qui se limite à formuler des mises en garde, rappelant les risques inhérents à ces actifs sans en interdire la détention ou les transactions. Cette combinaison d'absence de reconnaissance, d'absence d'interdiction et d'absence de régulation place la RDC dans la zone des pays intermédiaires, où l'usage des crypto-actifs se développe en marge des institutions, toléré de facto mais dépourvu de tout encadrement protecteur.

Dans ce contexte, le vide réglementaire, la faiblesse structurelle de l'offre financière formelle ainsi que la forte pénétration du mobile money et des services mobiles constituent autant de facteurs susceptibles d'orienter les investisseurs

vers l'adoption de crypto-actifs. Cependant, les risques y afférents demeurent élevés et difficilement maîtrisables en l'absence d'encadrement légal. Une telle dynamique souligne l'urgence d'une réflexion réglementaire permettant à la fois d'encourager l'innovation et de protéger le public contre les dérives déjà signalées par l'autorité monétaire (Kalonji et Songolo, 2023).

3.1.2. Ecosystème crypto en RDC : principales caractéristiques

Deux traits structurent l'écosystème crypto congolais : la domination de plateformes servant d'infrastructures de liquidité informelle, et des usages différenciés qui reflètent la diversité des profils et des motivations des usagers.

3.1.2.1. Domination des plateformes servant d'infrastructures de liquidité informelle

Le tableau 1 ci-dessous propose une lecture comparative des principales plateformes crypto utilisées en RDC, en mettant en évidence leurs positions respectives, leurs atouts structurels et les crypto-actifs disponibles.

Tableau 1. Principales plateformes crypto utilisées en RDC (2025-2026)

Plateforme	Statut	Atouts clés	Crypto-actifs
Binance	Dominante	«Liquidité P2P élevée Stablecoins Forte interopérabilité Mobile Money»	«P2P Stablecoins (USDT/ USDC) Earn Staking verrouillé Trading spot & fu- tures»
KuCoin	Intermédiaire	«Univers étendu de tokens Frais bas»	«Trading spot Staking flexible Lending Tokens volatils»
OKX	Spécialisée	«Outils avancés Exécution robuste»	«Dérivés (futures, per- pétuels, options) Earn Copy-trading»
Luno	Périphérique	«Simplicité Intégration Mobile Money»	«Achat/vente simple Bitcoin et quelques altcoins»
Bybit	En expansion	«Dérivés performants P2P croissant»	«Perpétuels Dérivés Earn Trading spot»

source : Elaboré à partir de la presse et les sites spécialisés

L'analyse du tableau montre que l'écosystème congolais des plateformes crypto est structuré autour d'une hiérarchie fonctionnelle où la liquidité du P2P, la compatibilité avec les infrastructures Mobile Money et la disponibilité des stablecoins jouent un rôle déterminant. Binance s'impose comme l'infrastructure centrale en raison de la convergence de ces trois facteurs, facilitant à la fois la conversion monétaire et les stratégies d'arbitrage. KuCoin et OKX occupent une position intermédiaire davantage orientée vers la recherche de rendement, grâce à leur offre d'actifs volatils et de produits dérivés. Luno demeure périphérique, limité par un catalogue restreint et une orientation vers les primo

utilisateurs. Bybit, enfin, illustre l'essor d'un trading de court terme alimenté par les dérivés, confirmant la montée en puissance des logiques spéculatives dans les usages locaux.

Si cette première grille comparative permet d'identifier les attributs opérationnels propres à chaque plateforme, elle ne suffit pas à rendre compte des structures sous jacentes qui organisent leurs positions relatives. Le tableau 2 propose une typologie analytique visant à systématiser ces observations en regroupant les plateformes selon leurs fonctions dominantes au sein de l'écosystème congolais.

Tableau 2. Fonctions dominantes des principales plateformes crypto utilisées en RDC

«Type de plateforme»	«Plateformes représentatives»	«Fonction dominante dans l'écosystème congolais»
Plateformes d'infrastructure	Binance	«Conversion USD/CDF Arbitrage Pivot du marché»
«Plateformes de diversification»	KuCoin	«Spéculation sur actifs volatils Diversification de portefeuille»
«Plateformes de trading avancé»	OKX, Bybit	«Trading court-termiste stratégies à effet de levier Arbitrage technique»
«Plateformes d'initiation»	Luno	«Entrée dans l'écosystème Transactions basiques Faible exposition spéculative»

Source : élaboration de l'auteur à partir de l'analyse des usages des crypto actifs en RDC

Cette typologie met en évidence quatre fonctions distinctes au sein de l'écosystème congolais : les plateformes d'infrastructure, qui assurent la liquidité et les conversions ; les plateformes de diversification, orientées vers l'exposition à des actifs volatils ; les plateformes de trading avancé, structurées autour des dérivés et de l'effet de levier ; et les plateformes d'initiation, qui faci-

litent l'entrée des nouveaux utilisateurs. Cette classification synthétise les rôles complémentaires que jouent ces acteurs dans le marché de crypto-actifs congolais. Après avoir établi la structuration des plateformes, notre analyse se poursuit avec l'examen des mécanismes qui différencient leurs usages.

3.1.2.2. Des usages différenciés selon les profils

Au delà de la structuration des plateformes, le second trait marquant de l'écosystème crypto congolais réside dans la diversité des pratiques, avec des usages nettement différenciés selon les

profils des usagers. Le tableau 3 ci après propose une synthèse structurée des principaux profils d'investisseurs et d'usagers des crypto actifs en RDC, en mettant en évidence leurs caractéristiques socio économiques, leurs logiques d'usage et leurs instruments privilégiés.

Tableau 3. Typologie des investisseurs et usagers des crypto- actifs en RDC

Profil	Caractéristiques socio-économiques	Logiques d'usage	«Instruments privilégiés»
Jeunes urbains technophiles	«18–35 ans Urbains Forte familiarité numérique Revenus irréguliers»	«Trading Arbitrage Recherche de rendement rapide»	«Plateformes CeFi (Binance ; OKX) Altcoins Produits dérivés»
Epargnants informels	«Revenus modestes Faible bancarisation Forte exposition à l'inflation»	«Protection de valeur Epargne en USD numérique»	«Stablecoins (USDT/USDC) Wallets simples P2P»
Micro-entrepreneurs transfrontaliers	«Commerçants (RDC - Zambie/ Chine/Dubaï,...) Flux réguliers Besoin de rapidité»	«Paielements internationaux Réduction des coûts Contournement des frictions bancaires	«Stablecoins P2P OTC CeFi pour conversion»

Source : élaboration de l'auteur à partir de l'analyse des usages des crypto actifs en RDC

Cette configuration met en évidence trois figures centrales de l'adoption crypto en RDC. Les jeunes urbains technophiles constituent le moteur de la diffusion, combinant maîtrise du numérique et recherche de rendement à court terme. Les épargnants informels, quant à eux, mobilisent les crypto actifs comme substitut de l'épargne en devises, en réponse à la volatilité du franc congolais et à la faible confiance dans les institutions financières. Enfin, les micro entrepreneurs transfrontaliers utilisent les stablecoins et le P2P pour fluidifier les paiements régionaux et réduire les coûts de transaction. Ensemble, ces profils illustrent la diversité des usages et la manière dont les crypto actifs s'insèrent dans

les pratiques économiques locales. L'identification de ces profils permet d'examiner les motivations spécifiques qui structurent, pour chacun d'eux, l'adoption et les usages des crypto-actifs en RDC.

3.3. Motivations d'adoption des crypto-actifs en RDC

L'examen des profils d'usagers met désormais en lumière la nécessité d'analyser les motivations qui structurent l'adoption des crypto-actifs en RDC, en distinguant les ressorts économiques, techniques et institutionnels qui orientent leurs

pratiques. Le tableau 4 établit une correspondance entre les trois profils d'utilisateurs identifiés et les cadres théoriques mobilisables pour éclairer leurs comportements.

L'étude des motivations montre que l'adoption des crypto-actifs en RDC s'appuie sur trois logiques distinctes, chacune contextualisée par des cadres théoriques établis. Les jeunes urbains technophiles adoptent les crypto actifs dans une

logique d'opportunité et d'innovation. Leur comportement correspond aux *early adopters* décrits par Rogers (2003) dans la théorie de la diffusion de l'innovation, tandis que leur attrait pour la volatilité renvoie aux mécanismes de prise de risque analysés par Kahneman et Tversky (1979). Leur aisance numérique illustre également la notion de capital numérique formulée par Hargittai (2002).

Tableau 4. Motivations d'adoption des crypto-actifs en RDC et cadres théoriques associés

Profil d'utilisateur	Motivations principales	Cadre théorique mobilisable	Justification théorique
Jeunes urbains technophiles	Rendement, innovation, autonomie financière	«Diffusion de l'innovation (Rogers, 2003)»	«Les jeunes urbains correspondent aux early adopters : forte maîtrise du numérique, adoption rapide, recherche d'avantage relatif.»
		Economie comportementale / Prospect Theory (Kahneman & Tversky, 1979)	«Attirance pour la volatilité, biais d'optimisme, préférence pour les gains rapides.»
		Capital numérique (Hargittai, 2002)	Leur maîtrise technologique réduit les coûts d'entrée et favorise l'expérimentation.
Epargnants informels	Protection de valeur, stabilité, méfiance bancaire	«Economie informelle (Hart, 1973 ; Portes & Haller, 2005)»	Les crypto-actifs s'insèrent dans des pratiques financières informelles déjà existantes.
		Rationalité limitée (Simon, 1957)	Les choix d'épargne reposent sur des règles de décision simplifiées : stabilité perçue, accessibilité, rapidité.
		«Confiance institutionnelle (Luhmann, 1979 ; Giddens, 1990)»	«La faible confiance dans les banques conduit à un recours à des solutions alternatives perçues comme plus fiables.»
Micro-entrepreneurs transfrontaliers	Réduction des coûts, rapidité, arbitrage	«Théorie des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1985)»	«Les crypto-actifs réduisent les coûts de coordination, de transfert et d'intermédiation dans les échanges régionaux.»
		«Economie des réseaux (Katz & Shapiro, 1985)»	«Plus l'usage des stablecoins se diffuse dans les zones frontalières, plus leur utilité augmente.»
		Sociologie de l'innovation / théorie de la traduction (Akrich, Callon & Latour, 2006)	«Les entrepreneurs adoptent les crypto-actifs pour résoudre des problèmes concrets : délais, frais, instabilité des taux.»

Source : élaboré par l'auteur

Les épargnants informels mobilisent les crypto-actifs pour protéger leur épargne et contourner les limites du système bancaire. Cette dynamique s'inscrit dans les travaux fondateurs sur l'économie informelle (Hart, 1973 ; Portes & Haller, 2005) et dans la rationalité limitée de Simon (1957), selon laquelle les individus prennent des décisions en s'appuyant sur des règles de décision simplifiées. Leur méfiance institutionnelle renvoie aux analyses de Luhmann (1979) et Giddens (1990) sur la confiance. Les micro-entrepreneurs transfrontaliers adoptent les stablecoins pour réduire les coûts et les délais des paiements régionaux. Leur comportement correspond aux principes de la théorie des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1985) et aux mécanismes d'externalités de réseau décrits par Katz & Shapiro (1985). Leur usage pragmatique des crypto-actifs s'inscrit également dans la sociologie de l'innovation (Akrich, Callon & Latour, 2006). Considérées conjointement, ces motivations traduisent trois logiques structurantes - opportunité, protection, efficacité transactionnelle - qui expliquent la diversité des usages et l'ancrage des crypto-actifs dans les pratiques économiques congolaises.

Bien que ces motivations éclairent les logiques

d'adoption des crypto-actifs en RDC, elles s'accompagnent également de vulnérabilités spécifiques. Il convient à présent d'examiner les risques associés à ces usages, qu'ils soient financiers, technologiques ou institutionnels.

3.4. Risques liés aux crypto actifs en RDC

L'analyse des risques portera sur les dimensions financières, technologiques et institutionnelles de ces usages. L'examen des risques issu du tableau 5 montre que chaque profil présente des risques spécifiques, liés aux motivations, aux pratiques et au niveau de maîtrise technologique. Leur distribution varie selon les groupes, tout en révélant des fragilités transversales du marché congolais des crypto-actifs.

Les jeunes urbains technophiles concentrent des risques liés à la spéculation, à la volatilité et à la complexité technologique. Leur exposition est amplifiée par des biais comportementaux et par une forte dépendance aux plateformes centralisées, ce qui crée une vulnérabilité typique des early adopters dans des environnements non régulés.

Tableau 5. Distribution des risques selon les profils d'utilisateurs

«Jeunes urbains technophiles»	«Volatilité extrême Sur-exposition spéculative Pertes sur produits complexes»	«Phishing Mauvaise gestion des clés Dépendance aux plateformes centralisées»	«Absence de recours Effets mimétiques Asymétrie d'information sur produits complexes»
«Épargnants informels»	«Fausse stabilité des Stablecoins Arnaques P2P Taux de change défavorables»	«Perte d'accès Portefeuilles peu sécurisés Absence de sauvegarde»	«Absence de cadre légal Gel de comptes Faible littératie financière»
Micro-entrepreneurs transfrontaliers	«Risque de change Frais imprévus Dépendance à des brokers informels»	«Blocage des flux Risques liés aux intermédiaires P2P»	Incertitude juridique Fragmentation des liquidités Absence de mécanismes de protection

Source : élaboration de l'auteur à partir de l'analyse des usages des crypto actifs en RDC

Les épargnants informels, au contraire, sont surtout exposés à des risques institutionnels et informationnels. Leur recherche de stabilité les conduit vers des solutions perçues comme sûres (stablecoins, P2P), mais leurs faibles compétences financières et l'absence de cadre légal renforcent leur vulnérabilité face aux arnaques, aux pertes d'accès et aux asymétries d'information. Les micro entrepreneurs transfrontaliers font face à des risques principalement opérationnels et juridiques, liés à la nature transfrontalière de leurs flux. Leur dépendance à des intermédiaires informels, la volatilité des taux de change et l'incertitude réglementaire créent un environnement instable qui peut perturber leurs activités commerciales.

L'analyse fait apparaître que les risques ne tiennent pas seulement aux crypto-actifs eux-mêmes, mais aussi aux conditions d'usage, aux capacités des usagers et au contexte institutionnel congolais. Cette lecture différenciée permet de comprendre pourquoi certaines catégo-

ries d'utilisateurs sont plus vulnérables que d'autres et justifie la nécessité d'une approche de régulation adaptée à la diversité des pratiques.

L'examen du cadre juridique, de l'écosystème local et des pratiques d'usage montre que les crypto actifs s'imposent en RDC comme une alternative émergente à une offre financière locale limitée et peu accessible. Leur adoption répond à des besoins variés - recherche de rendement, épargne en USD numérique, fluidification des paiements internationaux - qui traduisent une substitution progressive aux services financiers traditionnels. Cette dynamique révèle les limites structurelles du système financier congolais et explique l'adoption croissante de solutions numériques perçues comme plus flexibles et en meilleure adéquation avec les réalités quotidiennes.

4. Conclusion générale

Cet article avait pour objectif d'analyser l'adoption des crypto-actifs en RDC comme alternative

émergente à une offre financière locale limitée, en mettant en lumière les dynamiques institutionnelles, économiques et sociales qui structurent ce phénomène. Afin de comprendre les logiques qui sous-tendent cette adoption, notre démarche a articulé l'étude du cadre juridique, la caractérisation de l'écosystème crypto congolais, l'analyse des profils d'utilisateurs, l'examen de leurs motivations et l'évaluation des risques associés.

Les résultats montrent que les crypto-actifs répondent à des besoins différenciés : les jeunes technophiles y voient un accès à des produits à fort potentiel de rendement ; les épargnants informels les mobilisent pour sécuriser une épargne en USD numérique ; les micro-entrepreneurs transfrontaliers les utilisent pour fluidifier et accélérer leurs paiements internationaux. Ils mettent également en évidence que cette adoption se développe dans un environnement marqué par l'absence d'encadrement juridique clair, la prépondérance des pratiques informelles et une forte hétérogénéité des niveaux de maîtrise des compétences financières, qui conditionnent la manière dont les utilisateurs perçoivent, évaluent et gèrent les risques associés. De façon convergente, ces résultats s'inscrivent en cohérence avec les cadres théoriques mobilisés, qui éclairent la diversité des usages et les logiques de substitution observées.

L'étude présente toutefois plusieurs limites, notamment l'absence de données quantitatives exhaustives, la difficulté d'observer des pratiques largement informelles et l'évolution rapide des technologies, qui rendent l'analyse nécessairement partielle et appellent des investigations complémentaires.

Au regard de ces constats, plusieurs orientations se dégagent : l'élaboration, par les autorités publiques et les régulateurs sectoriels, d'un cadre réglementaire proportionné ; le renforcement

des compétences financières des populations à travers des programmes de formation, de sensibilisation et d'accompagnement portés par les institutions publiques, les acteurs éducatifs et les organisations de la société civile ; et l'exploration, par les institutions financières et les autorités monétaires, de solutions capables de canaliser l'innovation tout en améliorant la protection des utilisateurs. Ensemble, ces actions pourraient contribuer à structurer un environnement plus sûr et plus inclusif, tout en accompagnant l'essor de solutions numériques adaptées aux réalités financières congolaises.

5. Bibliographie

1. Akerlof G. A. (1970), The market for lemons: Quality uncertainty and the market mechanism, *Quarterly Journal of Economics*, 84(3), 488 - 500.
2. Akrich M., Callon M., & Latour B. (2006). *Sociologie de la traduction*. Presses des Mines.
3. Banque des Etats de l'Afrique Centrale. (2020 - 2023), *Rapports annuels ; Statistiques monétaires et financières de la CEMAC*. Yaoundé : BEAC. (Données utilisées : densité du réseau bancaire, part des transactions en espèces, évolution des paiements électroniques.)
4. Banque Mondiale (2021 - 2023), *Global Findex Database; World Development Indicators*, Washington, DC: World Bank Group. (Données utilisées : taux de bancarisation, ratio crédits/PIB, indicateurs d'accès financier.)
5. Bussac E. (2022), *Blockchain et monnaies numériques*, Dunod.
6. Coase R. (1937), The nature of the firm. *Economica*, 4(16), 386 - 405.
7. Fama E. F. (1970), Efficient capital markets: A review of theory and empirical work, *The Journal of Finance*, 25(2), 383 - 417.

8. Giddens A. (1990), *The consequences of modernity*. Polity Press.
9. GSM Association, (2025), *L'écosystème FinTech en RDC en 2025*, Disponible sur : <https://www.findevgateway.org>
10. Gurley J. G. & Shaw E. S. (1960), *Money in a theory of finance*, Brookings Institution.
11. Hargittai E. (2002), *Second-level digital divide: Differences in people's online skills*. First Monday, 7(4).
12. Hart K. (1973), *Informal income opportunities and urban employment in Ghana*. The Journal of Modern African Studies, 11(1), 61- 89.
13. Kahneman D. & Tversky A. (1979), *Prospect theory: An analysis of decision under risk*. Econometrica, 47(2), 263 - 291.
14. Kalonji T. G. et Songolo S. (2023), *Cryptomonnaies et défis de régulation en République démocratique du Congo*, Revue Africaine de la Banque et des Assurances, 1(2), 13 - 25.
15. Katz M. & Shapiro C. (1985), *Network externalities, competition, and compatibility*. The American Economic Review, 75(3), 424 - 440.
16. Luhmann N. (1979), *Trust and power*, Wiley.
17. Markowitz H. (1952), *Portfolio selection*, The Journal of Finance, 7(1), 77 - 91.
18. Ministère des Finances (2023), *Stratégie nationale d'inclusion financière 2023 - 2028*, Kinshasa, RDC.
19. Mosimi M. M. (2021), *Gestion financière internationale*, Notes de cours L2 option Finance et Banque, Université de Bandundu, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.
20. Mosimi M. M. (2023), *Bancassurance : Fondements théoriques, facteurs et produits*, Cahiers Economiques et Sociaux, 39(4), 71 - 110.
21. Mosimi M. M. (2025), *Bancassurance : Caractéristiques et stratégies*, Cahiers Economiques et Sociaux, 40 (2), 29 - 47.
22. Ndayishimiye S. (2018), *L'Afro coin, la monnaie virtuelle pour une meilleure intégration africaine*, Afrique Economie. Disponible sur: <https://www.rfi.fr>
23. Portes A. & Haller W. (2005), *The informal economy*, In N. Smelser & R. Swedberg (Eds.), *The handbook of economic sociology* (pp. 403 - 425), Princeton University Press.
24. Rogers E. M. (2003), *Diffusion of innovations* (5th ed.), Free Press.
25. Simon H. A. (1957), *Models of man*, Wiley.
26. Stiglitz J. E., & Weiss, A. (1981), *Credit rationing in markets with imperfect information*, American Economic Review, 71, 393 - 410.
27. Williamson O. E. (1985), *The economic institutions of capitalism*, Free Press.

Reformes de la politique monétaire et de change : effets sur l'inflation et la croissance de l'activité en République Démocratique du Congo.

Par :

Crispin MALINGUMU SYOSYO*

R

ésumé

Cet article a pour objectif d'évaluer les effets des réformes de la politique monétaire et de change sur l'activité économique depuis 2002 en République démocratique du Congo. En effet, dans le cadre du programme convenu avec les institutions de Bretton Woods, les autorités gouvernementales et la Banque centrale du Congo ont décidé de l'adoption du principe de flexibilité et de positivité du taux d'intérêt réel directeur et le retour au régime des changes flottants après la parenthèse de l'administration du taux de change entre novembre 1996 et mai 2001. Dans ce cadre, il s'est imposé la nécessité de doter les banques de nouvelles réglementations prudentielles. Celles-ci sont réputées ajuster le système bancaire et financier, principal canal de transmission de la politique monétaire et de change, au nouveau contexte induit par lesdites réformes. L'estimation du modèle autorégressif à retard échelonnés (ARDL) a permis d'évaluer l'impact de réformes de la politique monétaire sur la croissance économique au cours de la période de 1990 à 2020. Les résultats suggèrent qu'à court terme, l'accroissement de la masse monétaire a un effet positif et significatif sur le PIB. Par contre, une politique monétaire restrictive qui consiste à la variation du taux d'intérêt directeur et du taux de change impactent négativement et significativement sur l'activité économique. De même, l'inflation impacte négativement mais faiblement la croissance économique de court terme. En revanche, l'estimation de la relation de long terme révèle que le taux d'intérêt directeur proxy de la politique monétaire, le taux de change et l'inflation impactent négativement mais de manière significative sur la dynamique de la croissance économique à longue période.

Mots clés : **Réformes, politique monétaire, croissance économique, RDC.**

Classification JEL : **C22, E52, O47, N17.**

Abstract

This article aims to assess the effects of monetary and exchange rate policy reforms on economic activity in the Democratic Republic of the Congo since 2002. Under the program agreed upon with the Bretton Woods institutions, government authorities and the Central Bank of the Congo decided to adopt a policy of flexible and positive real interest rates and to return to floating exchange rate regime, following a period of administered exchange rates between November 1996 and May 2001. This shift necessitated the introduction of new prudential regulations for banks. These regulations were designed to align the banking and financial system – the primary transmission channel for monetary and exchange rate policy – with the new environment created by the

* *Chef de Travaux et Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et Gestion, Département de Sciences économiques de l'Université de Kinshasa en République Démocratique du Congo.*

reforms. An autoregressive lag model (ARDL) made it possible to assess the impact of monetary policy reforms on economic growth during the period from 1990 to 2020. The results suggest that in the short term, the increase in the money supply has a positive and significant effect on GDP. On the other hand, a restrictive monetary policy which consists of variations in the interest and the exchange rate has a negative and significant impact on economic activity. Likewise, inflation has a negative but weak impact on short-term economic growth. On the other hand, the estimation of the long-term relationship reveals that the key interest rate proxy for monetary policy, the exchange rate and inflation have a negative but significant impact on the dynamics of long-term economic growth.

Keywords: Reforms, monetary policy, economic growth, DRC.

JEL Classification : C22, E52, O47, N17

0. INTRODUCTION

La République démocratique du Congo a connu, sous diverses formes, une crise économique et financière profonde dont les premières manifestations sont apparues vers la seconde moitié des années 1970 et se sont poursuivies et accentuées au cours de deux décennies qui ont suivi (Malingumu, S. C., 2023).

Durant cette période, la politique monétaire menée par la Banque Centrale du Congo était caractérisée par le phénomène de la « répression financière ». Plusieurs instruments d'encadrement directs du crédit étaient appliqués et constituaient son cadre opérationnel. Ils comprenaient entre autres le contrôle des taux d'intérêts, le plafonnement du crédit par établissement de crédit, les ratios de liquidité obligatoires, l'orientation sélective du crédit et le contingentement du réescompte par établissement bancaire, etc. (BCC, 2013 :103). L'effet de ces instruments directs sur le crédit était négatif et ce, au moment même où le pays avait besoin d'importants capitaux pour financer sa relance et doper l'activité économique.

Pour atténuer les effets néfastes de ces mesures répressives, le législateur congolais a confié en 2002, à la politique monétaire de la Banque Centrale du Congo l'objectif principal consistant à stabiliser le niveau général des prix. Cet objectif suppose que la politique monétaire a pour mission d'obtenir, à court terme, et à maintenir, à moyen et long terme le pouvoir d'achat de la monnaie, tout en se préoccupant de la stabilisation de l'activité économique (Malingumu, S. C. et al., 2023).

Pour l'atteindre, dès l'année 2001, les autorités congolaises ont mises en place plusieurs programmes de stabilisation sur une période relativement longue, accompagnés des réformes sectorielles et structurelles spécifiques visant, pour le système financier, la libéralisation du secteur

bancaire, la réforme du cadre de conception et opérationnel ainsi que le dispositif de surveillance de la politique monétaire.

Dans le cadre du programme-test (Programme Intérimaire Renforcé, en sigle PIR) visant à assainir l'environnement macroéconomique, à faciliter la reprise de la coopération avec les Institutions de Bretton Woods, des réformes importantes ont été opérées : (i) au plan de la politique monétaire, l'adoption du principe de flexibilité et de positivité de taux d'intérêt réels de la Banque Centrale ; (ii) au niveau de la politique de change, le retour au régime des changes flottants introduit par une dévaluation du franc congolais de 84,1%, intervenue le 26 mai 2001 (Mukoko. S. D., 2003).

Ces mesures ont induit une relative stabilité macroéconomique, mais les effets de chacune de ces réformes et politiques sur la croissance économique ne font pas toujours l'unanimité tant parmi les économistes que les décideurs politiques.

Théoriquement, la politique de libéralisation financière comporte deux volets. D'un côté, les réformes de la politique monétaire centrées sur la flexibilité et la positivité du taux directeur réel (Ngonga, N. V., 2025) et l'abolition de certaines pratiques répressives qui l'étreignaient (notamment l'encadrement du crédit, l'orientation sélective du crédit, les réserves obligatoires élevées, les crédits à taux plafonnés ou bonifiés au gouvernement et à certains secteurs jugés prioritaires, etc.) et les remplacer par un contrôle indirect de la masse monétaire via la manipulation des taux d'intérêt du marché monétaire. De l'autre, les réformes financières(*) qui visent l'émergence d'un système financier concurrentiel et diversifié où les différents compartiments fonctionnent harmonieusement en entretenant des liens étroits dans un environnement assaini par la définition et la mise en œuvre de ratios

prudentiels édictés par l'autorité de supervision et qui veille à leur strict respect (Malingumu, S. C. 2021).

De ce qui précède, le présent papier vise à analyser l'impact des réformes de la politique monétaire conduites par la Banque Centrale du Congo sur la croissance de l'activité économique au cours des années desdites réformes. La problématique de l'étude met en exergue le grand clivage entre, d'un côté, les keynésiens et néokeynésiens et, de l'autre, les monétaristes emmenés par leur chef de file Milton Friedman, clivage basé sur la courbe de Phillips.

Le débat de fond sur la courbe de Phillips fait ressortir un arbitrage entre l'inflation et la croissance (le chômage) : la lutte contre l'inflation ou la stabilisation du niveau général des prix, parce qu'elle passe par la régulation de la demande globale, s'accompagne de la réduction de la croissance, via l'augmentation du chômage et vice versa. En d'autres termes, il est difficile de recherche à la fois la stabilité du niveau général des prix et la relance de la croissance de l'activité. En effet, les keynésiens croient en l'efficacité de la politique conjoncturelle (politique budgétaire et politique monétaire), tandis que les monétaristes ne voient en l'usage de la dépense publique ou d'une politique monétaire trop accommodante que le risque d'une inflation accrue, sans aucun effet bénéfique durable sur l'économie réelle. Dit autrement, les monétaristes ne croient pas en la possibilité d'un arbitrage entre inflation et chômage, comme le voudrait la relation exprimée par la courbe de Phillips (Couppey-Soubeyran, J., 2017).

Le phénomène observé postule que les gouvernements et la Banque Centrale recherchent à la fois la stabilisation du niveau général des prix et la promotion de la croissance de l'activité (moins d'inflation et plus de croissance). Ils entendent lutter contre l'inflation et obtenir au

même moment de résultats positifs en matière de croissance de l'activité.

Il en découle de ce fait un écart entre le phénomène connu et celui observé mettant en lumière le problème de recherche. Comment, en pratique, arriver à concilier ces objectifs en toute évidence contradictoires dans le débat théorique keynésien et monétariste étant donné que les politiques de stabilisation reposent sur la maîtrise de la demande globale et partant des effets récessifs sur l'activité économique ? En d'autres termes, la question centrale est la suivante : quel est l'impact de réformes de la politique monétaire sur la croissance de l'activité si elles présupposent des actions restrictives de la demande globale ? Quels sont leurs effets à court et long termes sur la croissance du pays ?

La distinction entre les effets à court terme de ceux de long terme des instruments de la politique monétaire dans le cadre du nouveau dispositif de définition et de la conduite de la politique monétaire amorcé depuis 2001, renforcé entre 2003 à 2008 et optimisé à partir de 2009 et, dont l'objectif final est d'obtenir et de maintenir la stabilité monétaire (stabilité du niveau général des prix et du taux de change) n'est anodine. S'il s'avère que les effets à long terme surplacent ceux à court terme, alors l'on dira que les réformes de la politique monétaire ont conduit à une croissance réelle avec une certaine stabilité des prix – objectif final des réformes monétaires menées. Dans le cas contraire, elles seront perçues comme potentiellement inflationnistes.

Comme réponses anticipées à la question de recherche, il est postulé les propositions affirmatives suivantes comme hypothèses de recherche. Premièrement, la politique monétaire visant la stabilisation du niveau général des prix s'accompagne de la reprise de la croissance dans un contexte de réformes impulsant la croissance. Deuxièmement, la lutte contre l'inflation étant

donné que cette dernière, à un niveau élevé (inflation ouverte ou déclarée et inflation galopante ou hyperinflation) freine la croissance, permet la reprise de cette dernière.

L'objectif principal de la présente étude est de mesurer les effets des réformes de la politique monétaire conduites par la Banque Centrale du Congo sur la stabilité du niveau général des prix et sur l'activité économique. De manière spécifique, il s'agit de mesurer les effets des réformes de la politique monétaire sur l'économie congolaise à court terme et à long terme.

L'étude recourt à la fois à la méthode analytique qui a permis d'évaluer les effets de court et de long terme de réformes de la politique monétaire conduites par la Banque Centrale du Congo et à la méthode hypothético-déductive qui a permis de valider les hypothèses de travail. A cet effet, l'étude recourt également au modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL) et au test de cointégration aux bornes pour mesurer les effets de long et de court terme de réformes menées.

L'étude s'articule comme suit. La première section est consacrée aux débats théoriques sur l'efficacité de la politique monétaire en matière de croissance économique. La seconde section passe en revue les réformes de la politique monétaire conduite par la Banque centrale du Congo. La troisième et dernière section teste empiriquement les effets de la nouvelle politique monétaire sur l'activité réelle et discute les résultats de l'estimation du modèle économétrique. Une conclusion met un terme à l'étude.

1. DÉBATS THÉORIQUES ET EMPIRIQUES SUR LES EFFETS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Cette section aborde les controverses théoriques sur le rôle de la politique monétaire et son lien avec la croissance économique. Sur le plan théo-

rique, il existe deux façons d'analyser le rôle de la monnaie, celle qui soutient que la monnaie est neutre à long terme et devrait aussi l'être à court terme et, la seconde qui la juge active à long terme comme à court terme, en bref l'analyse classique, monétariste et néoclassique d'un côté, et celle keynésienne et post-keynésienne de l'autre. Les différences entre les deux se cristallisent autour du phénomène de l'inflation et/ou de la stabilité du niveau général des prix.

1.1. Controverses théoriques sur le rôle de la politique monétaire

Le débat relatif aux questions en politique monétaire laisse apparaître une controverse non tranchée tant au niveau des objectifs, des stratégies, du dispositif institutionnel, que des instruments de la politique monétaire et ce, en vertu du principe de l'avantage comparatif de Robert, M. (1962), selon lequel il faut affecter un instrument de politique économique à l'objectif qu'il atteint le mieux. S'agissant des objectifs, les monétaristes et les néoclassiques sont d'avis que l'objectif principal assigné à la politique monétaire à court terme consiste, pour une banque centrale, à maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie, c'est-à-dire, d'obtenir à court terme et de maintenir en moyen et long terme la stabilité du niveau général des prix, tout en se préoccupant de la stabilisation de l'activité économique, en contrôlant les taux d'intérêt à court terme (Voisin, M., 2016).

Cette conception libérale n'est pas partagée par d'autres économistes, particulièrement les post-keynésiens, pour qui, la politique monétaire contribue, avec la politique budgétaire et fiscale, à la régulation macroéconomique. Ses objectifs finals sont donc, en principe, ceux de la politique économique générale représentés par le carré magique de Nicolas Kaldor dont les quatre sommets sont : la stabilité des prix, la croissance économique, le plein emploi et l'équilibre exté-

rieur (Barbera, & Weise, 2010).

Or il faut, selon la règle d'or énoncée par Tinbergen (1952), autant d'instruments – politique budgétaire, monétaire, de change, de répartition que d'objectifs. Dans ce policy-mix qui traduit le choix discrétionnaire du gouvernement, la politique monétaire joue plutôt un rôle secondaire, mais nécessaire au fonctionnement harmonieux des autres politiques économiques. Elle est rarement le déclencheur, mais plutôt le facilitateur de l'action publique (Carré E. & Le Héron E., 2018).

De ce fait, la politique monétaire ne doit donc pas être pensée comme une politique autonome, comme semblent le suggérer les monétaristes et les néoclassiques, parce qu'elle n'a de sens que coordonnée aux autres politiques économiques. Certes facile à mettre en œuvre, elle est généralement moins efficace que la politique budgétaire ou celle de répartition. Elle est assez efficace pour freiner la croissance économique, mais beaucoup moins pour la relancer. Car, dans les économies dominées monétairement, comme celle du Congo-Kinshasa, la politique monétaire est à la fois au service de la stabilité des prix mais aussi de l'équilibre extérieur, donc d'un objectif externe, à savoir ; la stabilité du taux de change.

Pour les libéraux (monétaristes et nouveaux ou néoclassiques), l'objectif principal assigné à la politique monétaire à court terme, est un et unique, il consiste à la stabilité des prix. De ce fait, à court terme les autorités monétaires sont confrontées à un arbitrage entre inflation et chômage avec le dilemme selon lequel les pouvoirs publics devraient choisir un peu plus d'inflation pour faire baisser le chômage et, inversement, accepter davantage de chômage afin de venir à bout de l'inflation ((Lipsey, 1960 ; Samuelson P.A. et R. M. Solow, 1960). Ainsi, la politique monétaire peut être utilisée pour restreindre la

demande agrégée, ce qui accroît le chômage et réduit l'inflation. De même, l'on peut aussi recourir à une politique monétaire expansionniste à l'effet de stimuler la demande agrégée, ce qui réduit le chômage et accroît l'inflation. En tenant compte de l'unique objectif final de la politique monétaire reconnu par les libéraux – la réalisation de la stabilité des prix, l'arbitrage, en termes d'analyse de la courbe de Phillips (1958), s'opère à court terme, au détriment du chômage du fait de la relation décroissante entre les deux variables, interprétée de la manière suivante : plus le chômage est faible, plus la concurrence entre employeurs est forte, et donc plus les salariés peuvent obtenir des hausses de salaires importantes et, inversement.

La décroissance de la relation inflation-chômage implique donc que l'on ne peut avoir inflation et chômage en même temps. Le point d'intersection de la courbe avec l'axe des abscisses signifie qu'une inflation égale à zéro ne peut être obtenue qu'au détriment du taux de chômage et la pente négative de la courbe signifie que le taux de chômage peut être résiduel si l'on accepte une inflation positive : il y a donc un arbitrage permanent entre inflation et chômage (Boncoeur J. & H. Thouément, 2014).

Par contre, comme vont les démontrer les monétaristes, particulièrement Friedman M. (1968) et E. Phelps (1967), ils estiment, sur la base d'arguments théoriques, qu'il n'y a pas d'arbitrage possible à long terme. Ils sont arrivés à cette conclusion en mettant en évidence le rôle des anticipations. Ils montrent qu'en cas de hausse de salaire, les salariés pensent d'abord qu'ils bénéficient d'une hausse de pouvoir d'achat et augmentent leur consommation.

Toutefois, ils se rendent rapidement compte que les prix ont augmenté et qu'ils ont été victimes d'une illusion monétaire et ils calibrent leur dépense sur leur revenu réel permanent. L'effet de

la dépense sur l'activité économique a été aussi éphémère que l'illusion monétaire elle-même. Mais si les gouvernements persistent à promouvoir une inflation élevée, ils ajustent leurs anticipations d'inflation à la hausse et réclament des augmentations de salaire en conséquence. Alors que l'inflation avait réduit le coût réel du travail et stimulé l'embauche, l'anticipation de l'inflation accroît les revendications salariales et oblige les entrepreneurs à maintenir les salaires réels. A partir de ce moment, l'inflation augmente en permanence et l'effet sur l'activité et le chômage disparaît rapidement.

L'interprétation de Phelps et de Friedman fait de la courbe de Phillips un phénomène essentiellement transitoire lié à une situation de déséquilibre, elle-même liée à une erreur d'anticipation. L'élément fort de cette approche, c'est la réinterprétation de la notion d'anticipation. Ainsi, Phelps et Friedman estiment qu'il serait plus judicieux d'introduire le taux d'inflation anticipé plutôt que le taux d'inflation observé dans l'équation des salaires. Cela va permettre de refonder la relation de Phillips en la qualifiant de « courbe de Phillips augmentée des anticipations ».

Par la suite, les néoclassiques (Barro & Gordon, 1983) vont prendre en compte la loi d'Okun (1962) et les anticipations rationnelles pour justifier l'existence d'une courbe de Phillips verticale qui empêche tout arbitrage à moyen et long terme entre l'inflation et le chômage. Et qu'il est difficile de soutenir un tel arbitrage à moyen et long terme entre les deux objectifs.

En effet, loin de favoriser la croissance économique durable, l'inflation est apparue comme particulièrement pénalisante pour les investissements et l'emploi (Michael Bruno, 1995). Et ce sont les pays où elle a été le mieux maîtrisée qui ont enregistré la croissance économique la plus durable. Ainsi, c'est progressivement imposé le

sentiment que la stabilité monétaire était un facteur de croissance à long terme. Il s'agit donc ici de savoir comment la stabilité des prix peut être associée à une inflation faible et prévisible et comment elle peut être obtenue sans perturbation pour l'économie.

En effet, selon les monétaristes et les néoclassiques (Milton, F., 1968), cette stabilité des prix n'est possible qu'avec une croissance régulière de la masse monétaire égale ou inférieure à celle de la production réelle. Ceci ne constitue qu'une condition nécessaire. En présence d'anticipations adaptatives, les monétaristes estiment qu'une augmentation même régulière de la masse monétaire n'aura qu'un effet positif à court terme sur la production. A moyen et long terme, du fait de processus de correction des erreurs par les agents économiques, à l'augmentation de la masse monétaire ne correspondra que la hausse du niveau général des prix (Kydland et Prescott, 1977).

Par ailleurs, raisonnant dans le cadre des anticipations rationnelles, les néoclassiques arguent que la croissance de la masse monétaire, même calquée sur la production réelle, risque de n'avoir que des effets inflationnistes tant à court, moyen que long terme. C'est pourquoi, la politique monétaire, quoique plus flexibles que la politique budgétaire assujettie à des longues procédures et basée sur la norme d'expansion monétaire dictée par la production réelle, risque de laisser apparaître un biais inflationniste au-delà du seuil tolérable (Barro et Gordon, 1983).

Pour supprimer ce biais et s'assurer que l'inflation sera sous contrôle, les autorités monétaires devront « ancrer » les anticipations des agents en fondant davantage la politique monétaire sur la règle que sur la discrétion. Ainsi, la stratégie repose davantage sur la règle consistant à une annonce préalable et publique, après engagement ferme, de s'en tenir dans la mise en œuvre de la

politique monétaire aux objectifs et aux dispositifs présentés que sur la discrétion qui consiste à laisser aux responsables publics d'évaluer les situations au cas par cas et de leur appliquer les politiques les plus adéquates.

De l'inflation par coûts et par l'excès de demande, pour les keynésiens, à l'inflation par excès de monnaie, pour les monétaristes, en passant à l'inflation par les erreurs d'anticipations sous l'égide des néoclassiques et des nouveaux keynésiens, les postkeynésiens vont plutôt considérer que l'inflation provient de trois causes. D'abord, une inflation par les coûts se développe lorsque les salaires nominaux croissent plus vite que la productivité globale des facteurs de production ou lorsqu'il y a une hausse du coût des matières premières. Ensuite, l'inflation est souvent la conséquence de conflits de répartition au sein de la Société. Comme les entreprises fixent les prix après la détermination des salaires nominaux, l'inflation est souvent la réponse à un rapport de force avec les salariés qui leur est défavorable. Enfin, sous l'hypothèse formulée par Keynes d'après laquelle les anticipations sont très largement auto-réalisatrices, l'inflation peut provenir des anticipations d'inflation, comme chez les nouveaux keynésiens.

De ces différentes approches de l'inflation découlent des orientations de politique monétaire distinctes. La politique monétaire keynésienne est définie comme discrétionnaire, c'est-à-dire au service d'objectifs de court terme. En rapport avec les conclusions de la courbe de Phillips, elle procède à un arbitrage entre la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation. En supposant que l'inflation est seulement un phénomène monétaire, les monétaristes imposent une règle de long terme à la croissance de la masse monétaire afin de ne pas perturber l'équilibre économique réel de long terme.

En considérant l'inflation comme résultant des

erreurs d'anticipations, les néoclassiques insistent sur la crédibilité nécessaire de la politique monétaire, qui passe par une banque centrale indépendante du pouvoir politique et respectant une règle compatible avec l'équilibre potentiel de long terme de l'économie connue par tous les agents selon l'hypothèse des anticipations rationnelles. Si les nouveaux keynésiens admettent le cadre de crédibilité des néoclassiques, ils insistent plutôt sur la confiance que doit dégager la banque centrale en reconnaissance de souhaits des agents économiques, ce qui nécessite une certaine flexibilité de la politique monétaire à court terme, et pas uniquement le respect d'une règle, intangible de long terme, d'où l'hypothèse de la discrétion contrainte, favorable à la flexibilité de court terme nécessaire à l'obtention de la confiance, mais contrainte de long terme par le respect de l'équilibre potentiel.

Les postkeynésiens, quant à eux, réfléchissent dans le cadre d'une contrainte discrétionnaire car, renouant totalement avec le court terme et la politique monétaire conjoncturelle. En somme, si les postkeynésiens sont bien du côté de la politique discrétionnaire, ils admettent parfois des règles de politique monétaire pour réduire la volatilité des taux d'intérêt et des anticipations des entrepreneurs.

De tout ce qui précède, les libéraux vont s'interroger sur le dispositif le plus efficace pour atteindre la stabilité des prix dans le cadre d'une politique monétaire basée sur la règle, tout en se focalisant non sur la consistance des objectifs intermédiaires mais plutôt sur les régimes ou les dispositifs institutionnels capables d'assurer la crédibilité de la politique monétaire, condition exigée pour obtenir et maintenir la stabilité des prix.

Dans ce cadre précis, deux régimes institutionnels ont été choisis comme dépositaire et garants de la crédibilité de la politique monétaire, à sa-

voir : l'indépendance de la banque centrale dans la formulation, la mise en œuvre et la conduite de la politique monétaire et le régime des changes fixe qui constitue un dispositif permettant d'assurer la crédibilité de la politique monétaire à travers le ciblage (l'arrimage) du taux de change dans le cadre, soit du rattachement à une monnaie pilote ou à un panier des monnaies, soit à une caisse d'émissions.

Dans ce régime, le taux de change est fixé à un niveau où les réserves de change disponibles couvriraient exactement les engagements monétaires intérieurs. Il sied toutefois de noter que dans le cas du régime de change fixe, pris comme dispositif institutionnel, l'indépendance de la politique monétaire est sacrifiée au profit de la recherche de la stabilité monétaire externe et, par la subordination à la politique de change en pays pilote.

Ces dispositifs institutionnels se sont accompagnés de l'abandon des instruments directs de politique monétaire (plafonnement, recours aux plafonds de crédit rentrant dans le cadre de l'encadrement du crédit, le contrôle de change via le contingentement des importations, le contrôle de sortie des capitaux, etc.) au profit des instruments indirects qui s'inscrivent dans la logique du développement des marchés financiers et de l'ouverture sur l'extérieur.

Les postkeynésiens vont critiquer farouchement ces dispositifs institutionnels, aussi bien l'indépendance de la banque centrale que le régime de change fixe, choisis comme cadre institutionnel visant à favoriser la stabilité des prix. Selon les postkeynésiens, aucun argument ne peut être trouvé en faveur de l'indépendance des banques centrales, du fait que dans une démocratie, la politique monétaire doit être conduite par une institution, la banque centrale bien sûr, mais doit être soumise au contrôle des citoyens, à travers leurs représentants. Si elle peut disposer d'une

autonomie instrumentale, ses objectifs doivent être déterminés par les élus du peuple et son action doit être coordonnée avec les autres politiques économiques (Carré E. & Le Héron E., 2018 :377).

En ce qui concerne le régime de change fixe, les postkeynésiens sont d'avis que si la régulation du marché des changes est nécessaire, elle doit être conduite dans le cadre d'un régime de change flexible, et non fixe, qui permet à la politique monétaire de se concentrer sur les objectifs internes, plutôt que de se voir imposer un objectif externe de stabilité des changes (Carré E. & Le Héron E., 2018 : 378).

Ainsi, l'adoption des instruments indirects de la politique monétaire préconisés tant par les monétaristes que les néoclassiques, avec la manipulation des taux d'intérêt constitue désormais un l'unique instrument pour atteindre deux objectifs simultanés : la progression définie de la masse monétaire et la stabilité du taux de change. Or, si l'on veut par exemple réduire l'expansion monétaire en relevant le taux d'intérêt, l'on risque d'assister, toutes choses égales par ailleurs, à un afflux des capitaux venant de l'extérieur. D'où la nécessité de stabilisation de l'excédent des devises. Ce qui constitue, par conséquent, une intervention directe contrairement aux préconisations monétariste et néoclassique.

En revanche, le sujet relatif à l'impact de la politique monétaire sur l'activité réelle revêt un intérêt particulier pour les écoles de pensées économiques, car il se caractérise par l'existence de lien entre la sphère monétaire et la sphère réelle. Toutefois, les points de vue divergent d'une école de pensée à une autre. En effet, les économistes classiques et néoclassiques sont d'avis qu'il existe une dichotomie entre sphère monétaire et sphère réelle, pour eux, toute intervention pour influencer le secteur réel n'engendre

que de l'inflation.

Pour Milton Friedman (1968), le seul but de la politique monétaire est de veiller à la stabilité des prix, tout en évitant toute action contracyclique sur les marchés, susceptible de perturber ces derniers, tant que l'incertitude continue à peser sur les délais de réaction de la politique monétaire. Plusieurs monétaristes soutiennent ce point de vue et insistent sur le fait que la politique monétaire n'affecte que les variables nominales telles que les taux d'intérêt nominaux ou le niveau des prix. Ils rappellent que les variations de la masse monétaire mieux de la base monétaire ont un impact sur le niveau général des prix et que la masse monétaire doit progresser à un rythme où le taux de croissance monétaire est égal au taux de croissance à long terme de l'économie afin d'éviter les pressions inflationnistes. En conséquence, la banque centrale ne peut espérer être efficace en recherchant pour cible, la valeur d'une quelconque variable réelle, car les effets d'impact sur les variables réelles comme le produit intérieur brut ou le taux de chômage, sont par nature transitoires et très aléatoires.

D'autres monétaristes dont William Poole (2003), préviennent que même s'il est possible pour une Banque Centrale d'envisager une action de correction des fluctuations cycliques d'activité, il convient qu'une telle action ne vienne pas compromettre l'objectif de stabilité des prix, que seule la Banque Centrale est à même d'atteindre. Il conclut en montrant qu'une action de relance par la monnaie, est dangereuse et risque de conduire à une épouvantable erreur de politique monétaire.

Par contre, Keynes suppose, pour sa part que l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation ne conduit pas à l'inflation, car une fois la demande stimulée, elle impulserait elle-même l'offre par le mécanisme du multiplicateur. En revanche, les économistes postkeynés

siens renchérissent en montrant que ce sont les anticipations des entrepreneurs, déterminant la demande effective et le niveau du déficit public, qui constituent l'élément fondamental de la création monétaire. L'offre de monnaie des banques est dirigée par la demande de monnaie issue de la demande de crédit et de l'offre de titres financiers des agents non financiers, que les banques peuvent toutefois refuser de financer si elles estiment que le pari productif n'est pas réaliste ou que le demandeur n'est pas solvable.

Ainsi, la première fonction de la monnaie est de financer l'économie et d'échapper ainsi à la contrainte d'une épargne préalable préconisée par les classiques. La monnaie est avant tout une anticipation de création de richesse. Elle est donc endogène au processus de production et à sa régulation par l'Etat, et non pas exogène ou relevant uniquement de la politique monétaire, comme dans le modèle IS-LM des keynésiens de la synthèse ou chez les monétaristes (Carrée E. & E. Le Héron, 2018). Nous partageons ce point de vue postkeynésiens sur cette question.

En outre, les résultats des travaux empiriques ne font pas non plus l'unanimité, certaines études empiriques plaident pour l'effet négatif des instruments de la politique monétaire sur la croissance économique (Friedman & Schwartz, 1963 ; McKinnon, 1973), tandis que d'autres concluent que la politique monétaire n'a pas d'effet significatif sur la croissance économique et que le seul effet significatif serait plutôt sur l'inflation (Lucas, 1973 ; Goux 1998 ; Malik & Chowdhury, 2001 ; Mallaye, 2009). Enfin, d'autres études empiriques confirment que, sous certaines conditions, la politique monétaire est cruciale pour impulser la croissance économique (Michaël Bruno, 1995 ; Tobin, 1965 ; El Mossallamy & Moursi, 2010 ; Bendahmane & Bouchetara, 2015 ; Malingumu, Kongolo & Maneka, 2023).

1.2. Travaux empiriques sur le lien entre politique monétaire-croissance

Sur le plan empirique, il existe un large éventail d'études qui mettent en relation la politique monétaire, les réformes de la politique monétaire et la croissance économique, qui du reste n'aboutit pas à un consensus et parfois demeure peu concluantes.

Les résultats de certaines études empiriques soutiennent l'idée de l'impact négatif de la politique monétaire sur la croissance économique. Friedman et Schwartz (1963), fournissaient une interprétation purement monétaire de la crise de 1929. Les travaux réalisés par McKinnon (1973), montrent que des niveaux de taux d'intérêt bas ne favorisent pas l'accumulation du capital et la croissance économique. L'idée est que les taux d'intérêt bas stimulent l'investissement. Cependant, du fait de leur niveau faible, ils ne peuvent pas susciter l'épargne nécessaire pour satisfaire la nouvelle demande créée. En conséquence, il en résulte une diminution de l'investissement in fine.

D'autres investigations empiriques aboutissent à la conclusion selon laquelle une politique monétaire inefficace est souvent favorable à l'inflation et impacte négativement la croissance économique. Selon Lucas (1973), cette situation induit une incertitude dans l'économie, ce qui affecte négativement la croissance de la production. De même, Patrick Guillaumont & Sylviane Guillaumont (1988 :106) montrent les effets néfastes d'une politique monétaire expansionniste sur la croissance. Celle-ci tient à la variabilité de l'inflation qui tend à être d'autant plus forte que l'inflation est en moyenne plus rapide. Un taux d'inflation, à la fois variable et volatile, est difficile à anticiper. Pour sa part, Goux (1998) considère que l'inflation nuit à la croissance, car les prix élevés freinent l'innovation nécessaire à l'amélioration de la productivité et à la baisse

des coûts de production.

D'autre part, Douzounet Mallaye (2009) a étudié l'impact des réformes monétaires sur la croissance économique en zone CEMAC. Les résultats de cette investigation ont montré que ces réformes ont des effets mitigés sur la croissance économique. La politique monétaire a généré une dynamique d'inflation au lieu d'une expansion de l'activité réelle. Par contre, Malik & Chowdhury (2001), dans le cadre d'une étude empirique qui examine la dynamique à long et à court terme de la relation inflation-croissance économique pour quatre pays d'Asie du sud trouvent que l'inflation et la croissance économique sont positivement liées et la sensibilité de l'inflation aux variations des taux de croissance est plus significative que celle de la croissance aux variations des taux d'inflation. Ainsi, un certain nombre d'études empiriques confirment que la politique monétaire est cruciale pour la croissance économique. El Mossallamy & Moursi (2010) ont analysé la politique monétaire en Égypte et ses effets sur l'inflation et la croissance économique pour la période de 2002 à 2008 en utilisant l'approche bayésienne pour estimer un modèle d'équilibre général stochastique dynamique (DSGE). Ils ont constaté que l'impact d'un choc négatif de politique monétaire est relativement plus important sur la production que sur l'inflation, ce qui indique qu'une politique monétaire expansionniste est capable de stimuler la croissance économique sans imposer trop de pression sur les prix.

Par contre, El Hassani & Ouali (2023), grâce à l'approche économétrique basée sur la modélisation ARDL, étudient la dynamique entre la croissance économique et la politique monétaire au Maroc durant les années 1990 à 2021. Les résultats obtenus par la modélisation et les tests de causalité au sens de granger révèlent que la politique monétaire au Maroc est inefficace, elle n'a pas d'impact sur la variation de la produc-

tion réelle, elle engendre plutôt une dynamique inflationniste.

Pour le cas de la Banque centrale du Congo, Felix Fischer & al. (2013) examinent les difficultés de la conduite de la politique monétaire du pays dans un contexte de dollarisation poussée du système bancaire et de faiblesses institutionnelles. L'analyse empirique confirme que la Banque centrale du Congo n'est guère en mesure de maîtriser l'inflation, en dépit d'une réactivité rapide aux chocs inflationnistes. Pour renforcer l'efficacité de la politique monétaire, à l'issue des mesures de réformes de la politique monétaire, ils concluent au renforcement du cadre actuel de politique monétaire compte tenu du fait que le pays est vulnérable à de fréquents chocs sur les termes de l'échange.

Dans une autre étude, G.B. Umba & L. Mwendabantu Rachidi (2016), analysent les conséquences des variations de la masse monétaire sur le niveau général des prix en République démocratique du Congo. Ils confirment les effets de la masse monétaire sur l'indice des prix à la consommation. Les tests de causalités menés aboutissent à une relation unidirectionnelle de la masse monétaire au sens strict sur l'IPC sous-jacent et une relation bidirectionnelle entre la masse monétaire au sens strict et l'IPC. L'estimation d'un modèle à retard échelonné conclut à une distribution des retards allant jusqu'à quatre mois contrairement à des périodes allant jusqu'à cinq ans.

2. RÉFORMES DE INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET LIBÉRALISATION DE CHANGE

Les réformes de la politique monétaire menées en République démocratique du Congo ont été envisagées en trois phases. La Banque Centrale a été emmenée, dans une première phase, à réformer le cadre institutionnel de la politique monétaire et de change. Dans un second temps, l'ac-

tion réformatrice de la Banque Centrale a porté sur la définition des objectifs intermédiaires et du cadre opérationnel de la politique monétaire, par l'abandon des instruments directs et l'adoption des instruments indirects. L'objectif de ces réformes est l'introduction d'une gestion indirecte des taux d'intérêt et de la liquidité bancaire. La dernière phase, a consisté à l'optimisation de la politique monétaire, par la recherche de plus de transparence et de crédibilité. A ces différentes mesures, il sied d'y ajouter la réforme du système national de paiement.

1.3. Libéralisation de la politique monétaire et de change

La répression financière qui a caractérisée la conduite de la politique monétaire de la Banque Centrale du Congo dès l'indépendance jusqu'à l'an 2000, n'a produit que les effets mitigés. Depuis la réforme monétaire de 1963 ou celle de juin 1967 et, d'autres qui ont suivies, le recours permanent à plusieurs instruments d'encadrement directs composait le cadre opérationnel de sa politique monétaire. Ces instruments étaient fortement subordonnés aux exigences de la politique budgétaire, et consistait, entre autres, au plafonnement de taux d'intérêt, aux restrictions quantitatives sur le crédit bancaire avec le plafonnement de refinancement et la capacité de refinancement (BCC, 2013 :131).

1.3.1. Réforme du cadre institutionnel de la politique monétaire et de change

Le processus des réformes du cadre institutionnel de la politique monétaire et de change de la Banque Centrale du Congo a été entamé après le démantèlement des politiques répressives basées sur le recours aux instruments directs dont les plafonds des taux d'intérêt débiteurs et créateurs des banques créatrices de monnaie intervenue en 1998. Dès l'année 2001, les autorités monétaires ont procédé à une profonde réforme dudit cadre.

Par cadre institutionnel de la politique monétaire, il faut entendre le dispositif juridique défini par les pouvoirs publics pour déléguer à la Banque Centrale la responsabilité de la conception et de la conduite de sa politique monétaire, lui assigner des objectifs à atteindre en matière de politique monétaire et de change et, en préciser la hiérarchie, les replacer dans l'ensemble de ses missions et définir la structure ainsi que la composition de ses organes de décision en fixant leurs responsabilités.

Du côté de la politique de change, deux mesures importantes ont été prises. Premièrement, les autorités monétaires ont décidé l'abandon du régime de change fixe et l'adoption du régime de change flottant mais encadré adossé à une nouvelle réglementation de change ultra-libérale dépourvue de l'ensemble des restrictions de change et, qui autorise la libre circulation des devises étrangères concomitamment de la monnaie nationale sur l'ensemble du territoire national. Deuxièmement, la Banque centrale du Congo a procédé, le 26 mai 2001, à l'alignement du taux de change officiel sur le taux du marché parallèle en procédant par une dévaluation de 84,1% de la valeur du franc congolais, soit de 52 CDF/le dollar à 313,5 CDF (BCC, 2013 : 132 ; Mukoko Samba, 2003 : 27). Cette mesure visait à éliminer les distorsions qui prévalaient sur les marchés des changes et déstabilisaient la monnaie nationale. Mais aussi elle a également permis de réduire l'écart important existant entre le cours de change parallèle et le cours officiel ou indicatif.

Il convient de rappeler que l'institut d'émission a eu, par le passé, à alterner entre la fixité et le flottement de sa monnaie. A titre de rappel, du 12 septembre 1983 jusqu'en décembre 1998 et ensuite du 27 mai 2001 jusqu'à ces jours, sa politique de change s'inscrit dans le cadre du régime des changes flottants encadré (Tshiunza, M. 2000).

De ce qui précède, notons que, pour de nombreux pays, le choix du régime de change implique la décision de politique économique la plus importante du fait que le taux de change est une variable clé dans la détermination des flux des échanges des biens, des services et des capitaux. En adhérant à un régime de change, un pays peut, en effet, accroître ou réduire l'instabilité de la production, du chômage et de l'inflation, et le bien-être social s'en trouvera diminué ou accru. Ainsi, la volatilité du taux de change exerce en effet une forte pression sur la balance des paiements, les prix ainsi que d'autres variables macroéconomiques (Bahati, N. 2022).

Dans sa logique de fonctionnement, le régime de changes flottants a comme cadre de référence l'équilibre entre l'offre et la demande des devises. Un excédent ou une insuffisance de l'offre des devises par rapport à la demande débouche sur l'appréciation ou la dépréciation du taux de change de la monnaie nationale. Dans ce contexte, pour obtenir et préserver la stabilité du taux de change à court terme, la politique de change vise, à travers les interventions sur le marché de change dans le cadre du flottement encadré, à réduire les fluctuations du taux de change sans pour autant perturber ou affecter l'accumulation des réserves internationales (Banque Centrale du Congo, 2021).

De ce fait, la Banque Centrale du Congo, outre son objectif de stabilité de la valeur interne de la monnaie, s'est assignée deux objectifs en matière de politique de change, à savoir : (i) le lissage des fluctuations du taux de change afin de préserver la stabilité de la valeur externe de la monnaie nationale ; (ii) l'accroissement du niveau des réserves de change.

En effet, la Banque Centrale du Congo peut, en cas de forte volatilité du taux de change ou pour le besoin de conforter les réserves officielles de la

République, intervenir sur le marché des changes pour céder ou acquérir les devises étrangères contre la monnaie nationale. Elle peut intervenir à travers les opérations de gré à gré ou par voie d'adjudication bilatérale, à la hollandaise. Cette procédure consiste, en cas d'opération de cession des devises, de sélectionner en premier, les soumissions assorties des propositions de taux les plus élevés. Les soumissionnaires ayant proposés les taux les plus élevés sont alors servis en premier. Les offres des participants sont ensuite traitées par ordre de taux de change décroissant, jusqu'à un niveau plancher fixé par la Banque centrale. Par contre, en cas d'opération d'acquisition des devises, le classement et la sélection des soumissions se réalisent suivant un ordre de grandeur croissant des taux de change proposés. Le taux marginal de l'adjudication est celui de la dernière soumission retenue (BCC, 2013 : 126).

Du côté de réformes de la politique monétaire, trois générations successives ont été envisagées. Dans un premier temps, entre 2001 et 2002, deux mesures de réformes ont été prises. Il s'agit d'une part, de la définition et la clarification de la mission principale de la Banque centrale du Congo qui consiste à définir et à mettre en œuvre la politique monétaire du pays dont l'objectif ultime est d'obtenir la stabilité du niveau général des prix (*) (Banque Centrale du Congo, 2013).

Cet objectif répond au principe de Tinbergen qui tend à associer au nombre d'objectifs poursuivis le nombre d'instruments de politique économique (Jean-Marc D. 2022). La Banque Centrale du Congo en a seulement un : son contrôle sur l'économie s'exerce généralement à travers ses interventions sur le marché de change et le marché monétaire interbancaire où les banques commerciales échangent des liquidités. Elle peut y contrôler soit la quantité, soit le prix, c'est-à-dire le taux d'intérêt mais parfois les deux variables simultanément.

Certes, les mécanismes quantitatifs ont un rôle important à jouer dans les pays où les marchés financiers sont peu profonds et sous-développés, mais les taux d'intérêt constituent un prix macroéconomique essentiel dans les économies modernes. Faire en sorte qu'ils opèrent librement et transmettent les changements de la politique monétaire est donc une condition indispensable d'une répartition efficace du capital. Elle ne peut donc poursuivre qu'un seul objectif. Le contrôle de la hausse des prix mieux de l'inflation est tout naturellement retenue comme objectif final en raison de l'existence d'une forte relation entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau général des prix (Bénassy-Quéré & al., 2015).

D'autre part, la reconnaissance de l'indépendance de l'institut d'émission en matière de conception et de mise en œuvre de la politique monétaire du pays (indépendance opérationnelle ou des instruments). Cette dernière mesure est consacrée par la Constitution, en son article 176, dont les dispositions ont été édictées par la Loi n°005/2002 du 02 mai 2002 et renforcée par celle n° 18/027 du 13 décembre 2018, relative à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo et principalement en son article 4, alinéa 1er, qui stipule que « la Banque est indépendante dans la réalisation de ses objectifs, l'exercice de ses missions, la mise en œuvre de ses instruments et dans la gestion de ses finances », (Banque Centrale du Congo, 2024). Cette indépendance permet à la Banque centrale du Congo de réagir rapidement et de façon décisive à l'évolution économique sans être totalement sous l'emprise de considérations politiques. Cette forme d'indépendance lui permet aussi de générer et de maintenir la crédibilité relative dont elle a besoin pour influencer efficacement sur les anticipations d'inflation.

De ce fait, elle a pour obligation première, d'obtenir à court terme et de maintenir à moyen et long terme la stabilité du niveau général des prix.

Cet objectif suppose, comme indiqué précédemment, une indépendance vis-à-vis du Gouvernement en matière de conception et de conduite de la politique monétaire. Dans ce contexte, la Banque Centrale détient la responsabilité de définir sa stratégie et de prendre les décisions relatives à sa politique monétaire. Elle possède, pour cela, une indépendance des instruments mais elle n'a pas la liberté de déterminer elle-même les objectifs de la politique monétaire.

Toutefois, comme l'ont si bien démontré Thomas S. et Neil W. (1981) dans leur article qui met en évidence la possibilité d'une « arithmétique monétariste déplaisante » dans une situation où la banque centrale est totalement indépendante alors que la politique budgétaire est laxiste, les risques d'une explosion de la dette publique ou d'une crise de change ou encore de l'endettement extérieure sont grands. En effet, l'absence du financement monétaire du déficit public fait que la dette publique augmente ; il arrive alors un moment où cette accumulation doit s'arrêter, du fait que la solvabilité budgétaire n'étant plus assurée et le taux d'endettement public par la cession de titres publics ne cesse d'augmenter, la demande de titres étatiques devient insuffisante. L'alternative est alors la suivante : soit procéder à la réduction du déficit public, soit à une monétisation de la dette par la banque centrale – planche à billet –, soit un recours aux réserves de change – avec à la clé des fortes appréciations de la monnaie nationale occasionnant la fuite des capitaux et le déséquilibre de la balance des paiements, soit enfin, un fort endettement extérieur pour couvrir le déficit public.

2.1.2. Réformes des objectifs intermédiaires et opératoires

La deuxième phase des réformes de la politique monétaire a été menée entre 2003 et 2008. Elle comprend deux volets à savoir : la définition précise des objectifs intermédiaires et du cadre

opératoire et l'abandon des instruments directs au profit des instruments indirects de la politique monétaire.

2.1.2.1. Définition des objectifs intermédiaire

A côté de l'objectif final, la Banque centrale se dote, le plus souvent d'un objectif intermédiaire, qui peut être contrôlé facilement en utilisant les instruments de la politique monétaire, et qui doit être bien corrélé avec l'objectif final, c'est-à-dire être un indicateur avancé de l'objectif final, donner à l'avance de l'information sur l'évolution de ce dernier (Patrick Artus 2001 : 45).

Au niveau de l'objectif intermédiaire, le stock monétaire a été défini par l'institut d'émission congolais comme agrégat privilégié alors que la base monétaire a été choisie comme objectif opératoire. Ces variables sont réputées avoir une relation directe, stable, et partant, prévisibles avec les objectifs à long terme (BCC, 2013 :133 ; Manuel Guitian, 1994 : 8). Un dispositif des prévisions des facteurs autonomes de la liquidité (les avoirs extérieurs nets, le crédit net à l'Etat, les créances sur les banques hors refinancement, les autres créances et les autres postes nets hors-BTR) a été mis en place à partir de 2007, pour orienter les interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire.

Il sied de préciser que dans la pratique, le choix des objectifs intermédiaires obéit à trois principaux critères : une cible intermédiaire doit être : 1) quantifiable ou mesurable et rapidement connue par la banque centrale (disponibilité statistique), 2) soumise, dans une certaine mesure, au contrôle direct ou indirect de la Banque Centrale (une variable opérationnelle servant de vecteur), et ; 3) avoir une incidence prévisible sur les objectifs ultimes de la politique monétaire.

Ainsi, pour juger de l'efficacité des mesures de politique monétaire, la Banque Centrale doit être à même de mesurer exactement et en temps voulu une variable intermédiaire (Richard C. Barth 2001 :4 ; Dominique Plihon, 2017 : 88). Le contrôle de la Banque Centrale sur la variable intermédiaire est nécessaire pour la remettre sur les rails lorsqu'elle s'écarte du sentier visé. Toutefois, le plus important pour une variable intermédiaire, c'est la possibilité de prédire son incidence.

2.1.2.2. Réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire

En revanche, les cibles opérationnelles sont les buts tactiques que la Banque Centrale essaie d'atteindre, à court terme. Si la Banque Centrale ne peut pas utiliser directement les outils de politique monétaire, pour agir sur les cibles intermédiaires, elle peut néanmoins s'en servir, pour influencer sur les cibles opérationnelles telles que la base monétaire et les taux d'intérêts à court terme qui influent à leur tour sur les fluctuations des variables intermédiaires (Richard C. B. 2001).

Notons avec Bordes (2007), dans le cas où la Banque centrale se fixe comme objectif opérationnel une valeur des réserves des banques, la gestion de la liquidité obéit à la logique à trois étapes. D'abord, elle prévoit la position de liquidité autonome du système bancaire. Ensuite, elle détermine la variation de la valeur des réserves nécessaires pour atteindre son objectif opérationnel. Enfin, elle procède aux opérations de politique monétaire correspondante. Le taux d'intérêt s'ajuste pour réaliser l'équilibre sur le marché.

D'un autre côté, la réforme a consisté en l'abandon de l'encadrement direct et l'adoption des instruments indirects des politiques monétaires. Cette réforme a pris trois formes : (i) la libéralisation des taux d'intérêt, (ii) la mise en place

d'un marché monétaire et, (iii) l'obligation de constituer des réserves obligatoires.

Pour ce dernier instrument, c'est-à-dire le coefficient de la réserve obligatoire, il est reconnu par son effet quantitatif comme l'unique instrument apte à absorber des montants élevés de liquidités. C'est par rapport à cette aptitude qu'il est considéré comme brutal, lourd et difficile à manipuler au jour le jour.

Toutefois, dans un contexte caractérisé par la surliquidité qui met les banques hors banque centrale, le coefficient de la réserve obligatoire demeure encore un instrument efficace, dans son rôle de « purge de liquidités », facilitant l'action de la politique monétaire, particulièrement dans le contexte d'excès des liquidités qui caractérise le système bancaire congolais.

Au sujet du cadre opérationnel de la politique monétaire de la Banque Centrale, elle est composée respectivement de trois instruments. Il s'agit des taux d'intérêt sur le refinancement des banques (taux des prêts à court terme ou taux directeur et le taux des facilités permanentes), du coefficient de la réserve obligatoire, qui participe de façon structurelle au retrait de la liquidité, et des appels d'offres des BTR (Bon BCC). Le taux d'intérêt des facilités permanentes correspond au taux directeur majoré d'une marge (BCC : 2010).

Dans le souci d'élargir, de diversifier les instruments de politique monétaire et de renforcer la gestion de la liquidité bancaire, l'institut d'émission a, d'un côté, à partir du 16 décembre 2002, lancé sur le marché monétaire, dans un premier temps, un titre au porteur de courte durée appelé « billet de trésorerie », dont la vente devait se faire de gré à gré. La maturité de ce titre lors du lancement était de 7 jours, 14 jours et 28 jours. Ce titre représentait pour son détenteur une créance sur la Banque Centrale du Congo équivalente à la valeur nominale du titre majo-

rée des intérêts suivant les différentes maturités.

Dès le mois de mars 2008, la Banque Centrale du Congo a abandonné la procédure de vente de gré à gré pour privilégier une procédure des adjudications « bon Banque Centrale », initialement connu sous le nom de « billet de trésorerie ». Au cours de la même année, une autre réforme a été initiée avec la création d'un marché secondaire des BTR, lesquels sont devenus du coup des titres de créances négociables (BCC, 2013 :135). Notons en passant que lors de la procédure de l'opération d'adjudication du BTR, les banques commerciales ne connaissent pas au départ le montant qui fera l'objet de l'opération. Celui-ci leur est communiqué au lieu et au moment de l'opération.

En outre, la Banque Centrale du Congo a procédé, à une grande réforme du système monétaire et bancaire du pays, dont l'objectif visait la restructuration du marché en banque. Les trois anciens guichets ont été transformés et regroupés en deux par la réduction des guichets de refinancement en remplaçant le guichet de réescompte, dont la maturité était respectivement de 45, 90 et 180 jours, par celui de prêt à court terme d'une maturité de 7 jours. Sur ce dernier marché, les opérations de cession temporaire de la liquidité (le franc congolais) par la Banque Centrale du Congo aux banques commerciales agréées ne se dénouent que dans une échéance de sept jours au maximum (Mukundi N. 2022).

Les guichets de call money et des avances en compte courant ont été fusionnés en seul guichet des facilités permanentes de 24 heures maximum. Le 25 février 2005, la capacité de financement et le plafond de refinancement ont été abandonnés. Les guichets de refinancement ont été restructurés.

Il sied de reconnaître qu'avant cette réforme, le guichet du call money market était quasiment inactif. Seul le guichet des avances en comptes

courant fonctionnait en intermittence, et permettait aux banques en besoin de trésorerie de se ravitailler rapidement en monnaie centrale, auprès de l'institut d'émission dont l'accord de refinancement à ce guichet est matérialisé par un « aval », comme c'est également le cas sur le marché des prêts à court terme (Mukundi N., 2022).

De ce qui précède, il sied de noter que le marché monétaire congolais reste compartimenté en marché en banques, en marché interbancaire qui fonctionne entre les banques créatrices de monnaie inscrites sur la liste des banques de l'institut d'émission et en marché de billets à ordre négociable (Bon BCC). Ces réformes ont eu pour mérite de rétablir la Banque Centrale dans sa fonction de prêteur en dernier ressort, tout en conférant aux ressources distribuées (refinancements) leur caractère temporaire et d'appoint. La réforme du marché monétaire a aussi conféré au marché interbancaire un rôle central dans le recyclage des liquidités bancaires, l'objectif étant celui de réduire davantage la pression exercée sur la monnaie centrale qui doit garder son caractère de ressources d'appoint. Ainsi, les opérations de prêts et d'emprunts entre banques ont été libéralisées.

1.2. Réformes visant l'optimisation de la politique macroécono-mique

La troisième phase des réformes de la politique monétaire a porté d'une part, sur la nécessité d'une meilleure coordination de politique macroéconomie et d'autre part, sur la recherche de plus de transparence des actions menées par la Banque centrale du Congo.

Dès l'année 2009, l'institut d'émission s'emploie à coordonner les actions visant à garantir la stabilité tant interne qu'externe de la monnaie nationale. Pour cela, sa stratégie consiste à une surveillance permanente à travers son Comité de la politique monétaire qui n'est rien d'autre

qu'un cadre de suivi, d'évaluation et d'orientation de la politique monétaire et de change. A celui-ci s'ajoute, un autre cadre de coopération interinstitutionnelle qui associe les Ministères des Finances, du Budget à la Banque Centrale du Congo.

Ce dernier cadre conduit à un policy-mix spécifique susceptible de garantir la stabilise monétaire du pays. Une analyse des différentes expériences récentes d'une telle combinaison qu'ont eu à adopter les autorités monétaires du pays soulève les interrogations non tranchées quant à l'impact réel d'un tel mariage des autorités monétaire et budgétaire (Malingumu, Kongolo et Maneka, 2023).

Le dernier aspect des réformes menées a été la recherche de plus de transparence de la politique monétaire par les communications régulières, les publications des rapports annuels, des bulletins d'informations statistiques, des condensés d'information statistiques, des notes de conjonctures, des rapports et des recherches économiques, monétaires et financières. L'objectif visé est de permettre au public et au secteur privé (par exemple, le système financier) de comprendre les décisions, les mandats et les stratégies de la Banque Centrale afin d'accroître son efficacité. Car, la transparence élimine l'asymétrie de l'information entre une banque centrale et le secteur privé. En effet, dans un environnement où les anticipations sur les politiques futures déterminent de manière prépondérante les actions présentes et futures des agents privés, en diffusant des informations, la banque centrale d'une part, peut espérer exercer une influence positive sur leurs anticipations. D'autre part, la transparence permet aux agents privés de mieux observer les actions de la Banque Centrale et donc de réviser en permanence leur jugement sur sa capacité à respecter ses engagements (Allegret J-P. et C.

Cornand, 2006).

3. APPROCHE METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Pour mesurer les effets de réformes de la politique monétaire sur la croissance économique en République démocratique du Congo, l'approche économétrique adoptée consiste à quatre étapes. Dans un premier temps, il est justifié le pourquoi de l'approche adoptée qui consiste au recours à un modèle AutoRegressif à Retard Echelonnés. Deuxièmement, il est spécifié le modèle à estimer et définir les variables utilisées. Par la suite, une analyse descriptive des variables d'intérêt est faite. La quatrième et dernière étape consiste à décrire l'approche économétrique menée qui est faite en quatre étapes : tests de racines unitaires (tests de stationnarité), l'estimation et la validation du modèle ARDL, l'estimation de la relation de court et de long terme et enfin, les tests de la robustesse du modèle estimé.

3.1. Justification de l'approche adoptée

Dans un modèle dynamique, une variable dépendante Y_t peut être expliquée à la fois par ses propres valeurs décalées mais également par les valeurs présentes et décalées des variables indépendantes, ce qui permet d'améliorer les prévisions et l'efficacité des politiques. Dans ce cas, il y a donc une mixité des modèles, d'une part des modèles Autorégressif (AR), et d'autre part, des Modèles à retards échelonnés (DL). Les deux types des modèles (dynamiques) combinés permettent d'obtenir ainsi les modèles Autorégressif à Retards Echelonnés (ARDL).

On trouve, parmi les variables explicatives (X_t), la variable dépendante décalée (Y_{t-p}) et les valeurs passées de la variable indépendante (X_{t-q}).

La forme générale du modèle ARDL est la suivante :

$$Y_t = (X_t, Y_t - p, X_t - q) \quad (1)$$

$$Y_t = \lambda + \varphi_1 Y_{t-1} + \dots + \varphi_p Y_{t-p} + \alpha_0 X_t + \dots + \alpha_1 X_{t-q} + \mu_t$$

$$Y_t = \lambda + \sum_{n=1}^p \varphi_n Y_{t-n} + \sum_{n=1}^q \alpha_n X_{t-n} + \mu_t \quad (3)$$

Avec $\mu_t \sim \text{iid}(0, \sigma^2)$, terme d'erreur, α_0 traduit l'effet à court terme de X_t sur Y_t . En considérant la relation de long terme d'équilibre suivant $Y_t = k + \theta X_t + \mu_t$ on peut calculer l'effet à long terme de X_t sur Y_t (soit θ) comme suit :

$$\theta = \sum b_j / 1 - \sum b_j \quad (4)$$

Pour déterminer le décalage optimal (p^* ou q^*), il fait recours au critère d'information (AIC, SIC et HQ). Ce décalage est celui dont le modèle estimé offre la valeur minimale d'un des critères énoncés. Ces critères sont celui d'Akaike (AIC), celui de Schwarz (SIC) et celui de Hannan et Quinn (HQ).

Le choix de ce modèle dynamique se justifie d'abord par sa flexibilité par rapport à d'autres modèles de cointégration, car il est capable de gérer des variables de différents ordres d'intégration, c'est-à-dire, des variables stationnaires en niveau $I(0)$ et d'autres stationnaires à la différence première $I(1)$. Ensuite, il permet à la fois de saisir les effets de court et ceux de long terme des variables explicatives sur la variable dépendante et, d'éviter le problème de l'endogénéité des variables explicatives en recourant aux retards appropriés (Kibala K., 2018, Harris, 2003 ; Annaji Hassane et al., 2023 :199). Enfin, la modélisation ARDL présente de bonnes propriétés pour les échantillons de petite taille. Dans cette optique, le test de causalité au sens de Toda & Yamamoto basé sur un Vecteur Auto Régressif (VAR) standard est le mieux adapté.

3.2. Description des variables d'intérêt

La croissance économique (TXCE) est la variable endogène. Elle mesure la variation en pourcentage du Produit intérieur brut au cours d'une année. Les variables exogènes comprennent à la fois les variables d'intérêt et les variables de contrôle. Les variables retenues sont : (i) la croissance de la masse monétaire (CRMM) qui mesure la variation en pourcentage de la masse monétaire d'une période à une autre. Pour une bonne régulation de l'économie, la Banque Centrale contrôle directement la base monétaire et indirectement la masse monétaire. Cette action permet de stimuler l'économie en cas de besoin mais aussi de la freiner en cas de surchauffe ; (ii) Les dépenses publiques (DEP) constitue l'un des instruments de la politique budgétaire du pays, son augmentation conduit à la croissance économique, et sa diminution traduit la contraction de l'activité économique ; (iii) Le taux d'intérêt (TXINT) est l'un des instruments de la politique monétaire qui permet à la Banque centrale à agir sur la liquidité bancaire et le pouvoir de création monétaire des banques créatrices de monnaie. (iv) Le taux d'inflation et ; (v) Le taux de change. Le premier est mesuré par la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation. Les deux variables permettent d'apprécier la stabilité interne et externe de la monnaie.

Le modèle base est suivant :

$$TXCE = f(CRMM, TXINT, DEP, TXINFL, TXCH).$$

3.3. Sources de données de l'étude

Les données utilisées proviennent des rapports annuels publiés par la Banque Centrale du Congo. Elles portent à la fois sur la conduite de la politique monétaire, de change et budgétaire. Elles ont une dimension annuelle. La période d'étude devrait uniquement porter sur les années 2002 à 2020. Toutefois, en raison des exigences statistiques où doit être supérieur à 30 observations ($n \geq 30$), la période d'observation a été allongée jusqu'à l'année 1991.

3.3.1. Analyse exploratoire des séries

Le tableau ci-après fournit les statistiques descriptives (nombre d'observations, moyennes, écart-type, skewness et kurtosis, statistique du test de normalité de Jarque et Béra) et renseigne sur les caractéristiques de tendance centrale et

de dispersion des séries.

L'analyse révèle qu'au regard des différentes moyennes, le taux de croissance économique moyen de la période est positif, soit 1.59%. Ce taux est faiblement positif suite aux différentes phases de récession connues durant les années 1991 à 2001. Au cours de cette période, le taux de croissance le plus faible était de -13,5% enregistré en 1993 alors que celui le plus élevé est de 9,5% observé en 2014. En plus, il est constaté qu'en moyenne, l'économie congolaise a été caractérisée par un taux d'intérêt très élevé, approximant 50%. Ce taux serait à la base de la stagnation du secteur des investissements privés qui dépend largement de cette variable. Quant aux dépenses publiques, elles représentent en moyenne 33% du PIB. Le taux le plus élevé est de 81,2% et le plus faible est de 23,1% du PIB.

Tableau n°1 : Statistiques descriptives des variables utilisées

	TXCE	CRMM	TXINT	DEP	TXINF	TXCH
Mean	1.586667	673.5313	49.89333	33.02067	778.8440	54.05111
Median	3.150000	51.15000	22.25000	23.05000	19.85000	49.35000
Maximum	9.500000	7743.140	238.0000	81.16000	9797.000	84.60000
Minimum	-13.50000	10.50000	2.000000	3.100000	0.850000	34.30000
Std. Dev.	6.067990	1661.113	57.23473	24.70172	2056.044	14.22922
Skewness	-0.866241	3.140088	1.590176	0.420004	3.293021	1.101079
Kurtosis	2.780841	12.62491	5.064250	1.670941	13.84916	3.299868
Jarque-Bera	3.811906	165.0994	17.96971	3.090013	201.3502	6.174274
Probability	0.148681	0.000000	0.000125	0.213310	0.000000	0.045632
Sum	47.60000	20205.94	1496.800	990.6200	23365.32	1621.533
Sum Sq Dev.	1067.795	80019565	94998.60	17695.07	1.23E+08	5871.635
Observations	30	30	30	30	30	30

Source : Calcul de l'auteur sur base des données de la BCC et E-views 10.

Au regard, des caractéristiques de tendance centrale et de dispersion, la variable taux d'inflation est la plus volatile suivie du taux d'accroissement de la masse monétaire alors que les variables taux de croissance et taux de change sont les moins volatiles d'après les valeurs de l'écart-type. L'analyse révèle aussi que le taux de croissance et les dépenses publiques sont normalement distribués avec des probabilités de Jarque-Bera supérieurs à 5%. Cependant, le taux de croissance de la masse monétaire, le taux d'intérêt, le taux d'inflation et le taux de change ne suivent pas la loi normale. De plus, au regard de la valeur du coefficient d'aplatis-

sement Kurtosis, l'on note que les distributions (taux d'inflation, croissance de la masse monétaire, taux d'intérêt et taux de change) sont pointues puisque ce coefficient est supérieur à 3, par contre la croissance économique et les dépenses publiques sont plus aplaties que la loi normale.

Analyse de corrélation des variables du modèle

L'analyse de l'ampleur de la liaison linéaire entre le taux de croissance économique et les variables explicatives est reprise dans le tableau ci-après qui reprend la matrice de corrélation.

Tableau n°1 : Matrice de corrélation des variables du modèle

	TXCE	CRMM	TXINT	DEP	TXINF	TXCH
TXCE	1.000000 -----					
CRMM	- 0.587724 0.0006	1.000000 -----				
TXINT	- 0.534262 0.0024	0.399383 0.0288	1.000000 -----			
DEP	0.240233 0.2010	- 0.238914 0.2036	- 0.470414 0.0087	1.000000 -----		
TXINF	- 0.563962 0.0012	0.977079 0.0000	0.404813 0.0265	- 0.243902 0.1940	1.000000 -----	
TXCH	0.059252 0.75580	- 0.297302 0.1106	- 0.060931 0.7491	0.508699 0.0041	- 0.298255 0.1094	1.000000 -----

Source : Auteur sur données des différents rapports annuels de la BCC et sur E-views 10.

Il ressort de ce tableau que la croissance économique est corrélée négativement avec le taux de croissance de la masse monétaire, le taux d'intérêt directeur et le taux d'inflation. En revanche, la croissance de la masse monétaire est corrélée positivement à l'inflation alors que les dépenses publiques sont positivement corrélées au taux de change.

3.4. Etude de la stationnarité des variables (tests de racine unitaire)

Avant d'estimer le modèle économétrique adopté, le point de départ est de procéder au test de stationnarité qui permet de détecter la stationnarité des variables à travers soit le test de DFA, soit celui de Philippe-Perron (PP) ou les deux à la fois. En effet, l'étude de la stationnarité est une étape indispensable, car la spécification du modèle ARDL exige le recours aux séries temporelles stationnaires d'ordre différent, c'est-à-dire en niveau $I(0)$ et à la différence première $I(1)$.

Tableau n°2 : Résultats des tests de stationnarité des séries

Variables	Test PP à niveau		Test PP en différence 1ère		Décision
	Statistique	Probabilité à 5%	Statistique	Probabilité à 5%	
TXCE	-1.740324	0.0776	-4.939067	0.0000	I(1)
CRMM	-1.944935	0.0509	-6.996306	0.0000	I(1)
TXINT	-1.984403	0.2916	-6.796852	0.0000	I(1)
DEP	-1.792295	0.3767	-7.344593	0.0000	I(1)
TXINF	-1.967456	0.0485	-	-	I(0)
TXCH	-2.048010	0.2660	-4.678402	0.0009	I(1)

Source : Auteur, données de divers rapports annuels de la BCC, traitement sur E-views 10.

Il ressort des résultats du test que toutes les variables sont non stationnaires en niveau, à l'exception de la série sur le taux d'inflation. En appliquant les mêmes tests sur les séries différenciées une fois, toutes les autres séries deviennent stationnaires. Il s'agit de : la croissance économique, de la croissance de la masse monétaire, des dépenses publiques, du taux d'intérêt directeur et du taux de change, parfois avec tendance (trend) et constante (intercept) ou sans tendance ni constante. L'application de tests de non-stationnarité (ADF) et surtout (PP) aux différentes séries en niveau a donné les résultats ci-avant.

Les séries étant intégrées d'ordres différents, le test de Cointégration de Engel et Granger (cas

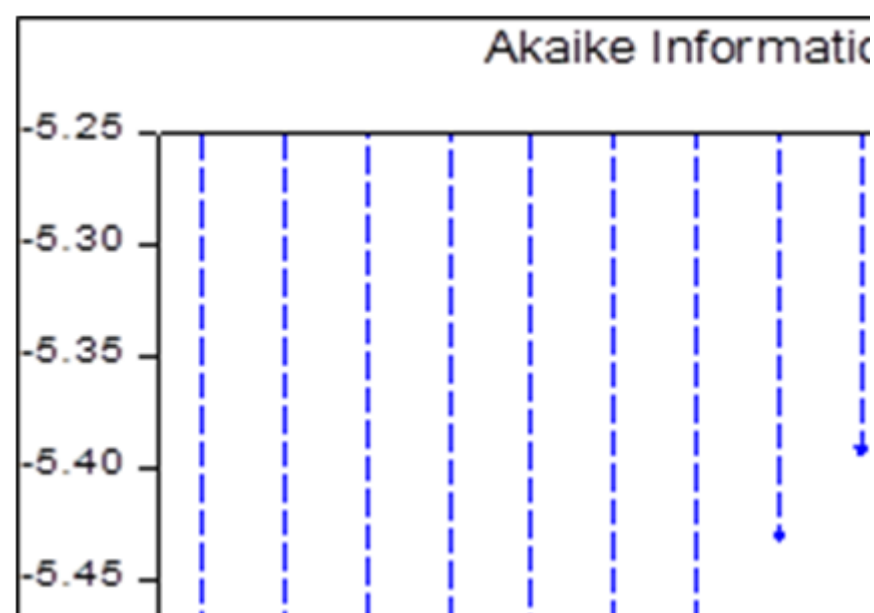
bivarié) et celui de Johansen (cas multivarié) deviennent inefficaces dans l'appréhension de l'existence d'une relation de long terme, ce qui rend opportun le recours au test de Cointégration aux bornes ou « Bounds test to Cointegration » développé au départ par Pesaran et Shin (1999) puis proposé par Pesaran et al. (2001).

Ainsi, au regard de la structure des données qui sont intégrées d'ordre différent [$I(0)$], [$I(1)$] ainsi que les hypothèses cherchant à identifier l'impact des réformes de la politique monétaire sur la croissance économique congolaise, le modèle le mieux adapté est le modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL).

3.4.1. Détermination du décalage optimal

Le tableau ci-après montre le critère de choix d'Akaike (AIC) qui donne le décalage optimal. On observe donc que c'est le modèle ARDL (2, 3, 3, 2, 3, 2) parmi le top 20 des modèles proposés qui offre la plus petite valeur de AIC.

Figure 1: Nombre de retard optimal



Source : Auteur sur données de la BCC et traitement sur E-views 10.

Les résultats de la régression du modèle montrent que le pouvoir explicatif du modèle estimé s'avère être de très bonne qualité avec un coefficient de détermination ajusté de 89.6%, le pouvoir explicatif de ce modèle est suffisamment grand pour déceler l'impact des réformes de la politique monétaire sur la dynamique de la croissance dans ce pays. Ceci revient à dire que près de 90% de la croissance économique est expliquée par les variables exogènes du modèle. Cette hypothèse sera rigoureusement testée à travers l'analyse de la robustesse du modèle estimé.

3.4.2. Test de cointégration aux bornes

Dans le but d'analyser la relation de long terme et les interactions dynamiques de court terme des variables d'intérêt, il est fait recours au Bounds Test. Ce test facilite la vérification de l'existence de la relation de Cointégration entre les séries sous-étudiées. Il permet de vérifier si les variables étudiées entretiennent des relations de long terme. La statistique du test est celle de Fisher, elle consiste à comparer les valeurs obtenues aux valeurs critiques (bornes inférieures et supérieures) simulées pour plusieurs cas et différents seuils.

Il sied de noter que la borne inférieure concerne les variables $I(0)$ alors que la borne supérieure reprend les valeurs pour lesquelles les variables sont intégrées d'ordre $I(1)$, il s'en suit que :

- Si Fisher calculé > borne supérieure : Cointégration existe ;
- Si Fisher calculé < borne inférieure : Cointégration n'existe pas ;
- Si borne inférieure < Fisher calculé < borne supérieure : pas de conclusion.

Au regard des résultats du test repris dans le tableau ci-après, la valeur de F-statistique est largement supérieure à celle de la borne supérieure de l'intervalle. On retient de ce test qu'il existe une relation de long terme entre la variable endogène et les différentes variables exogènes du modèle ARDL estimé. Ce qui permet ainsi l'estimation et l'interprétation d'une relation de long terme pour saisir les effets de long terme des réformes de la politique monétaire sur la croissance économique congolaise.

Tableau 5 : Résultats du test de cointégration aux bornes

Variables	LTXCE, LCRMM, LDEP, LTXINT, LTXINF, LTXCH	
F-stat calculé	9.964038	
Seuil critique	Borne inférieure	Borne supérieure
10%	2.08	3.00
5%	2.39	3.38
2.5%	2.7	3.73
1%	3.06	4.15

Source : Auteur sur données de la BCC et traitement sur E-views 10.

4. ESTIMATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

4.1. Effets de court terme de réformes de la politique monétaire sur la croissance

Les résultats des estimations du modèle d'analyse tels que repris dans le tableau ci-après montrent que le modèle est globalement significatif et le coefficient d'ajustement ou force de rappel est négatif et statistiquement significatif au seuil de 1%, soit -0.530809.

Ce coefficient mesure la vitesse à laquelle la variable dépendante revient à son niveau d'équilibre après un choc. Il est compris entre zéro et un (en valeur absolue). Ce qui garantit un mécanisme de correction d'erreur mais indique d'une part que la croissance s'ajuste à une vitesse de -0.53% par rapport à son niveau d'équilibre suite à tout choc provenant des variables exogènes mais aussi l'existence d'une relation de long terme (cointégration) entre les variables.

Les résultats suggèrent qu'à court terme, le niveau de croissance enregistré au cours de la période précédente impactent négativement le taux de croissance économique de la période courante. En d'autres termes, une variation du taux de croissance décalé d'une période de 1% ralentit la croissance économique de 0.506816% au seuil de 1%. Il n'en est pas de même avec la croissance de la masse monétaire dont une varia-

tion de 1% accélère la croissance de 0.034894% au seuil de 5%. De même, les augmentations passées ou décalées sur cette variable entraînent également l'accélération de la croissance économique congolaise.

Tableau 6 : Résultats d'estimation des coefficients de court terme

Variables	Coefficient	Prob.
D(LTXCE(-1))	-0.506816	0.0092
D(LCRMM)	0.034894	0.0011
D(LCRMM(-1))	0.074118	0.0001
D(LCRMM(-2))	0.045660	0.0000
D(LTXINT)	-0.046628	0.0014
D(LTXINT(-1))	-0.006532	0.2034
D(LTXINT(-2))	-0.014620	0.0065
D(LTXCH)	-0.076646	0.0072
D(LTXCH(-1))	-0.151951	0.0007
D(LDEP)	-0.005625	0.2262
D(LDEP(-1))	0.001896	0.7596
D(LDEP(-2))	-0.031993	0.0012
D(LTXINF)	0.010270	0.1466
D(LTXINF(-1))	-0.022832	0.0022
CointEq(-1)*	-0.530809	0.0000

Source : Auteur sur données BCC, résultats obtenus grâce à E-views 10.

En revanche, une politique monétaire restrictive ou l'augmentation du taux d'intérêt directeur entrave le processus de croissance économique à court terme. Par contre, la politique budgétaire expansionniste approximée par l'augmentation

des dépenses publiques présente des impacts non significatifs à la période courante ainsi que celle décalée. En s'intéressant à la troisième période, cette variable impacte négativement et significativement la croissance économique à hauteur de -0.031993% au seuil de 1%.

En revanche, une augmentation de 1% du taux d'inflation n'a aucun effet sur la croissance de courte période. Toutefois, dès la seconde période l'inflation impacte négativement mais faiblement la croissance économique, car une augmentation de 1% entraîne une diminution de la croissance de -0.022832%, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%. Il suggère que le taux d'inflation élevé a un effet négatif sur la croissance mais avec une faible intensité de -0.022832%.

4.2. Effets de long terme des réformes de la politique monétaire sur la croissance

Au regard du coefficient de correction d'erreur qui est négatif et statistiquement significatif, il est possible d'estimer la relation de long terme. Les résultats de l'estimation révèlent qu'à long terme le taux d'intérêt directeur proxy de la politique monétaire, le taux de change et l'inflation impactent négativement et de manière significative sur la dynamique de la croissance économique. Une augmentation des coûts du refinancement ou coûts du capital (taux d'intérêt directeur) ainsi que les prix de la devise conduisent à un ralentissement de l'activité économique.

Tableau 7 : Résultats d'estimation des effets de long terme

Effets de long terme		
Variable	Coefficient	Prob.
LCRMM	0.067007	0.2710
LTXINT	-0.170569	0.0450
LTXCH	-0.155967	0.0471
LDEP	0.098939	0.0327
LTXINF	-0.168096	0.0653
C	0.007491	0.9793

Source : Auteur sur données BCC, résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews 10.

De même, une inflation variable et très volatile nuit à la croissance économique. Ce résultat est confirmé par plusieurs économistes dont Michael Bruno (1995 :35) qui considère que la croissance n'est sérieusement amputée qu'à des niveaux d'inflation très élevés, Patrick Guillaumont & Sylviane Guillaumont (1988 :106) montrent les effets néfastes d'une politique monétaire expansionniste sur la croissance. Celle-ci tient à la variabilité de l'inflation qui tend à être d'autant plus forte que l'inflation est en moyenne plus rapide. Un taux d'inflation, à la fois variable et volatile, est difficile à anticiper. Dès lors les agents économiques se retrouvent dans l'impossibilité d'apprécier correctement si la hausse d'un prix spécifique reflète la hausse du niveau général des prix ou si elle correspond à une augmentation du prix relatif de ce bien. De ce fait, la perception du changement des prix relatifs est obscurcie en période de forte inflation. Une perception défectueuse de la structure des prix relatifs nuit dangereusement au développement économique de deux façons distinctes : elle risque d'entraîner une mauvaise allocation

des ressources et réduire de ce faite la productivité de l'investissement ; en créant une incertitude sur la rentabilité des différentes activités ; elle réduit d'autre part, le volume d'investissement. Si l'ont fait le bilan des effets à long terme de l'inflation sur la croissance et le développement économique, il parait bien que les inconvénients l'emportent largement sur les avantages. Même si une hausse modérée des prix peut faciliter certains financements et certaines adaptations du système des prix, la thèse qu'une inflation rapide stimulant la croissance dans nos pays

en développement parait aujourd'hui de plus en plus contestable.

4.3. Résultats des tests de diagnostic

Ce point consiste à présenter les conclusions de différents tests qui permettent de vérifier les différentes hypothèses sur les résidus et de vérifier la robustesse statistique des résultats obtenus. Ainsi, il est testé l'autocorrélation des erreurs, l'hétéroscédasticité, la normalité des erreurs, la spécification ainsi que la stabilité du modèle.

Tableau 8 : Résultats des tests de diagnostic pour la validité du modèle

Hypothèse du test	Types de tests	P-value
Autocorrélation	Breusch-Godfrey Residual Se- rial Correlation LM Tests	0.1019
Hétéroscédasticité	Breusch-Pagan-Godfrey (BPG)	0.7658
Normalité	Jarque-Bera	0.5270
Spécification	Ramsey Reset Test	0.1912

Source : Données BCC, résultats obtenus à l'aide du logiciel EvIEWS 10.

Le test de Breusch-Godfrey, basé sur la statistique de Fisher, révèle que la probabilité critique est supérieure à 5%, ce qui confirme l'absence d'autocorrélation des erreurs et rejet de l'hypothèse d'omission de variables. Le test de Breusch-Pagan-Godfrey (BPG), ramène à l'acceptation de H_0 , celle de constance de la variance des erreurs. Au regard de la probabilité du test de Jarque-Bera qui est supérieure au seuil de 5%, l'hypothèse de normalité des erreurs est vérifiée. Enfin, le test de Ramsey confirme la bonté de la spécification du modèle. Les résultats de ces différents tests permettent de conclure que les erreurs sont homoscédastiques et normalement distribuées.

De ce fait, le modèle ARDL (2, 3, 3, 2, 3, 2) estimé est globalement bon et explique à 89,6% les effets des réformes de la politique monétaire sur la croissance économique au cours de la période de 1991 à 2020.

5. CONCLUSION

Cet article avait pour objectif de mesurer les effets des réformes de la politique monétaire et de change sur l'activité économique en République démocratique du Congo. Grâce à l'estimation du modèle autorégressif à retard échelonnés (ARDL). Grace aux réformes de la politique monétaire consistant à l'abandon des instruments directs et l'adoption des instruments indirects de la politique monétaire, les résultats suggèrent qu'à court terme, l'accroissement de la masse monétaire a un effet positif et significatif sur le PIB. Par contre, la variation du taux d'intérêt directeur, le taux d'inflation et du taux de change impactent négativement et significativement sur l'activité économique.

En revanche, l'estimation de la relation de longue période révèlent que le taux d'intérêt directeur proxy de la politique monétaire, le taux

de change et l'inflation impactent négativement mais de manière significative sur la dynamique de la croissance économique à long terme. En revanche, la politique budgétaire exerce les effets positifs et significatifs sur la croissance de l'activité. Par contre, la politique monétaire, à travers le taux d'intérêt directeur agit négativement mais significativement sur la croissance de longue période.

Bibliographie

1. Artus P. (2001), Politique monétaire, éd. Economica, Paris, 120 pages.
2. Banque centrale du Congo (2013), Politique monétaire de la Banque Centrale du Congo : Cadre de référence, édition BCC, Kinshasa, Juillet, 166 p.
3. Banque centrale du Congo (2024), Rapport sur la politique monétaire en 2023, édition BCC, n°24, avril, 86 p.
4. Banque centrale du Congo (2010), Rapport sur la Politique Monétaire 2010.
5. Bramoullé G. & D. Augey (1998), Economie monétaire, éditions Dalloz, Paris, 473 p.
6. Bénassy-Quéré A. & al. (2015), Les taux d'intérêt, éd. La Découverte, Paris, 126 p.
7. Boncoeur J. & H. Thouément (2014), Histoire des idées économiques : De Walras aux contemporains, 4ème éditions Armand Colin, Paris, 282 p.
8. Bordes C. (2007), La politique monétaire, éditions La Découverte, Paris, 122 p.
9. Daniel J-M. (2022), La politique économique, édition PUF, Paris, 116 pages.
10. Jacquemot, P. et M. Raffinot, (1993), La Nouvelle politique économique en Afrique, édition EDICEF, Paris, 413 p. [10]. Jacquemot, P. et M. Raffinot, (1993), La Nouvelle politique économique en Afrique, édition EDICEF, Paris, 413 p.
11. Mukundi N. Kahumba F. (2022), Marché financier ; théorie et perspectives pour l'économie congolaise, éditions Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 309 p.
12. Plihon D. (2017), La monnaie et ses mécanismes, éditions La Découverte, Paris, 126 p.
13. Sylviane G. J. (2015), Régimes et stratégies de change dans les pays en développement, éditions Economica, Paris, 173 pages.
14. Vergnaud E. (2000), Indicateurs économiques et marchés financiers, éditions ESKA, Paris, 336 p.
15. Allegret J-P. & C. Cornand (2006), « La politique de diffusion de l'information : la transparence des banques centrales est-elle toujours préférable ? », in Revue française d'économie, vol. 21, n°1, pp. 87-116.
16. Bahati N. J. (2022), Politique de change et stabilité macroéconomique : cas de la République Démocratique du Congo, in Revue Française d'Economie et de Gestion, vol. 3, n°3, pp. 229-248.
17. Barro R.J. et D. Gordon (1983), « Rules, Discretion and Reputation in a Model of Monetary Policy », Journal of Monetary Economics, Vol. 17, January, pp. 3-20.
18. Bénassy, A. et al. (1992), « De la flexibilité des taux de change et de ses conséquences macroéconomiques : La détermination des taux d'intérêt et des taux de change dans le modèle MIMOSA ». Observations et diagnostics économiques. Revue de l'OFCE, n°40, 201-247.
19. Blot, C. & P. Hubert, « Une analyse de la contribution de la politique monétaire à la croissance économique », in Revue de l'OF-

- CE, 2018, Perspectives économiques 2018-2020, 5 (159), pp.231-254.
20. Bruno M. (1995), « l'inflation freine-t-elle vraiment la croissance ? », in Finances & Développement, Revue du FMI, septembre, pp. 35-38.
21. Carré E. & Le Héron E. (2018), « La politique monétaire post-keynésienne », in L'économie Postkeynésienne : Histoire, Théories et Politiques, Ouvrage Collectif Chapitre 20, éditions du Seuil, Paris, pp. 373-393.
22. Eggoh, J. C. (2009), « Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières », in Document de Recherche, n°2009-18, Laboratoire d'Economie d'Orléans, pp. 1-18.
23. El Hassani H. & I. Ouali (2023), « L'impact de la politique monétaire sur la croissance économique au Maroc : une étude économétrique avec le modèle ARDL », in International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, Vol. 4, Issue 2-2, pp. 272-285.
24. Fischer F. & al. (2013), « Vers une politique monétaire plus efficace : le cas de la République démocratique du Congo », in IMF Working Paper, WP/13/226, pp 1-33.
25. Gaffard J-L. (2018), « Le débat de théorie et de politique monétaire revisité », in Sciences-Po OFCE Working paper, n°39, pp. 1-36.
26. Eggoh, J. C. (2009), « Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières », in Document de Recherche, n°2009-18, Laboratoire d'Economie d'Orléans, pp. 1-18.
27. Guillaumont P. et S. J. Guillaumont (1988), « Les enjeux des politiques monétaires dans les pays en développement », in Revue d'économie financière, n°7, pp. 97-108.
28. Kydland E. et E. Prescott (1977), « Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans », in Journal of Political Economy, Vol. 85, Issue 3, pp. 473-492.
29. Koto Ey'olanga (1999), « Restructuration bancaire et possibilités de croissance de l'économie congolaise », in Notes de Conjoncture, n°31, Revue de l'observatoire Congolais des Politiques Economiques, février, pp. 27-31.
30. Lucas R. E. (1972), « Expectations and the Neutrality of Money », Journal of Economic Theory, Vol. 4, pp. 103-124.
31. Lucas R. E. (1972), « Liquidity and Interest rates », in Journal of Economic Theory, Vol. 50, n°2, pp. 237-264.
32. Mallaye, D., (2009). « Réformes monétaires et croissance économique en zone CEMAC », in Munich Personal RePec Archive paper n°19621.
33. Malingumu S. (2021), Réformes du système bancaire en République démocratique du Congo : Analyse des effets sur la rentabilité et l'efficacité des banques créatrices de monnaie de 1970 à 2018, Mémoire de DEA, FASEG, Université de Kinshasa, 249 p.
34. Malingumu S. c. et al. (2023), « Policy-mix et croissance économique en République démocratique du Congo : évidence empirique basée sur le modèle ARDL », in Cahiers économiques et Sociaux, Vol. 39, n°4, Presses Universitaires de Kinshasa, Kinshasa, pp. 37-70.
35. Malingumu S. C. (2025), « Reformes financières et déterminants de l'efficacité des banques commerciales en République Démocratique du Congo : Etude par l'approche de frontière stochastique », in Cahiers éco-

- nomiques et Sociaux, Vol. 40, n°2, Presses Universitaires de Kinshasa, Kinshasa, pp. 75-102.
36. Manuel G. (1994), « Règle stricte ou politique discrétionnaire : les politiques monétaires dans une optique nationale et internationale », in *Frameworks for Monetary Stability : Policy Issues and Country Experiences*. Washington, FMI, pp. 1-18.
 37. Milton F. (1968), « The Role of monetary policy » in *The American Economic Review*, Vol. LVIII, n°1, March, pp. 1-17.
 38. Mukoko S. (2003), « Politique économique en RDC : leçons des trois dernières décennies », in *Notes de conjoncture, nouvelle série*, Vol. 1, octobre, pp. 27- 41.
 39. Ngonga N. V. (2025), « Economie de la RDC : un bilan de la crédibilité de la politique monétaire de 2002 à 2024 », in *Cahiers Economiques et Sociaux*, Vol. 40, n°4, Presses Universitaires de Kinshasa, décembre, pp. 11-44.
 40. Pollin J-P. (2020), « Les politiques monétaires à l'épreuve de la libéralisation financière », in *Revue d'économie financière*, n°137, Editions Association Europe Finances Régulations, 2020/1, pp. 219-244.
 41. Poole W., (2002), « Financial Stability », *Federal Reserve Bank of St Louis Review*, vol.64, n°5, september-october, pp. 1-7.
 42. Richard C. (2001), *Le cadre de la politique monétaire*, Conférence sur la macroéconomie, Institut du FMI, Washington, D.C, p.4 et suivantes.
 43. Sargent T. J. et N. Wallace (1981), « Some Unpleasant Monetary Arithmetics », in *Federal Bank of Minneapolis Quarterly Review*, Vol. 5, n°3, Fall, pp. 1-17.
 44. Tshiunza M. (2000), « De l'économie des interdits et de commandements aux interdits et commandements de l'économie », in *Notes de conjoncture*, n°33, mars.
 45. Tshiunza M. O. et V. Ngonga Nzinga (2002), *Support du cours de questions spéciales de politique et théories monétaires, deuxième licence en économie monétaire et internationale, année académique, 2001-2002*.
 46. Umba G. B. & L. Mwendabantu R. (2016), « Délai de transmission des variations monétaires sur le niveau des prix : cas de la République démocratique du Congo », in *Document de travail*, n°002, Banque centrale du Congo, novembre, pp. 3-28.

Mise en œuvre du budget-programme en république démocratique du congo : Une analyse critique des réformes de gestion budgétaire axée sur les résultats.

Par
NKENKU LUAKA Evrard*

Résumé

Cet article analyse les facteurs institutionnels, politiques et économiques qui entravent la mise en œuvre effective du budget-programme en République Démocratique du Congo (RDC), quinze ans après l'adoption de son cadre juridique fondateur, la Loi relative aux finances publiques (LOFIP) n°11/011 du 13 juillet 2011. L'étude repose sur une méthodologie qualitative et comparative qui articule trois niveaux d'analyse : (1) une revue documentaire des textes juridiques, des rapports institutionnels et de la littérature scientifique sur la gestion axée sur les résultats (GAR) ; (2) une analyse descriptive des données d'exécution budgétaire de la RDC pour la période 2021-2023 ; et (3) une analyse comparative structurée des réformes de budget-programme menées dans cinq pays africains que sont le Burkina Faso, le Rwanda, le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

L'analyse révèle un décalage persistant entre le cadre réglementaire et les pratiques réelles, caractérisé par un paradoxe budgétaire. La surconsommation des fonds de fonctionnement a atteint 121 % en 2023, tandis que les investissements structurels ont été sous-réalisés, à peine 25% sur la période. L'article dépasse la simple description pour appliquer le concept de fongibilité asymétrique et utiliser le cadre PDIA (facteurs de problèmes, points d'entrée, boucles d'apprentissage itératives) au contexte congolais.

Mots-clés : Budget-programme, Finances publiques, RDC, Gestion axée sur les résultats, Réforme budgétaire, Analyse comparative, PDIA.

Abstract

This article analyzes the institutional, political, and economic factors that hinder the effective implementation of program-based budgeting in the Democratic Republic of the Congo (DRC), fifteen years after the adoption of its founding legal framework, the Public Finance Act (LOFIP) No. 11/011 of July 13, 2011. The study is based on a qualitative and comparative methodology that combines three levels of analysis: (1) a literature review of legal texts, institutional reports, and scholarly literature on results-based management (RBM); (2) a descriptive analysis of the DRC's budget execution data for the 2021–2023 period; and (3) a structured comparative analysis of program-based budget reforms implemented in five African countries: Burkina Faso, Rwanda, Mali, Senegal, and Côte d'Ivoire.

The analysis reveals a persistent gap between the regulatory framework and actual practices, characterized by a budgetary paradox. Overspending on operating funds reached 121% in 2023, while structural investments fell short, amounting to barely 25% over the period. The article goes beyond

*Assistant à la Faculté des Sciences Economique et de Gestion , à l'Université de Kinshasa. Assistant de recherche à l'Université de Kinshasa.

Nkenku, L. E.,(, 2026).

a simple description to apply the concept of asymmetric fungibility and use the PDIA framework (problem drivers, entry points, iterative learning loops) to the Congolese context.

Keywords: Program-based budgeting, Public finance, DRC, Results-based management, Budgetary reform, Comparative analysis, PDIA.

0.INTRODUCTION

La gestion des finances publiques en Afrique subsaharienne a connu, au cours des deux dernières décennies, une transformation de grande ampleur. Sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods et dans le sillage du mouvement du New Public Management (NPM), de nombreux États ont engagé une modernisation de leurs systèmes financiers, visant à accroître leur efficacité et leur redevabilité. La budgétisation par programmes s'inscrit dans ce mouvement : elle substitue à la logique traditionnelle des intrants une allocation des ressources fondée sur les objectifs de politique publique.

En République Démocratique du Congo, cette réforme revêt une portée particulière. Pendant des décennies, le pays a fonctionné sous l'empire de l'ordonnance-loi n°69-014, inspirée du modèle français de 1959. Ce cadre a figé l'administration dans une logique de régularité juridique au détriment de l'efficacité socio-économique. La loi organique LOFIP n°11/011 du 13 juillet 2011 est venue introduire le budget-programme, la pluriannualité des budgets, la responsabilisation des gestionnaires publics, dans une démarche visant à casser l'ancienne logique budgétaire.

Près de quinze ans après cette réforme fondatrice, le bilan est toujours mitigé. Prévu initialement pour 2019, le passage réel au budget-programme a été retardé, et la réforme n'en est encore qu'à une phase pilote. La question centrale qui guide la présente analyse est la suivante : dans quelle mesure les conditions institutionnelles, politiques et économiques de la RDC permettent-elles une mise en œuvre effective du budget-programme tel que prescrit par la LOFIP, et quels leviers d'action pourraient en assurer la pleine réalisation ?

La thèse défendue dans cet article est la suivante : le succès du budget-programme en RDC ne dépend pas seulement de la qualité du dispositif technique, mais suppose un changement profond de culture administrative et une appropriation politique durable. L'analyse s'appuie sur une démarche qualitative et comparative conjuguant : l'analyse des textes de loi concernés, l'analyse des données budgétaires (2021-2023), et la présentation comparative de 5 expériences africaines.

L'article comprend quatre sections : la première traite du cadre théorique du budget-programme et des défis de la GAR ; la seconde analyse le cadre institutionnel et juridique congolais et les premiers résultats de mise en œuvre ; la troisième réalise une analyse comparative des expériences africaines ; la quatrième en propose une identification des enjeux majeurs et quelques recommandations opérationnelles.

Note méthodologique

L'approche adoptée est qualitative et comparative. La sélection de cinq pays africains répond à trois exigences : (1) ils présentent une diversité considérable de régimes politiques et de niveaux de capacité institutionnelle, (2) des données fiables sur l'état de mise en œuvre des réformes budgétaires par programmes sont disponibles pour chacun d'eux, et (3) chaque scénario est pertinent pour la situation spécifique du Congo. La position épistémologique est interprétativiste. Les données de recouvrement fiscal constituent des estimations consolidées dont l'incertitude est estimée à ± 3 points de pourcentage. Les limites de l'étude tiennent à l'accès restreint aux données provinciales et à l'impossibilité de conduire des entretiens de terrain.

2.CADRE THÉORIQUE ET ENJEUX CONCEPTUELS DU BUDGET-PROGRAMME

1.1. Fondements théoriques

Le budget-programme s’enracine dans le mouvement du New Public Management (NPM), émergé dans les années 1980, principalement dans les pays anglo-saxons. Christopher Hood (1991) a postulé que les techniques de gestion du secteur privé pouvaient être transposées au secteur public pour en accroître l’efficacité. Ce courant repose sur trois principes fondateurs : la performance, la transparence et la responsabilisation des gestionnaires publics.

La gestion axée sur les résultats (GAR) constitue le cœur opérationnel de cette approche. Il ne s’agit pas d’un budget axé sur les intrants (comme dans la budgétisation traditionnelle), mais plutôt d’une approche orientée vers les ré-

sultats et l’impact. Des études telles que celles de Schick (1998) et Smoke (2003) mettent en lumière les effets pervers de la mise en œuvre de la nouvelle gestion publique dans les États à faibles capacités : surcharge réglementaire, imitation formelle sans réelle appropriation et utilisation abusive des outils de performance à des fins de légitimation externe.

La budgétisation pluriannuelle constitue le second pilier de cette réforme. Elle substitue au cadre annuel strict une planification à moyen terme, généralement trois ans, facilitant la programmation des investissements et la cohérence des politiques publiques. Le tableau 1 synthétise les différences structurelles entre les deux logiques budgétaires.

Tableau 1. Comparaison entre le budget de moyens et le budget-programme

Caractéristiques	Budget de moyens (ancien)	Budget-programme (nouveau)
Logique dominante	Intrants (moyens)	Extrants (résultats)
Unité de vote	Ministère / Section	Programme
Échéancier	Annuité stricte	Pluriannualité (CDMT)
Responsabilité	Respect de la légalité	Performance et atteinte des objectifs
Contrôle	Contrôle de régularité (a priori)	Contrôle d’efficacité et audit (a posteriori)
Acteur clé	Ministre des Finances / Budget	Responsable de programme (sectoriel)

Source : l’Auteur.

Des travaux récents en gestion publique comparative (Andrews, Pritchett & Woolcock, 2017 ; Levy, 2014) soulignent que les réformes inspirées du NPM tendent à échouer lorsqu'elles sont transplantées dans des environnements à faible capacité institutionnelle sans adaptation au contexte politique local. Le concept de Problem-Driven Iterative Adaptation (PDIA) propose une alternative : engager des réformes progressives, ancrées dans les contraintes réelles des systèmes (Osborne, David & Gaebler, 1992).

1.2. Application du cadre PDIA au cas congolais

Le cadre PDIA repose sur trois composantes analytiques, appliquées explicitement à la situation congolaise.

Les problem drivers (facteurs générateurs du problème).

En RDC, le blocage de la réforme s'explique par quatre facteurs structurels interdépendants : (a) une culture administrative centrée sur la conformité procédurale ; (b) une fragmentation de la chaîne de la dépense ; (c) une instabilité politique chronique ; (d) une faiblesse des systèmes d'information budgétaire.

Les points d'entrée.

Les ministères/secteurs de la Santé et de l'Éducation sont les mieux préparés pour entamer le processus d'ancrage. Cela comprend : (i) l'amélioration des systèmes d'information de ces deux ministères, condition préalable à tout déploiement ultérieur ; (ii) la collecte des meilleures pratiques en vue de leur reproduction ; et (iii) la mise en place d'un réseau officiel de référents de la réforme qui seront nommés dans chaque ministère pilote.

Les boucles d'apprentissage itératif.

La phase pilote (2020-2024) doit constituer un

laboratoire d'apprentissage. Cela implique des revues semestrielles d'exécution documentant les écarts entre prévisions et réalisations, ainsi qu'un registre public des « leçons apprises » accessible aux partenaires techniques.

1.3. La mesure de la performance : enjeux et limites

La réussite du budget-programme repose sur la capacité à mesurer objectivement les résultats de l'action publique. Trois catégories d'indicateurs sont distinguées :

- les indicateurs d'efficience : rapport entre les ressources mobilisées et les produits obtenus ;
- les indicateurs d'efficacité : degré d'atteinte des objectifs fixés ;
- les indicateurs de qualité : satisfaction des usagers ou conformité du service à un cahier des charges.

Comme le soulignent Pollitt et Bouckaert (2011), cette approche se heurte à des difficultés pratiques : risque de « tyrannie des indicateurs », coûts de collecte des données, et difficulté à établir des relations causales entre dépenses et résultats.

2.DISPOSITIFINSTITUTIONNELETPREMIERS RÉSULTATS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. Cadre juridique de la réforme

La réforme budgétaire de la RDC s'appuie sur la loi n°11/011 du 13 juillet 2011. Cette loi qui remplace l'ordonnance de 1959, introduit des innovations majeures ci-après : elle instaure des crédits votés par programme et liés à des objectifs et des indicateurs de performance, elle prévoit un plan glissant triennal dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et la décentralisation de l'exécution est fait au niveau des

responsables de programme (RPROG), qui disposent de marges de manœuvre accrues. La mise en œuvre de ces dispositions a été retardée par l’absence de textes d’application, jusqu’à la publication du décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.

2.2. Résultats budgétaires : un paradoxe persistant

L’analyse des données d’exécution budgétaire pour la période 2021-2023 révèle un paradoxe structurel : une surconsommation chronique des crédits de fonctionnement conjuguée à une sous-exécution persistante des investissements.

Tableau 2. Exécution budgétaire comparée (2021-2023)

Exercice budgétaire	Fonctionnement (%)	Investissement (%)	Écart de performance (pp)
2021	108,4 %	12,3 %	96,1
2022	114,2 %	18,7 %	95,5
2023	121,0 %	24,5 %	96,5

Source : Élaboration de l’auteur à partir des rapports de reddition de comptes du ministère des Finances (2021-2023).

Ces données mettent en évidence un effet d’éviction, une inefficacité des politiques publiques (taux d’investissement inférieurs à 25 %) et un déficit de discipline budgétaire (le principe de spécialité n’est pas opérationnellement respecté).

2.3. Le concept de fongibilité asymétrique

La notion de fongibilité asymétrique désigne le phénomène par lequel les crédits initialement alloués à l’investissement sont absorbés par les dépenses de fonctionnement, en violation du principe de spécialité budgétaire. Elle est dite asymétrique car la conversion inverse ne s’observe pas.

Sur le plan opérationnel, l’Indicateur de Fongibilité Asymétrique (IFA) est défini comme suit :

$$IFA = (\text{Taux d'exécution fonctionnement} - 100\%) \times (\text{Dotation initiale fonctionnement} / \text{Dota-}$$

tion initiale investissement)

En supposant un ratio dotation fonctionnement/ investissement de 3, hypothèse conservatrice, l’IFA pour la période 2021 -2026 sera de :

- 2021 : $IFA = 8,4\% \times 3 = 0,252$ — dérive modérée mais préoccupante ;
- 2022 : $IFA = 14,2\% \times 3 = 0,426$ — aggravation nette ;
- 2023 : $IFA = 21,0\% \times 3 = 0,630$ — dérive structurelle confirmée.

La trajectoire croissante (0,25 → 0,63) confirme que la dérive s’aggrave d’année en année et appelle une réponse institutionnelle urgente.

2.4. Évolution des recettes fiscales

Tableau 3. Évolution des recettes fiscales et non fiscales (2021-2023)

Indicateurs	2021	2022	2023	Source de référence
Recettes DGI (im- pôts)	~65 %	~68 %	~71 %	FMI (2023), p. 14
Recettes DGDA (douanes)	~78 %	~82 %	~80 %	FMI (2023), p. 15
Recettes DGRAD (non fiscal)	~55 %	~58 %	~60 %	Banque mondiale (2023), p. 22
Taux global de re- couvrement	~66 %	~69 %	~70 %	Consolidation auteur ±3 pp

Source : Estimations consolidées à partir des rapports FMI/AFRITAC Centre et Banque mondiale (2023).

Ces chiffres montrent que l'État congolais ne perçoit en moyenne que les deux tiers des recettes fiscales prévues. Dans le contexte des recettes effectives, les décisions de dépenses sont dictées par les aléas du recouvrement des impôts, ce qui est structurellement défavorable à l'investissement.

2.5. Résultats des ministères pilotes

Santé.

La structuration du budget en programmes a amélioré la lisibilité des allocations. Toutefois, le taux d'exécution des investissements est demeuré inférieur à 30 % en raison de la dépendance aux financements extérieurs et aux lenteurs de la passation de marchés.

Éducation.

L'introduction d'indicateurs de résultats a ouvert un dialogue plus substantiel avec le Parlement. Cependant, le déficit statistique, données de référence datant du recensement de 1984, rend la mesure de la performance aléatoire.

Agriculture.

L'expérience est plus limitée, entravée par la dispersion géographique des services déconcentrés et l'absence de systèmes d'information intégrés au niveau provincial.

2.6. Le système d'indicateurs de performance

L'examen des PAP 2022-2025 révèle plusieurs faiblesses structurelles :

- pléthore d'indicateurs : certains programmes comportent six à sept indicateurs par objectif ;
- confusion entre moyens et résultats : des indicateurs tels que le « nombre de réunions tenues » mesurent des activités bureaucratiques et non des résultats ;
- déficit statistique : absence de données actualisées (dernier recensement : 1984).

3. ANALYSE COMPARATIVE DES EXPÉRIENCES AFRICAINES

Pour mieux évaluer les défis rencontrés par la RDC, cette section propose une analyse compa-

rative de cinq pays africains.

Tableau 4. Expériences de budget-programme en Afrique

Pays	Démarrage	Statut	Facteurs de succès	Défis majeurs	Maturité	Leçons pour la RDC
Burkina Faso	1997	Partiel	Formation, pilotage	Coordination, sécurité	Partiel / Fragilité	La fragilité sécuritaire bloque même une réforme bien conçue.
Rwanda	2018	Avancé	Leadership, digitalisation	Concentration du pouvoir	Avancé / Institutionnalisé	Le portage politique au sommet et la digitalisation sont des conditions nécessaires.
Mali	1998	Stagnant	CDMT formels	Instabilité, capacités	Partiel / En régression	Une réforme sans appropriation endogène échoue à la première crise politique.
Sénégal	2015	En cours	Stabilité, UE-MOA	Culture de performance	Avancé / En consolidation	L'appartenance à un espace normatif commun accélère la réforme.
Côte d'Ivoire	2020	Prometteur	Volonté politique, croissance	Jeunesse de la réforme	Intermédiaire / Prometteur	La croissance fiscale facilite la réforme.
RDC	2011 (LOFIP)	Phase pilote	Cadre juridique robuste	Multiplicité des défis	Initial / En transition	Consolider la phase pilote avant d'étendre.

Source : *Élaboration de l'auteur.*

3.2. Leçons transversales tirées

Les leçons à tirer des expériences sont principalement : (a) au nombre de facteurs à succès, nous pouvons citer : la stabilité politique et continuité institutionnelle, le leadership fort au plus haut niveau de l'État ; la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes, l'appui technique à long terme (AFRITAC, partenaires bilatéraux), la numérisation des systèmes d'information et (b) au rang d'obstacles récurrents, nous citerons la résistance bureaucratique et culturelle au changement, la faible corrélation entre performance et allocation budgétaire, la fragmentation des systèmes d'information, l'instabilité politique perturbant la dynamique des réformes.

3.2. Implications pour la RDC

Trois enseignements sont directement transposables au cas congolais : la nécessité d'une appropriation nationale (les réformes perçues

comme imposées de l'extérieur échouent), l'importance d'une approche graduelle, et la centralité des systèmes d'information.

4.ENJEUX ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE EN RDC

4.1. Défis politico-administratifs

Le budget-programme implique une redistribution du pouvoir de dépenser : la réforme transfère aux ministres sectoriels et aux Responsables de programme (RPROG) la gestion effective des crédits. Cette perte de contrôle centralisé suscite des résistances discrètes mais tenaces.

L'instabilité gouvernementale aggrave cette difficulté. Les changements ministériels fréquents interrompent la continuité des réformes, et les nominations fondées sur des critères clientélistes conduisent parfois à la désignation de RPROG dépourvus des compétences techniques requises.

4.2. Contraintes économiques et financières

Le budget-programme repose sur une prévisibilité des ressources qui fait défaut en RDC. La pression fiscale congolaise (environ 12% du PIB) demeure très inférieure à la moyenne de l’Afrique subsaharienne (16-18% selon les données FMI 2022). La dépendance aux cours des matières premières (cuivre, cobalt) accentue cette vulnérabilité.

4.3. Obstacles socioculturels et institutionnels

L’administration congolaise fonctionne selon un modèle bureaucratique hérité de la période coloniale. Comme l’ont montré Blundo et Olivier de Sardan (2006), cette logique constitue une adaptation rationnelle à un environnement d’incertitude. L’introduction d’une culture de la performance représente un véritable choc culturel.

4.4. Enjeux de transparence et de redevabilité

- le Parlement dispose de capacités d’analyse limitées ;
- la société civile peine à exercer un contrôle citoyen éclairé ;
- la Cour des comptes ne dispose pas de moyens suffisants pour auditer la performance.

4.5. La dimension provinciale : un angle mort de la réforme

La RDC est organisée en 26 provinces disposant d’une autonomie constitutionnelle. Or la réforme s’est jusqu’ici concentrée sur l’administration centrale, laissant les provinces dans un angle mort institutionnel.

Tableau 5. Disparités provinciales dans la mise en œuvre (estimations)

Provinces	Cadres formés (estim.)	Infrastructure formatique	Ressources propres	Risque de décrochage
Kinshasa	Élevé	Bonne	> 40 %	Faible
Lualaba / Haut-Katanga	Moyen-élevé	Moyenne	25-40 %	Modéré
Kongo Central / Kwilu	Moyen	Partielle	10-25 %	Modéré
Maniema / Nord-Ubangi / Lomami	Faible	Insuffisante	< 10 %	Élevé

Source : Estimations indicatives de l’auteur à partir des rapports Banque mondiale (2023) et FMI/AFRITAC Centre (2022-2023).

Une réforme ignorant ces disparités risque d'engendrer un système à deux vitesses, compromettant l'efficacité de la décentralisation budgétaire prescrite par la LOFIP.

V. PERSPECTIVES ET STRATÉGIES D'AMÉLIORATION

5.1. Conditions de réussite

- un engagement politique au plus haut niveau : la réforme doit être portée par la Primature et la Présidence ;
- une coordination renforcée entre acteurs : création d'un comité interministériel Plan / Budget / Finances ;

– la sanctuarisation des équipes techniques : protéger les cadres formés des aléas politiques.

5.2. Matrice de recommandations opérationnelles

Tableau 6. Feuille de route opérationnelle (court / moyen / long terme)

Horizon	Action prioritaire	Responsable	Indicateur	Résultat attendu	Budget estimatif	Source financement
Court terme (2026-2027)	Évaluation rigoureuse de la phase pilote	Min. Budget / COREF	Rapport publié	Base probante pour l'extension	~2 M USD	Budget nat. + AFRITAC
Court terme (2026-2027)	Formation de 200 Responsables de programme (RPROG) et contrôleurs de gestion	ÉNA / Partenaires	200 cadres certifiés d'ici 2027	Capacités renforcées	~5 M USD	Banque mondiale / UE
Court terme (2026-2027)	Interfaçage SYDONIA	Min. Finances	Tableau de bord opérationnel	Suivi en temps réel	~8 M USD	BAD / Bilatéraux
Moyen terme (2027-2029)	Extension aux 26 provinces avec accompagnement différencié	Min. Budget / Gouvernorats	Taux d'adoption par province	Réduction des disparités	~20 M USD	Budget nat. + BM
Moyen terme (2027-2029)	Académie des finances publiques	Gouvernement / BM / FMI	1ère promotion formée	Formation continue institutionnalisée	~10 M USD	BM / FMI / Budget
Moyen terme (2027-2029)	Tableau de bord national de la performance (en ligne)	Min. Budget	Tableau actif, mise à jour trimestrielle	Contrôle citoyen renforcé	~1,5 M USD	UE / Partenaires
Long terme (2029-2031)	Réforme de la fonction publique liée à la performance	Min. Fonction publique	Nouveau statut adopté	Incitations alignées avec la GAR	~15 M USD	Budget national
Long terme (2029-2031)	Audit indépendant des indicateurs	Commission parlementaire	Premier rapport publié	Redevabilité renforcée	~2 M USD	Budget national

Source : Élaborer par l'auteur. Estimations indicatives à affiner lors de la conception détaillée.

5.3. Propositions innovantes

- la création d'une Académie nationale des finances publiques ;
- le développement d'un tableau de bord national de la performance accessible en ligne ;
 - l'instauration d'un audit indépendant des indicateurs, confié à une commission autonome rattachée au Parlement.

6. CONCLUSION

L'analyse conduite dans cet article démontre que le budget-programme en RDC se trouve à une bifurcation décisive. Le cadre juridique posé par la LOFIP de 2011 est robuste ; les cinq expériences africaines comparées attestent que des pays aux contraintes similaires ont réussi à franchir ce cap. Or, les données de mise en œuvre pour la période 2021-2023 montrent que le paradoxe budgétaire congolais n'est pas cyclique.

L'indice de fongibilité asymétrique (IFI), dont la tendance à la hausse, de 0,25 en 2021 à 0,63 en 2023, reflète une mesure synthétique de la dérive systémique et appelle, par conséquent, une réponse systémique.

Trois leviers s'avèrent essentiels : (1) le maintien d'une appropriation politique au plus haut niveau de l'État ; (2) un investissement massif dans les systèmes d'information et le renforcement des capacités humaines ; et (3) une mise en œuvre provinciale différenciée qui tienne compte des fortes disparités entre le niveau central et les provinces les plus pauvres.

Le défi pour les partenaires techniques et financiers est d'associer l'appui aux réformes techniques à un accompagnement en matière de transformation institutionnelle et culturelle. Sans cette dimension, il s'agira d'une réforme théorique et non d'une mise en œuvre concrète. En définitive, la budgétisation par programmes n'est pas une fin en soi, mais un moyen de garantir que chaque franc congolais dépensé contribue, de manière quantifiable et responsable, au bien-être des citoyens congolais.

7. Bibliographie

1. Andrews, M., Pritchett, L., & Woolcock, M. (2017). *Building state capability: Evidence, analysis, action*. Oxford University Press.
2. Banque mondiale. (2023). *Revue de la gestion des dépenses publiques de la RDC*. Banque mondiale.
3. Blundo, G., & Olivier de Sardan, J.-P. (2006). *Everyday corruption and the state: Citizens and public officials in Africa*. Zed Books.
4. FMI/AFRITAC Centre. (2016–2026). *Rapports d'assistance technique sur la gestion des finances publiques en République démocratique du Congo*. AFRITAC Centre.
5. Gupta, S., Clements, B., Guin-Siu, M. T., & Leruth, L. (2005). Debt relief and public health spending in heavily indebted poor countries. *Bulletin of the World Health Organization*, 83(10), 764–771.
6. Hood, C. (1991). A public management for all seasons? *Public Administration*, 69(1), 3–19. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9299.1991.tb00779.x>
7. Journal officiel de la République démocratique du Congo. (2011). Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.
8. Journal officiel de la République démocratique du Congo. (2022). Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.
9. Levy, B. (2014). *Working with the grain: Integrating governance for growth and resilience*. Oxford University Press.
10. Ministère du Budget de la République démocratique du Congo. (2023). *Guide méthodologique d'élaboration des projets annuels de performance (PAP)*. Ministère du Budget.
11. Mukenge Katumba, G.-S. (2024). Budget-programme en République démocratique du Congo : Entre balbutiements et résistances au changement. *Revue Francophone*, 2(3).
12. Organisation de coopération et de développement économiques. (2002). *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats*. OCDE.
13. Osborne, D., & Gaebler, T. (1992). *Reinventing government: How the entrepreneurial spirit is transforming the public sector*. Addison-Wesley.
14. Pollitt, C., & Bouckaert, G. (2011). *Public management reform: A comparative analysis: New public management, governance,*

- and the Neo-Weberian state (3rd ed.). Oxford University Press.
15. Schick, A. (1998). Why most developing countries should not try New Zealand's reforms. *The World Bank Research Observer*, 13(1), 123–131. <https://doi.org/10.1093/wbro/13.1.123>
16. Schick, A. (2009). *Evolutions in budgetary practice*. OECD Publishing.
17. Smoke, P. (2003). Decentralisation in Africa: Goals, dimensions, myths and challenges. *Public Administration and Development*, 23(1), 7–16.
18. Svensson, J. (2000). Foreign aid and rent-seeking. *Journal of International Economics*, 51(2), 437–461. [https://doi.org/10.1016/S0022-1996\(99\)00014-8](https://doi.org/10.1016/S0022-1996(99)00014-8)

Démocratie et bonne gouvernance : logique des enjeux politiques.

Par

Alain DINZILA NDIONO NDOPETELO*

R

ésumé

La présente étude interroge le lien dialectique entre démocratie et bonne gouvernance à partir de la perception qu'a le personnel de l'Université de Kinshasa (Unikin) et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM-Kin) de la pratique démocratique des gouvernants congolais. L'étude analyse la pratique de la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et la crédibilité accordée aux gouvernants avec l'image globale de ces derniers. Les données traitées, au moyen du test du khi-carré, révèlent une perception négative : 83 % des enquêtés jugent mauvaise la pratique de la bonne gouvernance et 82 % estiment que la démocratie n'est pas réellement promue par les gouvernants. Ces deux variables sont statistiquement associées à l'image négative des gouvernants. La discussion replace ces constats dans le débat théorique sur la démocratie représentative et la gouvernance démocratique et montre que le déficit de légitimité perçu procède moins d'un manque formel d'institutions démocratiques que d'un divorce entre les pratiques de gestion publique et les normes de transparence, de redevabilité et de participation qui fondent la bonne gouvernance. L'étude plaide pour un renforcement de l'ancrage citoyen des institutions et pour l'émergence d'un profil de gouvernant managérial, intègre et redevable.

Mots-clés : démocratie ; bonne gouvernance ; légitimité ; gouvernants congolais ; perception ; République Démocratique du Congo.

Abstract

This study examines the dialectical relationship between democracy and good governance based on the perceptions of staff at the University of Kinshasa (Unikin) and the Higher Institute of Medical Techniques of Kinshasa (ISTM-Kin) regarding the democratic practices of Congolese leaders. The study analyzes the practice of good governance, the promotion of democracy, and the credibility attributed to government officials in relation to their overall image. The data, analyzed using the chi-square test, reveal a negative perception: 83% of respondents rate the practice of good governance as poor, and 82% believe that democracy is not truly promoted by government officials. These two variables are statistically associated with the negative image of government officials. The discussion situates these findings within the theoretical debate on representative democracy and democratic governance and shows that the perceived deficit in legitimacy stems less from a formal lack of democratic institutions than from a disconnect between public management practices and the standards of transparency, accountability, and participation that underpin good governance. The study advocates for strengthening the public's connection to institutions and for

* Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Département de Sociologie, Kinshasa, République Démocratique du Congo

the emergence of a new profile of leaders who are managerial, ethical, and accountable.

Keywords: democracy; good governance; legitimacy; Congolese leaders; perception; Democratic Republic of the Congo.

0.INTRODUCTION

L'effondrement du bloc soviétique au tournant des années 1990, précipité par la Perestroïka et le Glasnost de Mikhaïl Gorbatchev, a entraîné dans son sillage la chute de nombreux régimes à parti unique d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (Vangu Ngimbi, 2017). La démocratie est alors devenue, pour la quasi-totalité des États du continent, le référentiel obligé de la modernité politique. La République Démocratique du Congo n'a pas échappé à ce mouvement : l'ouverture politique amorcée le 24 avril 1990 inaugurait, dans l'esprit du souverain primaire, une ère nouvelle censée garantir les libertés fondamentales, la bonne gouvernance et la tenue régulière d'élections libres (Vangu Ngimbi, 2017).

Trois décennies plus tard, le constat dressé par une partie significative de l'opinion congolaise reste cependant sévère : la démocratisation formelle ne se serait pas accompagnée d'une gouvernance effectivement démocratique. Les contestations entourant les scrutins présidentiel et législatifs de 2011 ont, à cet égard, fortement écorné la légitimité des gouvernants. La Mission d'observation électorale de l'Union européenne comme la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) ont en effet relevé de graves irrégularités entachant la crédibilité des résultats proclamés par la Commission Électorale Nationale Indépendante (Pourtier, 2012). Ce climat de suspicion installe durablement la question de la légitimité des gouvernants au cœur du débat public et invite à interroger, au-delà des procédures électorales, la pratique quotidienne de la gouvernance.

Cette interrogation prend un relief particulier au sein des établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics, qui constituent à la fois le vivier de formation de l'élite dirigeante et l'une des catégories socioprofession-

nelles les plus exposées aux effets des politiques publiques (quasi-absence de subsides étatiques, vétusté des infrastructures, tensions salariales récurrentes). Le personnel de l'Université de Kinshasa et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa occupe de ce fait une position d'observateur privilégié : par sa familiarité avec l'analyse critique des phénomènes sociopolitiques, il est mieux à même que le commun des citoyens de juger de l'adéquation entre les actions des gouvernants et les aspirations de la population.

La problématique de cette étude se formule ainsi à travers quatre questions : (1) comment le personnel de l'Unikin et de l'ISTM-Kin perçoit-il l'action des gouvernants congolais ? (2) les politiques publiques mises en œuvre par ces derniers parviennent-elles à satisfaire les attentes de la population ? (3) l'image, positive ou négative, de ces gouvernants est-elle statistiquement associée à la pratique perçue de la bonne gouvernance et à la promotion de la démocratie ? (4) quelles perspectives permettraient de redorer cette image ? L'hypothèse centrale soutient que l'image que se fait le personnel enquêté des gouvernants congolais est globalement négative et qu'elle est directement proportionnelle à l'incapacité perçue de ces derniers à pratiquer une gouvernance réellement démocratique et transparente.

L'objectif général de la recherche consiste à déterminer l'image des gouvernants congolais telle que perçue par les agents et cadres de l'Unikin et de l'ISTM-Kin, et à vérifier dans quelle mesure cette image est tributaire de la pratique de la bonne gouvernance et de la promotion effective de la démocratie. Pour y parvenir, l'article s'organise en quatre temps : la section II expose le cadre théorique, le milieu d'étude, l'échantillonnage et les outils de collecte et de traitement des données ; la section III présente les résultats descriptifs et les tests d'association statistique

; la section IV discute ces résultats à la lumière du débat conceptuel sur la démocratie et la gouvernance ; la section V conclut en formulant quelques recommandations.

1. MATERIELS ET METHODES

1.1. Posture épistémologique et type d'étude

La méthode considérée dans cette étude est la méthode dialectique, choisie en raison de la thématique de la recherche, laquelle place en son centre l'analyse de deux catégories d'acteurs en interaction : les gouvernants et les gouvernés. La dialectique est ici entendue comme une démarche qui associe le concept de totalité, en refusant l'isolement entre les ensembles et leurs parties, et la recherche des contradictions internes à la réalité sociale, en mettant en relief les tensions, les conflits et les antagonismes qui structurent la relation entre gouvernants et gouvernés (Burdeau, 1956 ; Loka-ne-Kongo, 2001). Elle s'appuie plus sur une des 4 lois dialectiques à savoir : la loi du changement. L'étude adopte un devis quantitatif, de type transversal et descriptivo-explicatif : une enquête par questionnaire standardisé a permis l'analyse statistique univariée et bivariée des données, complétée par un volet qualitatif (déclarations spontanées des enquêtés) mobilisé à des fins d'illustration et d'interprétation.

1.2. Milieu, population et base de sondage

L'enquête a été conduite au sein de deux institutions publiques d'enseignement supérieur et universitaire de la ville de Kinshasa : l'Université de Kinshasa (Unikin) et l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM-Kin). La population cible est constituée de l'ensemble des membres du corps académique, du corps scientifique et du corps administratif, technique et ouvrier des deux institutions, soit une population mère de 3 192 agents et cadres répartis en deux strates : la strate Unikin (2 731 agents) et la strate ISTM-Kin (461 agents). La base de sondage correspond à la liste exhaustive de ces personnels, fournie par les services compétents des deux institutions.

1.3. Échantillonnage

Un échantillonnage stratifié et proportionnel a été appliqué, chaque institution étant traitée comme une strate distincte. À l'intérieur de chaque strate, un taux de sondage de 1/7e a été retenu afin de préserver la représentativité de chaque catégorie professionnelle (professeurs ordinaires, professeurs associés, chefs de travaux, assistants, directeurs, chefs de division, chefs de bureau, etc.). Ce taux a permis de fixer un échantillon théorique de 440 personnes (390 pour l'Unikin et 50 pour l'ISTM-Kin). Le tableau 1 présente la situation échantillonnale globale de l'étude, incluant l'échantillon exécuté après l'enquête de terrain.

Tableau 1. Situation échantillonnale globale de l'étude (Unikin et ISTM-Kin)

Catégorie	Effectif Unikin	Éch. exéc. Unikin	Tx. (%) Unikin	Effectif ISTM	Éch. exéc. ISTM	Total exécuté	Tx. global (%)
Corps académique (PE/PO/P/PA)	824	83	70 %	34	0	83	65 %
Chefs de Travaux (CT)	664	47	49 %	173	13	60	53 %
Assistants (AS2/AS1)	555	44	56 %	92	2	46	45 %
Corps administratif (DCS/D/CD/CB)	688	136	137 %	162	13	149	112 %
TOTAL	2 731	311	80 %	461	28	339	77 %

Au terme de la collecte, sur les 440 personnes échantillonnées, 339 ont répondu intégralement au questionnaire, soit un taux de couverture global de 77 % (80 % à l'Unikin et 56 % à l'ISTM-Kin). Cette différence de couverture entre institutions s'explique principalement par des contraintes logistiques propres à l'ISTM-Kin durant la période de collecte. Les critères d'inclusion exigeaient, pour chaque catégorie de personnel, la résidence dans la ville de Kinshasa, l'exercice effectif dans l'une des deux institutions et le consentement libre et éclairé à participer à l'enquête.

1.4. Instruments et procédure de collecte des données

Deux instruments ont été utilisés : une fiche de recensement nominatif du personnel par catégorie, et un questionnaire structuré en quatre modules. Le premier module identifie les caractéristiques sociodémographiques des répondants (âge, sexe, état civil, niveau d'études, institution, profession, grade, province d'origine). Le deuxième module porte sur les opinions relatives aux gouvernants congolais : perception générale, satisfaction des attentes, gestion des affaires publiques, actions posées, appréciation comparée des gouvernants de la Deuxième République, promotion de la démocratie et pratique de la bonne gouvernance. Le troisième module documente la situation socio-économique des répondants (dépenses, salaire, satisfaction des besoins sociaux). Le quatrième module porte sur l'appartenance organisationnelle (parti de la Majorité, de l'Opposition, ou société civile).

L'enquête s'est déroulée sur neuf mois, de janvier à septembre 2015. Le questionnaire a été pré-testé du 1er au 10 janvier 2015, puis réajus-

té pendant trois semaines. L'administration s'est faite directement, de février à mars 2015, à l'aide d'une équipe de cinq enquêteurs formés à cet effet ; le retrait des questionnaires intervenait dans les soixante-douze heures suivant le dépôt. Les données ont ensuite été codifiées et saisies sous EpiData, puis transférées vers le logiciel SPSS pour traitement, soit soixante-quatorze variables encodées au total.

1.5. Traitement et analyse statistique des données

Les analyses univariées ont permis d'établir les distributions de fréquences et de pourcentages relatives à la pratique perçue de la bonne gouvernance, à la promotion de la démocratie et à la crédibilité des gouvernants congolais. Les analyses bivariées ont mobilisé le test du khi-carré (χ^2) d'indépendance afin de vérifier l'existence d'une association statistiquement significative entre, d'une part, ces trois variables et, d'autre part, l'image globale (positive ou négative) que le personnel enquêté se fait des gouvernants. Le seuil de signification a été fixé à $p < 0,05$, avec trois paliers de significativité rapportés conformément à la convention statistique en usage dans cette discipline : 90 %, 95 % et 99 %.

2. RESULTAS ET ANALYSE

2.1. Perception de la pratique de la bonne gouvernance, de la promotion de la démocratie et de la crédibilité des gouvernants

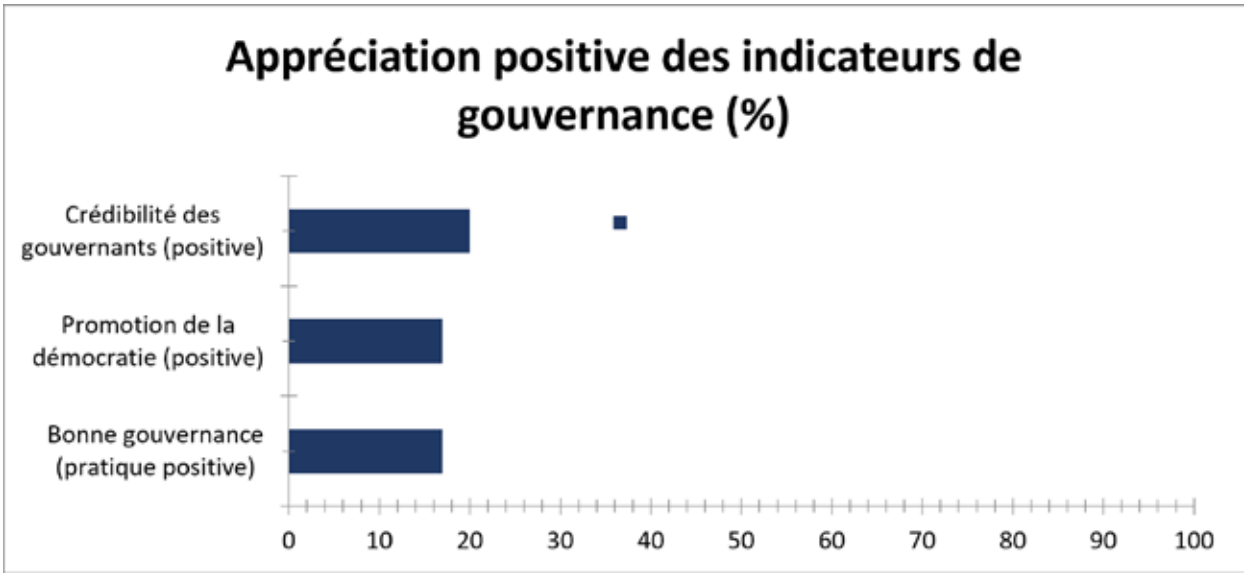
Le tableau 2 présente les fréquences et pourcentages relatifs aux trois indicateurs centraux de l'étude : la pratique de la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et la crédibilité accordée aux gouvernants congolais.

Tableau 2. Perception de la bonne gouvernance, de la promotion de la démocratie et de la crédibilité des gouvernants congolais (n = 325-329)

Indicateur	N répondants	Appréciation positive	Appréciation négative	Total
Pratique de la bonne gouvernance	329	17 % (n = 56)	83 % (n = 273)	100 %
Promotion de la démocratie	329	17 % (n = 57)	82 % (n = 271)	100 %
Crédibilité des gouvernants	329	20 % (n = 66)	80 % (n = 263)	100 %

Les données du tableau 2 montrent une convergence frappante des trois indicateurs vers une appréciation négative. S’agissant de la pratique de la bonne gouvernance, 83 % des enquêtés (n = 273) la jugent mauvaise, contre seulement 17 % (n = 56) qui l’estiment satisfaisante. La promotion de la démocratie recueille un jugement quasi identique : 82 % des répondants considèrent qu’elle n’est pas réellement assurée par les gouvernants, contre 17 % d’avis favorables. Enfin, 80 % des enquêtés n’accordent pas de crédibilité aux gouvernants congolais, qu’ils soient issus de la Majorité ou de l’Opposition, contre 20 % qui leur en reconnaissent. La figure 1 illustre la répartition des appréciations positives pour ces trois indicateurs.

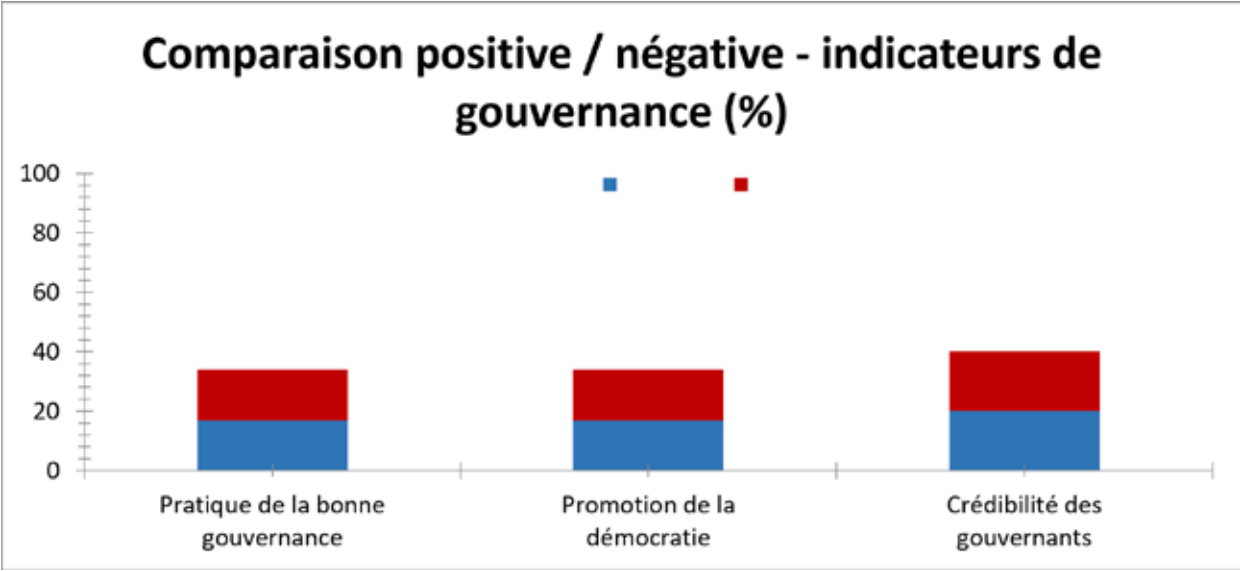
Figure 1. Proportion des appréciations positives sur la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et la crédibilité des gouvernants (%)



Source : élaboré par l’auteur à partir des données de l’enquête de terrain (2015-2016).

La figure 2 met en regard les proportions d’appréciations positives et négatives pour chacun des trois indicateurs, faisant apparaître l’ampleur du déséquilibre observé.

Figure 2. Comparaison des appréciations positives et négatives sur les trois indicateurs étudiés (%)



Source : élaboré par l’auteur à partir des données de l’enquête de terrain (2015-2016).

Par ailleurs, lorsqu’on interroge les enquêtés sur l’appréciation comparée des gouvernants de la Deuxième République, 55 % portent un jugement favorable contre 19 % défavorable (26 % sans opinion), ce qui suggère, en creux, une forme de nostalgie institutionnelle relative davantage liée à la stabilité économique perçue de cette période qu’à une adhésion à son mode de gouvernance autoritaire.

2.2. Associations statistiques entre les indicateurs de gouvernance et l’image des gouvernants

Le tableau 3 présente les résultats des tests du khi-carré d’indépendance croisant chacun des trois indicateurs avec l’image globale (positive/négative) que les enquêtés se font des gouvernants congolais.

Tableau 3. Associations statistiques (khi-carré) entre les indicateurs de gouvernance et l’image des gouvernants congolais

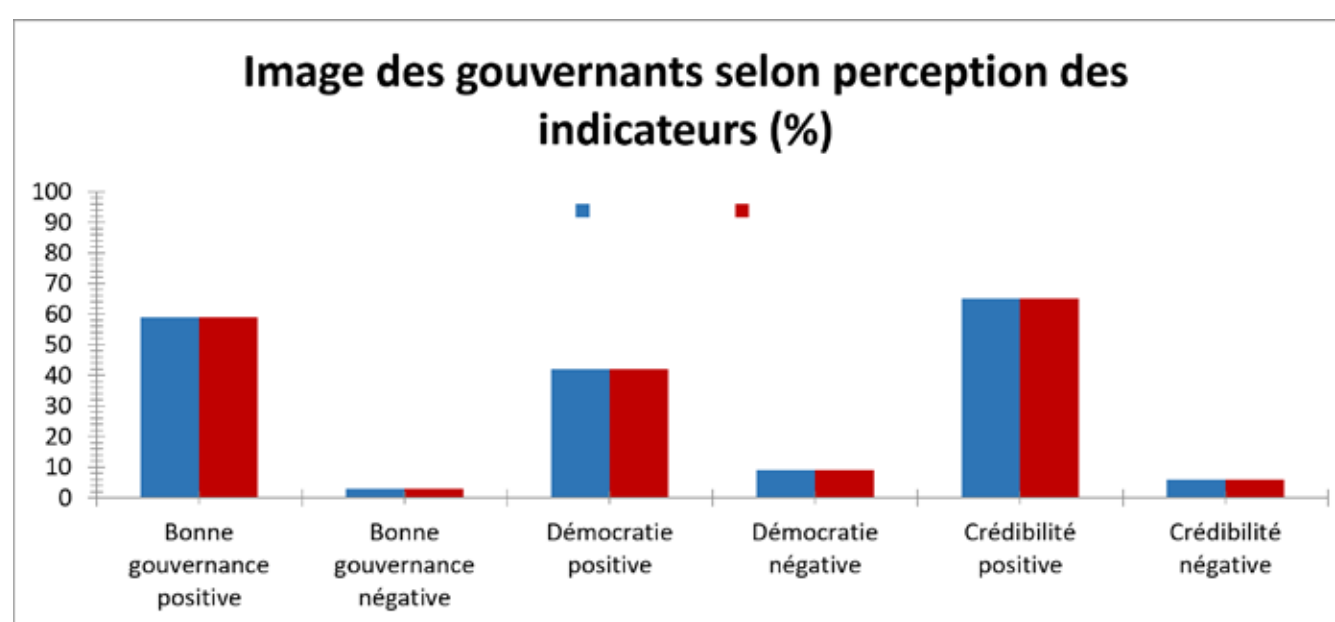
Variable	Image pos. / ap-préciation pos.	Image pos. / ap-préciation nég.	χ^2	p	Sig.
Pratique bonne gouvernance	59 %	3 %	134,535	< 0,001	***
Promotion démocratie	42 %	9 %	44,289	< 0,001	***
Crédibilité gouvernants	65 %	6 %	126,273	< 0,001	***
Appréciation 2e République	80 %	48 %	21,993	< 0,001	***

Source : élaboré par l’auteur à partir des données de l’enquête de terrain (2015-2016)

Les trois associations sont statistiquement significatives au seuil de 99 % ($p < 0,001$). La pratique de la bonne gouvernance présente l'association la plus forte ($\chi^2 = 134,535$), suivie de la crédibilité des gouvernants ($\chi^2 = 126,273$) puis de la promotion de la démocratie ($\chi^2 = 44,289$). Concrètement, parmi les enquêtés qui jugent positive la pratique de la bonne gouvernance, 59 % ont également une image positive des gou-

vernants, contre seulement 3 % parmi ceux qui la jugent négative. À l'inverse, parmi ceux qui estiment que la démocratie est positivement promue, 42 % perçoivent positivement les gouvernants, contre 9 % parmi ceux qui jugent cette promotion négative. La figure 3 illustre cette relation croisée pour les trois indicateurs.

Figure 3. Image positive et négative des gouvernants selon la perception de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la crédibilité (%)



Source : élaboré par l'auteur à partir des données de l'enquête de terrain (2015-2016).

Le volet qualitatif de l'enquête éclaire ces résultats chiffrés. S'agissant de la pratique de la bonne gouvernance, un enquêté favorable relève : « nous saluons l'avènement de la bancarisation de la paie des fonctionnaires et la modernisation des infrastructures... la bonne politique a entraîné l'absence de grèves... ». À l'inverse, un répondant critique dénonce : « le détournement des deniers publics et le refus d'améliorer le social de la population... la gestion de la chose publique n'est pas transparente aux yeux de la population car la politique de deux poids deux mesures persiste... ». Concernant la promotion de la démocratie, une déclaration typique des avis négatifs souligne : « ils se préoccupent de tailler la loi à leur mesure... la démocratie n'existe pas, il nous faut encore du temps pour y

arriver... ils trouvent toujours des méthodes détournées pour demeurer pendant longtemps au pouvoir... ».

Sur le plan socio-économique, 97 % des enquêtés se déclarent insatisfaits de leur salaire au regard de leurs besoins essentiels, ce qui renforce la lecture critique de la gouvernance publique. Les recommandations les plus fréquemment formulées à l'endroit des gouvernants portent sur la prise en compte des besoins sociaux de base de la population (77 % des réponses), le respect des textes constitutionnels et des droits humains (7 %) et la promotion de l'alternance politique (4 %).

3. Discussion

3.1. De la pluralité des définitions de la démocratie à l'épreuve congolaise

Le concept de démocratie demeure, dans la littérature, un objet à la fois consensuel dans son principe et contesté dans ses modalités d'application. Selon la définition classique reprise par l'Agence d'information des États-Unis (1991), la démocratie désigne un « gouvernement par le peuple », dont la souveraineté est exercée directement ou par l'intermédiaire de représentants désignés au cours d'élections libres ; elle repose sur des piliers tels que la souveraineté populaire, la règle de la majorité assortie de la protection des droits des minorités, des élections libres et justes, et des limites constitutionnelles imposées au pouvoir. Pour Loka-ne-Kongo (2001), reprenant Burdeau (1956), la démocratie est avant tout une valeur fondamentale, celle de la prise en charge par les hommes de leur destin individuel et collectif ; elle ne se réduit donc pas à une simple procédure électorale mais engage un processus continu de légitimation du pouvoir par la volonté populaire.

Cette lecture rejoint l'analyse de Vangu Ngimbi (2017), pour qui la démocratie suppose la réunion de sept conditions cumulatives : un État de droit garantissant les libertés de la majorité et des minorités ; le pluralisme politique ; la liberté de la presse et d'opinion ; la séparation des pouvoirs ; la bonne gouvernance, entendue comme transparence dans la gestion des affaires publiques ; l'existence d'une société civile organisée comme contre-pouvoir ; et des élections libres et transparentes. C'est précisément cette articulation organique entre démocratie et bonne gouvernance : la seconde figurant comme l'un des piliers constitutifs de la première qui éclaire les résultats de la présente étude : un déficit perçu de bonne gouvernance n'est jamais un problème isolé, il atteint la légitimité démocratique dans son ensemble, ce que confirme la

force statistique de l'association observée entre les deux variables ($\chi^2 = 134,535$; $p < 0,001$).

3.2. La bonne gouvernance : entre doctrine technocratique et exigence démocratique

La notion de gouvernance, réapparue dans le vocabulaire politique international à la suite du rapport de la Banque mondiale *Governance and Development* (Lateef, 1992), a d'abord été déclinée comme un outillage technique destiné à réformer l'administration publique des pays en développement sur le modèle des entreprises privées : rigueur budgétaire, transparence, lutte contre la corruption, réduction du champ d'intervention de l'État. Schmitter (2000) la définit ainsi comme « une méthode ou un mécanisme de résolution d'une vaste série de problèmes ou de conflits, par laquelle les acteurs parviennent régulièrement à des décisions mutuellement satisfaisantes ou contraignantes, à travers la négociation et la coopération ». Cette approche, longtemps centrée sur des indicateurs quantitatifs, a montré ses limites : son caractère prescriptif et anhistorique a été critiqué pour son incapacité à rendre compte de la diversité des trajectoires politiques nationales.

Une seconde génération de réflexion, portée notamment par le Programme des Nations unies pour le développement, a substitué à cette « bonne gouvernance » technocratique le concept de gouvernance démocratique, défini moins comme un résultat institutionnel que comme un processus d'association des citoyens à la prise de décision, ancré dans la légitimité sociale des institutions. Les résultats empiriques de la présente étude permettent précisément de documenter ce déplacement : les enquêtés ne contestent pas l'existence formelle d'élections ou d'un cadre constitutionnel : l'un d'eux reconnaît d'ailleurs que « ils ont organisé les élections législatives et présidentielles de 2006 et 2011, ils ont intro-

duit un État de droit où tout le monde peut faire ses déclarations sans être inquiété » mais bien l'effectivité de la transparence, de la redevabilité et de l'équité dans la gestion des affaires publiques. C'est en cela que la perception négative de la bonne gouvernance (83 %) excède largement celle de la simple promotion formelle de la démocratie, suggérant que le déficit perçu se situe moins dans l'architecture institutionnelle que dans sa mise en pratique quotidienne.

3.3. Légitimité, crédibilité et crise de confiance

Les controverses entourant le processus électoral congolais de 2011 offrent un cadre interprétatif pertinent pour comprendre l'ampleur de la défiance mesurée dans cette étude. Pourtier (2012) rappelle que les observateurs internationaux, la Fondation Carter, la Commission européenne et la Conférence épiscopale nationale du Congo se sont accordés pour dénoncer l'opacité du dépouillement et la fragilité de la Commission électorale, dont les membres avaient été majoritairement désignés par le chef de l'État sortant. Cette contestation de la légitimité électorale n'est pas restée sans effet sur la perception de la gouvernance qui en a découlé : 80 % des enquêtés de la présente étude n'accordent aujourd'hui aucune crédibilité aux gouvernants, qu'ils appartiennent à la Majorité ou à l'Opposition, ce qui traduit une crise de confiance généralisée plutôt qu'un positionnement partisan circonstanciel.

Cette défiance trouve un écho dans la dialectique entre légalité et légitimité évoquée par certains auteurs cités par Bellina (2009) : l'accession au pouvoir par des voies juridiquement validées ne suffit pas à fonder une légitimité durable si elle ne se prolonge pas par des performances de gouvernance reconnues par les gouvernés. Loka-ne-Kongo (2001) l'exprimait déjà en soulignant que tout mode particulier d'accession au pouvoir doit nécessairement être converti en légitimité démocratique et populaire par les performances

économiques et sociales qui s'ensuivent, faute de quoi le pouvoir politique demeure suspendu à une légitimité seulement formelle. Le constat dressé par le personnel enquêté : 97 % d'insatisfaction salariale, 77 % de recommandations centrées sur la satisfaction des besoins sociaux de base illustre concrètement ce déficit de conversion.

3.4. Vers un profil de gouvernant légitime : implications pour l'action publique

Les enseignements tirés de cette étude rejoignent les analyses de Pereira Rosa et de Sy (cités par Bellina, 2009) sur la gouvernance démocratique en Afrique : l'efficacité d'une réforme de la gouvernance ne saurait se réduire à la technocratie gouvernementale ; elle repose avant tout sur le renforcement de la citoyenneté et sur l'ancrage social des institutions. Il ne saurait y avoir de gouvernance démocratique sans gouvernance légitime, c'est-à-dire sans gouvernance reflétant les valeurs et les attentes effectives de la société qu'elle prétend servir. Le profil de gouvernant souhaité par les répondants de cette étude : responsable, redevable, managérial, respectueux des droits humains, favorable à l'alternance politique et soucieux du bien-être collectif avant les intérêts personnels converge avec cette lecture : il ne s'agit pas de renoncer au cadre démocratique formel, mais d'exiger qu'il soit effectivement traduit en pratiques de gestion transparentes et redevables.

Cette étude comporte toutefois des limites qu'il convient de souligner. L'échantillon, bien que stratifié et statistiquement représentatif des deux institutions enquêtées, demeure circonscrit au personnel universitaire de la ville de Kinshasa et ne saurait être généralisé à l'ensemble de la population congolaise, dont les attentes et les conditions de vie diffèrent sensiblement de celles de cette catégorie socioprofessionnelle particulière. Le caractère transversal de l'enquête ne

permet pas non plus de saisir l'évolution de ces perceptions dans le temps, notamment au regard des changements politiques intervenus en RDC depuis la collecte des données. Des recherches longitudinales, étendues à d'autres catégories socioprofessionnelles et à d'autres provinces du pays, permettraient d'affiner la portée de ces résultats.

4 . Conclusion

Cette étude s'est proposée d'examiner le lien dialectique entre démocratie et bonne gouvernance à travers la perception qu'a le personnel de l'Université de Kinshasa et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa de la pratique démocratique des gouvernants congolais. Les résultats confirment l'hypothèse centrale : l'image que se fait ce personnel des gouvernants est massivement négative (83 % pour la bonne gouvernance, 82 % pour la promotion de la démocratie, 80 % pour la crédibilité), et cette image est statistiquement associée, de façon hautement significative, à la perception d'un déficit de bonne gouvernance et de démocratie effective.

La discussion a montré que ce déficit perçu ne réside pas tant dans l'absence formelle d'institutions démocratiques : élections, pluralisme partisan, liberté de la presse que dans l'écart persistant entre ces institutions et les pratiques effectives de transparence, de redevabilité et de participation qui définissent la bonne gouvernance. La démocratie et la bonne gouvernance, bien que conceptuellement distinctes, apparaissent ainsi indissociables dans leur évaluation par les citoyens : l'une ne saurait être jugée crédible sans l'autre.

Sur le plan pratique, cette étude invite les pouvoirs publics congolais à dépasser une approche strictement procédurale de la démocratie pour investir dans une gouvernance réellement redevable envers les citoyens, notamment à travers

la transparence de la gestion des finances publiques, le respect de l'alternance politique et la prise en compte effective des besoins sociaux de base de la population. Sur le plan scientifique, elle invite à poursuivre l'investigation de cette relation dialectique auprès d'échantillons plus larges et diversifiés, afin de consolider la compréhension des ressorts de la légitimité politique dans les contextes de démocratisation inachevée d'Afrique subsaharienne.

5. Bibliographies

1. Agence d'information des États-Unis. (1991). Qu'est-ce que la démocratie ? (numéro d'octobre 1991).
2. Aron, R. (1965). Démocratie et totalitarisme. Gallimard.
3. Bellina, S. (2009). La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ? Institut de la gouvernance. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-158.html>
4. Burdeau, G. (1956). La démocratie. Éditions du Seuil.
5. Burdeau, G. (1967). Traité de science politique (2e éd., Vol. 2 : L'État). Librairie générale de droit et de jurisprudence.
6. Conférence épiscopale nationale du Congo. (2012, 11 janvier). Le peuple congolais a faim et soif de justice et de paix. CENCO. www.cenco.cd
7. Dye, T. (1998). Understanding public policy (9e éd.). Prentice Hall.
8. Hassenteufel, P. (2011). Sociologie politique : l'action publique. Armand Colin.
9. Lateef, S. (Éd.). (1992). Governance and development. Banque mondiale.
10. Loka-ne-Kongo. (2001). Lutte de libéra-

- tion et piège de l'illusion... Multipartisme intégral et dérive de l'opposition au Zaïre (1990-1997). Presses Universitaires du Congo.
11. Muller, P. (1994). Les politiques. Presses Universitaires de France.
12. Pourtier, R. (2012). Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage. *EchoGéo*. <https://doi.org/10.4000/echo-geo.13119>
13. Ravitch, D. (1991, avril). Education and culture in a free society [Communication]. Educational Excellence Network's International Civic Education Conference, Washington, États-Unis.
14. Schmitter, P. (2000). Réflexions liminaires à propos du concept de gouvernance. Dans C. Gobin & B. Rihoux (Éds.), *La démocratie dans tous ses états* (p. 58). Bruylant.
15. Shomba Kinyamba, S., & Mwene Batende, G. (2008). *Vade-mecum du chercheur-enquêteur*. Kinshasa/M.E.S.
16. Vangu Ngimbi, I. (2017). *Éclairage sociologique sur quelques notions canoniques de la science politique*. L'Harmattan.

Probabilité de ruine: Outil de vérification du modèle des scores Z.

Par

Jiguella MATUMUENI NSONA*

Félix LUMONANSONI MAKWALA**

Josué LUSILAO LUNGELA***

Grâce MATENTA MAYENGO****

Résumé

Cette étude a pour objectif d'établir si la relation normée de la définition de la probabilité de ruine s'érige en outil de vérification du modèle de scores Z dans le secteur bancaire en République Démocratique du Congo. En s'appuyant sur un échantillon constitué des banques commerciales qui déploient leurs activités en RD Congo sur une période de 11 ans s'étalant de 2014 à 2024, les données exploitées sont tirées des états comptables et financiers. L'article conclut qu'il n'est pas prudent de généraliser la transposition de l'application du modèle d'Altman aux banques commerciales évoluant en République Démocratique du Congo. Car, ce modèle a conduit aux désaccords entre les résultats des entreprises industrielles et commerciales cotées en bourse et ceux des banques commerciales ayant des activités en République Démocratique du Congo. Il recommande l'adjonction des variables propres aux banques dans le modèle original ou réécrit.

Mots clés : **Z scores, Probabilité de ruine, faillite, banques commerciales.**

Abstract

This study aims to determine whether the standardized formulation of the probability of ruin can serve as a validation tool for the Z-score model in the banking sector of the Democratic Republic of the Congo. Using a sample of commercial banks operating in the Democratic Republic of the Congo over an eleven-year period (2014–2024), the study relies on data extracted from the banks' accounting and financial statements. The findings indicate that it is not appropriate to generalize the application of Altman's Z-score model to commercial banks operating in the Democratic Republic of the Congo. Indeed, the model yields results that are inconsistent with those originally obtained for publicly listed industrial and commercial firms, owing to the specific characteristics of the banking sector. The study therefore recommends incorporating bank-specific variables into the original or revised Altman model to improve its predictive performance in assessing the risk of bank failure.

Keywords: **Z-scores, Probability of Ruin, Bankruptcy, Commercial Banks.**

* Cheffe de travaux, Université Kongo, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

** Professeur Ordinaire, Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

*** Professeur Associé, Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

**** Assistant, Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

0. INTRODUCTION

Avant la décennie 2000 jusqu'aujourd'hui, nombre d'institutions bancaires en République Démocratique du Congo ont fait faillite. Il s'agit de : African Trade Bank (ATB), Banque à la confiance d'or (BCO), Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCCE), Banque Continentale du Congo (BCOC), Banque de Commerce et de développement (BCD), Banque de Crédit Agricole (BCA), Compagnie Bancaire du Commerce et de Crédit (COBACC), First Bank Congo Corporation (FBCC), Nouvelle Banque de Kinshasa (NBK), Ryad Banque (RB), Union des Banques Congolaises (UBC), Banque Continentale du Zaïre (BCOZ), Minig Bank of Congo (MBC), Cruche Banque, Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC), First International Bank (Fibank). Aucun des fonds déposés sont remboursés ni indemnisés aux épargnants. Dans le même lot sont aussi regroupées beaucoup d'initiatives de rémunération des dépôts à la PONZI comme celles de Bindo, Masamuna, Madova (Muadimanga Ilunga, E., 2016 : 17). Ces cas frisent l'escroquerie.

Actuellement, les dysfonctionnements profonds des institutions financières, les réformes monétaires, la pénurie persistante des billets de banque, la dépréciation constante du franc congolais, l'écart de parité entre le taux de change de rue et celui des cours indicatifs des banques, les promesses de rémunération des dépôts aux taux irréalistes, nous ont conduit à calculer les scores Z et à estimer la probabilité de ruine.

La problématique de cet article est de savoir si la probabilité de ruine estimée se rapproche de la zone du score Z calculé. L'objectif de cet article est d'établir si la relation normée de la définition de la probabilité de ruine s'érige en outil de vérification du modèle de scores Z. Il sied de noter que la relation normée relève de la loi normale en statistique mathématique.

Dans l'hypothèse où la zone de la faillite probable voire celle de mise sous surveillance de la banque représenterait le niveau de la probabilité de ruine élevé, la vérification empirique montrerait l'objectif énoncé précédemment.

Sur l'ensemble des banques, deux types de calculs ont été effectués. Ces méthodes de calculs sont : le scores Z et la probabilité de ruine.

Hormis l'introduction et la conclusion, cet article aborde trois sections dont la première porte sur les théories mobilisées. L'approche méthodologique concerne la deuxième section. L'étude empirique qui concerne la troisième section porte sur les banques commerciales congolaises.

1. Littérature sur la probabilité de ruine et le modèle des scores Z

1.1. Théories mobilisées

Cinq grandes théories servent de référence à la présente étude, à savoir : théorie du risque, théorie du portefeuille, théorie d'asymétrie d'information, théorie du signal, théorie d'agence et théorie des coûts de transaction.

Théories	Auteur principal	Idées principales	Pertinence de la théorie	Principales Limites
Théorie du risque	Markowitz (1952), Douglas W. Diamond et Philip H. Dybvig (1983).	La valeur de la banque dépend de la valeur de ses actifs par rapport à ses dettes (fonds propres = option d'achat). Les actionnaires ont une option sur les actifs de la banque c'est-à-dire, si la valeur des actifs > dettes → ils gagnent et si la valeur des actifs < dettes → ils perdent seulement leur capital (responsabilité limitée). La garantie des dépôts peut inciter les banques à : prendre plus de risques et augmenter l'effet de levier. Cette situation crée un problème d'aléa moral. Le risque bancaire peut être estimé à partir de : la volatilité des actifs et niveau d'endettement.	Explique les paniques bancaires et les crises systémiques. Rôle des banques centrales (prêteur en dernier ressort). Mise en place des ratios prudentiels (Bâle I, II, III). Gestion interne du risque bancaire, lien avec la défaillance bancaire.	Sous-estimation du risque systémique global (interconnexion bancaire). Néglige les facteurs macroéconomiques (récession, inflation). Ne prend pas en compte le risque moral induit par l'assurance-dépôts. Les modèles théoriques ne capturent pas entièrement la complexité des différentes crises.

Théorie du portefeuille	Markowitz (1952)	Son idée centrale est la diversification optimale. Pour lui, l'investisseur doit choisir de manière optimale son portefeuille efficient en fonction du couple « rendement-risque », et que le risque ne doit pas être analysé individuellement, mais au niveau du portefeuille global.	La théorie est très importante pour comprendre et prévenir la faillite des banques commerciales, car elle met l'accent sur la gestion du risque et la diversification des actifs. Une banque accorde des crédits et réalise des placements. D'après l'auteur, le risque ne doit pas être analysé crédit par crédit, mais sur l'ensemble du portefeuille d'actifs de la banque.	Vision microéconomique limitée, Inadaptation au risque de crédit bancaire, Absence de prise en compte de la réglementation bancaire, Négligence du risque de liquidité, Mesure incomplète du risque et Hypothèse de normalité des rendements
Théorie du signal	Spence (1973)	Dans un contexte d'asymétrie d'information, les agents mieux informés peuvent envoyer un signal crédible pour révéler leur qualité. Une banque peut maintenir un niveau élevé de capital pour signaler sa solvabilité.	Elle permet aux banques et aux investisseurs de transmettre des informations crédibles sur leur solidité financière et leur niveau de risque.	Coût élevé du signal, Signal ambigu ou trompeur, Asymétrie d'information persistante, Incapacité à prévenir les crises systémiques, Comportement mimétique, Dépendance à la confiance du marché

Théorie d'agence	Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976)	Ils formalisent le concept des coûts d'agence et des conflits d'intérêts entre principal et agent. Une banque est vue comme étant un ensemble de contrats entre différentes parties (actionnaires, dirigeants, créanciers). D'un côté, les dirigeants peuvent prendre des risques excessifs. Et de l'autre côté, les actionnaires peuvent également prendre des risques au détriment des déposants. Ceci peut contribuer à la faillite bancaire.	La théorie d'agence est importante dans la prédiction de la faillite bancaire car elle montre que : les conflits d'intérêts entre dirigeants, actionnaires et déposants peuvent conduire à une prise de risque excessive, augmentant la probabilité de défaillance bancaire.	Difficulté à concevoir des contrats parfaits. Se concentre sur les relations principal-agent internes. Risque moral et comportements opportunistes persistants. Insuffisance face aux crises systémiques (explique bien les conflits individuels mais pas les défaillances globales du système bancaire).
------------------	---	--	--	---

Théorie de contrat	Holmström (1979) et Oliver Hart & Moore (1990)	Dans un contexte où les actions des agents ne sont pas parfaitement observables (asymétrie d'information), il existe un problème d'aléa moral (moral hazard). Les contrats doivent être conçus pour aligner les intérêts de l'agent et du principal, malgré l'impossibilité d'observer toutes les actions.	Une banque avec de mauvais contrats et incitations est plus vulnérable aux crises, même si les conditions économiques sont normales. La théorie des contrats permet d'identifier les signaux avant faille tels que : gouvernance faible ou inefficace, contrats incomplets ou mal conçus, incitations mal alignées pour les dirigeants et prises de risque non surveillées.	La théorie suppose que tous les agents sont rationnels et prennent des décisions optimales selon les contrats.
--------------------	--	--	---	--

Théorie des couts de transaction	Coase R. H. (1937) et Williamson, (1975)	Une firme existe parce qu'elle recourt au marché engendrant des coûts de transaction (recherche d'information, négociation, contractualisation et contrôle des contrats).	Dans le secteur bancaire, cette théorie est particulièrement pertinente car, l'activité bancaire repose sur la gestion de contrats financiers souvent complexes et risqués. Elle constitue un fondement théorique, socle pour comprendre : l'intermédiation financière, la gouvernance bancaire, la gestion du risque et la stabilité du système bancaire	Difficulté de mesure empirique. Néglige l'innovation financière et technologique. Insuffisance face aux crises bancaires. Sous-estimation du rôle de la réglementation bancaire. Vision trop centrée sur la minimisation des coûts.
----------------------------------	--	---	---	---

1.2. Revue des études empiriques

Tableau 2. Synthèse des études empiriques

Auteur (année)	Échantillon	Approche	Principaux résultats
Stephie & Hong (2023)	Rawbank (RDC)	Étude empirique (cas)	Importance des pratiques de gestion du crédit et du contrôle du défaut.
Tsakala Musamu et al. (2025)	Banques RDC (panel)	Modèle Z-score	Le risque de crédit réduit significativement la performance bancaire.
Mayembe Bin Mastaki (2022)	Système bancaire RDC	Analyse économique-financière	L'asymétrie d'information accroît le risque de crédit.
Kavunga (2020)	Rawbank (RDC)	Analyse empirique	Le risque de crédit est le principal risque bancaire.
Berger & DeYoung (1997)	Banques commerciales USA	Économétrie de panel	Mauvaise qualité des prêts → inefficacité bancaire → hausse du risque.
Keeton & Morris (1987)	Banques USA	Analyse empirique des pertes	Les pertes de crédit dépendent de la conjoncture économique et de la gestion.
Altman (1968)	66 entreprises (USA)	Analyse discriminante multiple (ADM)	Les ratios financiers prédisent le défaut et la défaillance
Ohlson (1980)	105 entreprises en faillite (USA)	Modèle logit	Le défaut est probabilisable à partir des données financières
Dietsch & Petey (2003)	PME France/Allemagne	Modélisation statistique	Le risque de défaut dépend de la structure financière.
Jiménez & Saurina (2006)	Banques espagnoles	Économétrie (panel)	Le cycle économique influence fortement le risque de crédit.
Nkusu (2011)	Banques (26 pays)	Analyse macroéconomique	La crise économique accroît fortement les créances douteuses.
Louzis, Vouldis & Me-taxis (2012)	Banques grecques	Modèle économétrique	NPL influencés par PIB, chômage et taux d'intérêt
Klein (2013)	Banques Europe centrale et orientale	Analyse panel	Facteurs macroéconomiques et bancaires expliquent le risque de crédit.
Mogga (2018)	Banques commerciales (Soudan du Sud)	Analyse empirique	La gestion du risque de crédit améliore la performance bancaire.

Source : auteurs sur la base de la littérature

La littérature bancaire sur la prédiction de faillite s'appuie sur des travaux empiriques et théoriques majeures, notamment ceux d'Altman (1968), Ohlson (1980), Berger et DeYoung (1997). Dans le contexte actuel de la République Démocratique du Congo, l'étude de Stephie et Hong (2023) ainsi que celle de Tsakala et al. (2025) mettent en évidence les expositions des banques à la zone de faillite probable du score Z d'Altman.

Approche méthodologique

L'échantillon retenu dans cette réflexion est constitué des banques commerciales qui déploient leurs activités en RD Congo. Les données exploitées sont tirées des états comptables et financiers, c'est-à-dire les bilans et les comptes de résultats en dollars américains. Ces informations comptables sont collectées sur une période de 11 ans s'étalant de 2014 à 2024. Sur le plan méthodologique, nous nous sommes appuyés sur la technique documentaire pour la collecte de données.

Nous avons opté pour le choix raisonné de notre échantillon parce que la taille de la population est faible, selon la théorie des tests statistiques. En conséquence, la taille de l'échantillon est égale à celle de la population.

En déduisant les intérêts dus aux créanciers et l'impôt sur les bénéfices des sociétés du résultat d'exploitation avant intérêts, on obtient le bénéfice net, distribuable aux actionnaires, qui a un caractère aléatoire. Le risque associé à la nature aléatoire du bénéfice net dépend de deux effets : le risque opérationnel et l'effet du financement.

En fait, la fonction de répartition de la variable aléatoire bénéfice net dépend du montant des intérêts à payer. Ces derniers, à leur tour, sont fonction, à total constant des actifs, de la structure financière de la firme ou du levier financier ou encore de la dette. Il s'agit en définitive du risque financier.

L'expression de l'effet du levier permet d'étudier la distribution de la rentabilité des actifs et celle de la rentabilité des capitaux propres. Elle montre la relation qui lie le taux de rentabilité des actifs au taux de rendement des capitaux propres.

Le levier financier influence, en avenir certain, la rentabilité des capitaux propres, CP. L'exploitation de la firme présente le tableau (Lumonansoni, 2021) ci-après :

un rendement re (la rentabilité d'exploitation ou la rentabilité économique) s'obtient des actifs AT ;

la dette à long et moyen termes B oblige le paiement d'un intérêt b ;

$A T = B + CP$ et

le taux TS impose le flux annuel de bénéfice réalisé dont le montant net s'élève à : $F = (re AT - bB)(1 - TS)$.

En rapportant ce montant de bénéfice net à un franc congolais investi par les actionnaires ou propriétaires, on obtient ci-après la rentabilité rf ou ρ des capitaux CP, soit :

$$rf = \rho = \frac{(reAT - bB)(1 - TS)}{CP} = \frac{[(re - b)B + reCP](1 - TS)}{CP}$$

$$[(re - b)\lambda + re](1 - TS)$$

$$\text{avec: } \lambda = \frac{a}{CP} = \frac{B}{AT - B} = \text{ration caractéristique de la structure financière}$$

L'étude du risque porte sur la distribution de probabilités associée à ρ ainsi qu'à re (les deux variables aléatoires de l'équation de la rentabilité des capitaux propres) et nous place, en conséquence, dans l'avenir incertain.

Divers paramètres peuvent caractériser une dis-

tribution de probabilités. La moyenne et l'écart-type suffisent généralement quand les lois de probabilités choisies sont normales. Le risque opérationnel d'une firme dont le montant d'actifs s'élève à AT , sera caractérisé par la moyenne re et l'écart-type σ_{re} . La distribution de re présente les paramètres ci-après :

$$\begin{aligned}\bar{re} &= \frac{\text{Résultat d'exploitation avant interet et impot}}{AT} \\ \sigma_{re} &= \frac{\sigma \text{ Résultat d'exploitation avant interet et impot}}{AT} \\ \bar{\rho} &= [\bar{re} + \lambda (\bar{re} - b)](1 - T_S) \text{ et} \\ \sigma_{\rho} &= \sigma_{re} (1 + \lambda) (1 - T_S).\end{aligned}$$

La probabilité de ruine $P(R)$ ou la probabilité de faire faillite est celle qui fait que $\bar{\rho} \leq 0$ soit $P(R) = \text{probabilité} [\bar{\rho} \leq 0]$ dans la période. Car, le fait d'avoir ρ inférieur à une certaine valeur critique, en avenir probabilisable, veut signifier que la firme n'est pas à mesure de pouvoir payer les intérêts b sur la dette B et ne bénéficie pas de possibilités de concours financiers à court terme.

Dans le cas contraire, une firme qui fait des déficits successifs, n'est pas mise en faillite. Car, elle arrive à faire aboutir en sa faveur des contrats d'emprunts ou encore à obtenir des subventions ou même des aides à court terme. Si la rentabilité des capitaux investis est égale à -100%, la faillite fera subir aux actionnaires ou propriétaires une perte égale à leur mise (proportion du montant des fonds propres investis).

La probabilité de ruine que l'on caractérise par le coefficient de variation $\frac{\sigma_{\rho}}{\bar{\rho}}$ est à la fois une fonction croissante de λ et un élément déterminant pour apprécier le risque financier. Quand P suit une loi normale, la $P(R)$ est une fonction croissante du coefficient de variation $\frac{\sigma_{\rho}}{\bar{\rho}}$. On obtient donc ce rapport :

$$\frac{\sigma_{\rho}}{\bar{\rho}} = \frac{\sigma_{re}(1 + \lambda)}{\bar{re} + \lambda(\bar{re} - b)}$$

En normalisant la variable aléatoire ρ , nous trouvons :

$$P(R) = P\left[\frac{\rho - \bar{\rho}}{\sigma_{\rho}} \leq -\frac{\bar{\rho}}{\sigma_{\rho}}\right]$$

Par ailleurs, à l'aide de la technique statistique d'analyse discriminante (Lumonansoni, 2021 ; Lumonansoni, 2018), on peut calculer sur n'importe quelle firme ou institution financière, le paramètre couramment appelé le Z-score. Le modèle des scores Z utilise des ratios comptables pour la prédiction des défaillances des firmes. Il permet de prédire la faillite des firmes ou des banques sur la base de l'équation originale ci-après formulée par ALTMAN en 1968 et réécrite par COLLONGUES en 1976, par CONAN et HOLDER en 1978 ainsi que par la Banque de France en 1982, etc, soit :

$$Z = 6,56 X_1 + 3,26 X_2 + 1,05 X_3 + 6,72 X_4 \text{ avec}$$

X_1 = fonds de roulement net/actifs totaux,

X_2 = bénéfices reportés cumulés/actifs totaux,

X_3 = bénéfices avant intérêts et impôts/total des

actifs, et	$1,23 \leq Z \leq 2,90$: zone de surveillance de la société, zone grise : la société est à surveiller ;
$X4 = \text{valeur comptable des fonds propres} / \text{total des passifs}$.	$Z < 1,23$: zone de faillite probable, une prédiction de faillite : la probabilité d'un problème financier est très élevée.
L'interprétation de l'indice de faillite se présente ainsi :	
$Z > 2,90$: zone quasiment hors faillite pour l'entreprise; une probabilité négligeable de faillite : l'entreprise risque moins de faire défaut ;	
	3. Etude empirique sur les banques commerciales congolaises
	Le tableau n°3 présente les probabilités de ruine et les Z scores des banques des bilans.

Tableau 3. Probabilités de ruine

Banques	P(R)	Z score et zone
Equity Bank Congo	0,00%	-0,30 Zone de faillite probable
BCDC	0,00%	-0,28 Zone de faillite probable
EquityBCDC	2,28%	2,16 Zone de surveillance
Rawbank	0,00%	-1,17 Zone de faillite probable
TMB	9,87%	-0,29 Zone de faillite probable
FIRSTBANK	11,41%	1,41 Zone de surveillance
ACCESS BANK RDC	0,00%	0,14 Zone de faillite probable
UBA RDC	0,10%	-0,08 Zone de faillite probable
ECOBANK	0,00%	-2,80 Zone de faillite probable
Citibank Congo	0,00%	0,23 Zone de faillite probable
STANDARD BANK	0,08%	0,99 Zone de faillite probable
AFRILAND FIRST BANK	56,23%	0,33 Zone de faillite probable
BOA	13,38%	0,71 Zone de faillite probable
BGFIBank RDC	0,22%	-3,29 Zone de faillite probable
Sofibanque	5,69%	1,40 Zone de surveillance
Solidaire banque	0,00%	1,75 Zone de surveillance
Byblios	98,93%	1,46 Zone de surveillance

Source : Auteurs à partir des données des annexes.

Les probabilités de ruine ne confortent pas les Z scores calculés, ce qui épouse les critiques formulées contre les ratios d'Altman, à l'exception d'Afriland first bank. Les calculs statistiques de la probabilité de ruine suivent la logique mathématique. En appliquant le modèle de scores Z dans les banques, il est évident de souligner que les fonds de roulement n'occupent pas une place centrale comme c'est le cas en finance d'entreprise. La discordance entre la probabilité de ruine et le score Z est due au fait que l'équilibre financier dans une institution financière se réalise principalement par la compensation entre les opérations de clientèle avec celles de trésor-

rière et interbancaire. Les opérations sur titres contribuent aussi à l'équilibre général dans les établissements de grande taille.

4. Conclusion

L'analyse factorielle discriminante qui a conduit au modèle des scores Z d'Edward I. Altman a été appliquées sur les entreprises industrielles et commerciales cotées en bourse. La probabilité des résultats vérifie les zones des scores obtenus. La même comparaison dans les banques déployant leurs activités en République Démocratique du Congo ne donne pas les mêmes résultats obtenus dans les entreprises industrielles et commerciales cotées en bourse. De ce qui précède, il paraît difficile de transposer l'étude D'Altman en finance d'Entreprise dans la gestion bancaire. Nous recommandons l'adjonction des variables propres aux banques dans le modèle original ou réécrit.

Bibliographie

- Alexandre, H. (2013). Banque et intermédiation financière (2ème éd.). Economica.
- Altman, E. I. (1968). Financial Ratios, Discriminant Analysis and the Prediction of Corporate Bankruptcy. *Journal of Finance*, 23(4), 589–609.
- Berger, A. N. & DeYoung, R. (1997). Problem Loans and Cost Efficiency in Commercial Banks. *Journal of Banking & Finance*, 21(6), 849–870.
- Coase, R. H. (1937). The Nature of the Firm. *Economica*, New Series, 4(16), 386–405. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1468-0335.1937.tb00002.x>
- Darsa, J.-D. et Dufour, N. (2014). Le coût du risque. édition Gereso. Paris.
- Deloitte. (2017). Etude sur le secteur bancaire en République Démocratique du Congo 2015-2016. <http://magazinekivuzik.com/les-10-meilleures-banques-en-rdc/>. Consulté, le 08 décembre 2019.
- Diamond, D. W., & Dybvig, P. H. (1983). Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity. *Journal of Political Economy*, 91(3), 401–419.
- DOI : <https://doi.org/10.1086/261155>
- Dietsch, M., & Petey, J. (2003). Should SME Exposures be Treated as Retail or Corporate Exposures? *Journal of Banking & Finance*, 28(4), 773–788.
- Gilles, P. (1992). Incertitude, risque et asymétrie d'information sur les marchés financiers. *Revue française d'économie*, 7(2).
- Hart, O., & Moore, J. (1990). Property Rights and the Nature of the Firm. *Journal of Political Economy*, 98(6), 1119–1158. DOI : <https://doi.org/10.1086/261729>
- Hertouch, A., & Achibane, M. (2020). Le contrôle interne et la gestion des risques bancaires : cas des banques marocaines. *Revue du Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit*. 4(2), 899 – 917.
- Holmström, B. (1979). Moral Hazard and Observability. *The Bell Journal of Economics*, 10(1), 74–91. DOI : <https://doi.org/10.2307/3003320>
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305–360. DOI : [https://doi.org/10.1016/0304-405X\(76\)90026-X](https://doi.org/10.1016/0304-405X(76)90026-X)
- Jiménez, G., & Saurina, J. (2006). Credit Cycles, Credit Risk, and Prudential Regulation. *International Journal of Central Banking*, 2(2), 65–98.

18. Kavunga, L. N. (2020). Analyse des risques bancaires dans les banques commerciales en RDC : cas de Rawbank. *Revue du CRIGPUG*, 3(1), 1–12.
19. Keeton, W. R., & Morris, C. S. (1987). Why Do Banks' Loan Losses Differ? *Federal Reserve Bank of Kansas City Economic Review*, 72(5), 3–21.
20. Klein, N. (2013). Non-Performing Loans in CESEE : Determinants and Impact on Macroeconomic Performance. *IMF Working Paper*, 13(72).
21. Louzis, D. P., Vouldis, A. T., & Metaxas, V. L. (2012). Macroeconomic and Bank-Specific Determinants of Non-Performing Loans in Greece. *Journal of Banking & Finance*, 36(4), 1012–1027.
22. Lumonansoni, M.F. (2021). *Pratique de la théorie financière (4ème éd)*, Presses Universitaires de Kinshasa.
23. Lumonansoni, M.F. (2018), *Gestion des banques et autres institutions financières : banques, caisses d'épargne, fonds d'investissement, gestion des actifs ou gestion privée, gestion immobilière, évaluation des entreprises, assurance-vie et protection sociale (1ère éd)*, Presses Universitaires de Kinshasa.
24. Markowitz, H. (1952). Portfolio Selection. *The Journal of Finance*, 7(1), 77–91. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.1952.tb01525.x>
25. Matumueni, N.J. (2021). Calcul du taux de défaut et estimation du risque financier des banques : recherche d'une mesure adéquate de la probabilité de ruine (Mémoire de DEA). Université de Kinshasa.
26. Mayembe, B.M.J. (2022). Minimiser le risque moral dans le financement bancaire en RDC. *Mondes en Développement*, 50(198), 121–138.
27. Mogga, J. (2018). Effect of Credit Risk Management on Financial Performance of Commercial Banks. *International Academic Journal of Economics and Finance*, 3(2), 93–116.
28. Mseddi, S. (2008). *Gestion des risques et valeur de l'entreprise (Thèse de doctorat)*. Université de Cergy Pontoise.
29. Nkusu, M. (2011). Nonperforming Loans and Macroeconomic Vulnerabilities in Advanced Economies. *IMF Working Paper*, 11(161).
30. Ohlson, J. A. (1980). Financial Ratios and the Probabilistic Prediction of Bankruptcy. *Journal of Accounting Research*, 18(1), 109–131.
31. Stephe, N. M., & Hong, D. (2023). Credit Risk Management Practices in Commercial Banks: Evidence from Rawbank (DR Congo). *Open Journal of Business and Management*, 11(5), 1–15.
32. Tsakala, M.P., Edjimi, K.J., & Kelua, B.L. (2025). Corrélation entre la gestion du risque de crédit et la performance financière des banques en RDC. *Journal académique*, 1–20.
33. Tanzi, T., & D'argenlieu, P. (2013). *Gestion des risques et création de valeur*. Lavoisier.
34. Williamson, O. E. (1975). *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*. Free Press.

ANNEXE

1. Equity Bank Congo

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	10	300	60	160	240
2015	11	330	65	180	270
2016	11	350	70	200	300
2017	14	400	80	220	340
2018	16	450	90	260	380
2019	18	500	100	300	420

2. EquityBCDC

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2020	4	2400	350	1200	2000
2021	40	2800	420	1400	2300
2022	60	3300	520	1700	2800
2023	75	3800	650	2000	3300
2024	90	4500	750	2400	3800

3. Rawbank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	48	1650	185	328	850
2015	52	1900	210	420	1000
2016	45	2100	225	520	1150
2017	50	2350	245	660	1350
2018	58	2700	270	760	1600
2019	65	3100	300	853	1850
2020	60	3300	320	1040	2100
2021	70	3600	350	1680	2400
2022	82	4000	390	1960	2800
2023	95	4500	440	2024	3300
2024	105	5000	500	2476	4500

4. TMB

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	10,67	650	78	280	450
2015	6,16	780	95	340	540
2016	0,63	820	100	360	570
2017	9,75	880	110	390	610
2018	12,98	897	120	400	630
2019	14,19	1050	140	470	740
2020	0,9	1200	150	540	840
2021	7,7	1450	180	650	1000
2022	19,14	1700	220	760	1200
2023	47	1820	250	820	1300
2024	80,6	2000	300	900	1450

4. BCDC

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	11	1200	150	600	850
2015	12	1300	160	650	900
2016	11	1400	170	700	1000
2017	14	1600	190	800	1100
2018	16	1800	210	900	1300
2019	18	2000	230	1000	1500

5. First Bank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	0,2	130	18	85	78
2015	0,8	160	22	105	95
2016	2,5	210	28	135	120
2017	5,2	280	40	180	160
2018	0,1	300	38	195	85
2019	2	340	42	220	205
2020	3,5	380	48	245	230
2021	8	450	60	300	280
2022	15	600	80	420	390
2023	30	850	110	600	560
2024	31	900	120	630	590

6. Access Bank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	0,9	120	15	45	50
2015	1,2	150	18	55	65
2016	1,5	180	22	70	85
2017	2	230	26	90	110
2018	2,5	280	32	110	140
2019	3,5	350	38	140	180
2020	4,5	420	45	170	230
2021	6,5	600	60	240	320
2022	8	750	80	300	380
2023	5,5	900	95	350	450
2024	9,4	1100	120	420	520

7. UBA RDC

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	2,6	52	6	21,8	28,6
2015	3,1	70	8	29,4	38,6
2016	3,6	92	11	38,6	50,3
2017	4,2	120	14	48	65
2018	5	155	19	62	83,8
2019	5,8	195	23	78	105,3
2020	5,5	225	27	85,5	121,7
2021	6,3	260	31	98,8	140,3
2022	7,2	310	37	108,5	167,5
2023	8,1	360	43	126	194
2024	9	420	50	147	227,5

8. Ecobank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	4,6	250	30	165	220
2015	4,2	265	32	175	260
2016	3,9	255	31	168	300
2017	4,5	280	34	185	340
2018	5,3	320	38	210	380
2019	6,1	370	43	245	420
2020	4,8	360	42	235	460
2021	5,6	395	46	260	520
2022	6,4	430	50	285	590
2023	7,2	470	55	310	660
2024	8	510	60	335	740

9. CitibankCongo

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	5	165	23	110	125
2015	5,5	180	26	120	140
2016	6	195	28	130	155
2017	6,5	210	30	140	165
2018	7	225	32	150	180
2019	8	240	35	160	195
2020	7	230	34	155	190
2021	8	240	36	160	200
2022	9	250	38	170	210
2023	11	260	40	180	220
2024	10	263	42	185	225

10. Standard Bank

Années	Résultat Net	Total des Ac-tifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs cou-rants
2014	2,5	350	40	120	100
2015	2,9	400	45	140	118
2016	2,3	450	43	130	115
2017	2	500	42	125	110
2018	2,8	550	48	150	130
2019	3,5	600	55	180	155
2020	2,7	650	52	200	165
2021	4,1	700	60	240	200
2022	5,7	850	72	300	250
2023	8	1000	85	360	300
2024	13	1100	105	450	360

11. Afriland First Bank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	7,5	450	63	207	159,2
2015	6,8	520	70	234	187,2
2016	6	580	75	255,2	212,7
2017	5,2	620	76	266,6	231,8
2018	4,5	650	72	266,5	242,3
2019	3,8	670	67	268	255,2
2020	1,5	640	55	243,2	243,2
2021	-5	600	30	210	221,1
2022	-18	520	5	156	183,5
2023	-32	450	-40	112,5	150
2024	-45	380	-100	76	116,9

12. Bank of Africa RDC

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	-1	240	18	110	105
2015	0,5	280	22	125	120
2016	1,2	310	25	135	130
2017	1,5	340	28	145	140
2018	2,5	380	32	165	160
2019	3,5	430	38	190	185
2020	1,3	450	39	205	195
2021	5,5	520	45	235	225
2022	10	620	55	280	270
2023	12,5	720	65	330	320
2024	15	850	80	390	380

13. BGFI Bank

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	0,3	260	20	80	230
2015	2	320	23	100	290
2016	3,5	400	27	130	370
2017	5	480	32	160	440
2018	6,5	560	38	190	510
2019	8	650	45	220	600
2020	6	720	50	260	670
2021	7,5	780	56	240	710
2022	9	860	63	280	780
2023	11	950	72	320	860
2024	13	1050	82	360	940

14. Sofibanque

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	4,46	161	24,8	118,9	101,8
2015	4,85	214	29,6	156,7	137,5
2016	9,08	301	38,9	221,5	197,6
2017	5,97	392	45,7	286,4	256,3
2018	12,38	515	58,4	376,8	341,7
2019	-2,71	603	55,1	435,7	405,2
2020	4,44	548	61,3	398,6	362,8
2021	7,28	605	73,5	447,2	406,9
2022	41,92	1101	121,4	806,9	742,3
2023	27,8	993	148,9	731,4	665,8
2024	29,5	1335	182,6	986,2	901,7

15. Solidaire Banque

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2019	1,2	96	13,5	54	42
2020	1,5	108	14,8	61	48
2021	1,9	122	16,4	69	55
2022	2,4	139	18,7	79	63
2023	2,8	156	21,1	89	72
2024	3,2	174	24	101	81

16. Byblios RDC

Années	Résultat Net	Total des Actifs	Capitaux Propres	Actifs courants	Passifs courants
2014	-0,7	86	10,8	46	36
2015	-0,5	92	11,2	49	39
2016	-1,1	88	10,5	47	38
2017	-1,4	84	9,8	45	37
2018	-0,8	89	10	46	36

Vers un modèle politico-volontariste du profil des gouvernants congolais.

Par

Alain DINZILA NDIONO NDOPETELO*

R

ésumé

Cet article propose un modèle de profil des gouvernants congolais à partir d'une enquête sociologique transversale menée par Dinzila (2020) auprès de 339 agents et cadres des corps académique, scientifique et administratif de l'Université de Kinshasa (Unikin) et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM-Kin) en 2020 et 200 en 2026. Combinant un questionnaire structuré et qui comprend plus de deux mille déclarations qualitatives, l'étude analyse l'image de la pratique démocratique des gouvernants congolais ainsi que ses déterminants socio-démographiques et d'opinion. Les résultats indiquent que 76 % des enquêtés portent un jugement négatif sur leurs gouvernants, cette perception variant significativement selon le niveau d'instruction ($\chi^2 = 18,37$; $p = 0,01$) et la profession ($\chi^2 = 9,23$; $p = 0,01$). La régression logistique binaire et l'arbre de classification par segmentation révèlent que la satisfaction aux attentes, le grade académique, la nature des actions perçues des dirigeants et la qualité de la gouvernance constituent les principaux déterminants de cette image négative. Sur cette base empirique, l'article construit et discute un modèle « politico-volontariste » du profil souhaité des gouvernants congolais, structuré autour de cinq principes directeurs et de neuf attributs cumulatifs. Des recommandations institutionnelles sont formulées à l'intention des acteurs politiques et académiques congolais.

Mots-clés : gouvernance ; démocratie ; profil des gouvernants ; perception sociale ; République Démocratique du Congo ; modèle politico-volontariste

Abstract

This article proposes a profile model for Congolese leaders based on a cross-sectional sociological survey conducted by Dinzila (2020) among 339 academic, scientific and administrative staff members of the University of Kinshasa (Unikin) and the Higher Institute of Medical Techniques of Kinshasa (ISTM-Kin). Combining a structured questionnaire with more than two thousand qualitative statements, the study analyses the image of the democratic practice of Congolese leaders and its sociodemographic and opinion-based determinants. Findings show that 76% of respondents hold a negative view of their leaders, a perception that varies significantly by education level ($\chi^2 = 18.37$; $p = .01$) and occupation ($\chi^2 = 9.23$; $p = .01$). Binary logistic regression and a segmentation classification tree reveal that satisfaction with leaders' performance, academic rank, the perceived nature of leaders' actions and the quality of governance are the main determinants of this negative image. Building on this empirical evidence, the article develops and discusses a «politico-voluntarist» model of the desired profile of Congolese leaders, structured around five guiding principles and nine cumulative attributes. Institutional recommendations are formulated

* Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Département de Sociologie, Kinshasa, République Démocratique du Congo

for Congolese political and academic actors.

Keywords: governance; democracy; leaders' profile; social perception; Democratic Republic of the Congo; politico-voluntarist model

1. INTRODUCTION

La date du 24 avril 1990 marque, dans la mémoire collective congolaise, l'ouverture du processus de démocratisation après plus d'un quart de siècle de régime à parti unique sous le Maréchal Mobutu (Dinzila, 2020). Cette ouverture, portée par une conjonction de facteurs internes (délabrement économique, la dictature politique, dégradation des conditions sociales, mémorandum des évêques) et externes (fin de la guerre froide, discours de la Baule), a favorisé auprès de la population congolaise l'espoir d'un gouvernement véritablement « du peuple, par le peuple et pour le peuple », bref, un gouvernement démocratique. Trois décennies plus tard, ce processus demeure inachevé : la chute de Mobutu en 1997, l'adoption de la Constitution du 18 février 2006 puis sa révision de 2011, et les contestations électorales de 2011 et de 2018 ont nourri une crise persistante de la légitimité des gouvernants congolais (Pourtier, 2012).

Les observateurs internationaux ont été unanimes sur les irrégularités ayant entaché les scrutins de 2011 : la Fondation Carter, la Commission européenne et la Conférence Épiscopale Nationale du Congo ont dénoncé des « cafouillages » et des « tricheries avérées » remettant en cause la crédibilité des résultats publiés (Conférence Épiscopale Nationale du Congo, 2012 ; Pourtier, 2012). Cette crise de légitimité électorale s'est doublée d'une incapacité chronique des gouvernants à satisfaire les besoins élémentaires de la population : sécurité, justice distributive, organisation régulière des élections, décentralisation effective, emploi des jeunes diplômés entretenant un climat de défiance résumé par des expressions populaires telles que « Congo pasi na pasi » (« le Congo, pays de souffrances »).

Le personnel académique, scientifique et administratif de l'Unikin et de l'ISTM-Kin constitue,

à cet égard, un observatoire privilégié : il est à la fois victime collatérale des politiques publiques (absence de subsides, vétusté des infrastructures, tensions salariales) et acteur mieux informé que la moyenne de la population pour porter un jugement objectif sur l'action des gouvernants, puisqu'il évolue dans un milieu de réflexion scientifique permanente (Dinzila, 2020). C'est cette tranche de la population qui constitue notre champ de recherche dans cet article. Nous nous proposons de restituer et d'approfondir les résultats de l'étude menée par Dinzila.

1.1. Problématique et questions de recherche

La problématique de cette recherche s'ancre dans la théorie de l'« élite de proximité », selon laquelle une catégorie d'acteurs politiques tend à se soucier davantage de la conservation du pouvoir et de ses bénéfices que du bien-être des gouvernés (Dinzila, 2020). Le contraste entre le dénuement apparent des gouvernants à leur prise de fonction et l'enrichissement rapide observé à leur départ alimente, dans l'opinion publique congolaise, l'idée selon laquelle l'action publique ne vise pas prioritairement la satisfaction des besoins de la population. Ainsi quatre questions nous paraissent déterminantes dans la présente étude, et en constituent le fondement : (1) Comment le personnel de l'Unikin et de l'ISTM-Kin perçoit-il l'action des gouvernants congolais ? (2) Les politiques publiques menées parviennent-elles à satisfaire les attentes de la population enquêtée ? (3) Cette image, positive ou négative, est-elle tributaire de tendances sociodémographiques ou d'opinion identifiables ? (4) Quelles perspectives et quel profil de gouvernant permettraient de redorer cette image ?

1.2. Hypothèses de travail

1. L'image que le personnel enquêté se fait des gouvernants congolais est globalement négative.

tive et directement proportionnelle à l'incapacité de ces derniers à résoudre les problèmes qui minent le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) depuis 2001.

2. Les actions menées par les gouvernants congolais ne parviennent pas à satisfaire les attentes des gouvernés qui dénoncent entre autres la cherté de la vie résultant de politiques inadaptées.
3. Ce constat alarmant traduit la prééminence de l'intérêt personnel et égoïste des gouvernants congolais plutôt que la poursuite de l'intérêt général.
4. Redorer l'image des gouvernants congolais passe par la culture du rationalisme nationaliste et de l'esprit managérial au service de la cause congolaise.

L'objectif de cet article est double : (i) restituer, de façon synthétique, les résultats empiriques permettant de tester ces hypothèses ; (ii) en tirer un modèle opérationnel : le modèle politico-volontariste décrivant le profil du gouvernant susceptible de répondre aux attentes exprimées par la population enquêtée.

2. Matériels et méthodes

2.1. Type d'étude et milieu de recherche

Il s'agit d'une étude transversale à visée descriptive et explicative, combinant une approche quantitative et une approche qualitative, afin de saisir l'image des gouvernants congolais à

l'épreuve de la pratique démocratique (Dinzila, 2020). L'enquête a été menée au sein de deux établissements publics d'enseignement supérieur de Kinshasa : l'Université de Kinshasa (Unikin), créée en 1954 et comptant environ 2.000 étudiants pour 1.400 membres du personnel, et l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM-Kin). La population cible regroupait trois corps professionnels : le corps académique (professeurs émérites, ordinaires, professeurs et professeurs associés), le corps scientifique (chefs de travaux et assistants de premier et deuxième mandat) et le corps administratif (directeurs chefs de service, directeurs, chefs de division et chefs de bureau).

2.2. Échantillonnage

La base de sondage était constituée de la liste exhaustive des membres des trois corps des deux institutions, soit une population mère de 3.192 agents et cadres (2.731 à l'Unikin et 461 à l'ISTM-Kin). Chaque institution a été traitée comme une strate à part entière et un taux de sondage uniforme de 1/7^e a été appliqué à l'intérieur de chaque strate et de chaque catégorie professionnelle, afin de préserver la représentativité de l'échantillon. Cette procédure a permis de retenir un échantillon prévisionnel de 440 personnes (390 à l'Unikin et 50 à l'ISTM-Kin), correspondant à 11 % des facultés et options des deux établissements. Le tableau 1 présente la situation échantillonnale par catégorie professionnelle.

Tableau 1. Situation échantillonnale de l'étude par catégorie professionnelle en 2020

Catégorie	Effectif (population mère)	Échantillon pré-vu	Échantillon exécuté	Taux de couverture (%)
Professeur émérite (PE)	50	7	3	43
Professeur ordinaire (PO)	259	37	34	92
Professeur (P)	171	24	14	58
Professeur associé (PA)	378	54	32	59
Chef de travaux (CT)	837	114	60	53
Assistant 2 ^e mandat (AS2)	95	13	17	131
Assistant 1 ^{er} mandat (AS1)	552	76	29	38 %
Directeur chef de service (DCS)	125	17	37	218 %
Directeur (D)	134	19	29	153 %
Chef de division (CD)	220	30	34	112 %
Chef de bureau (CB)	371	51	49	96 %
Total	3.192	440	339	77 %

Source : Auteur sur base des données d'enquête

Pour nous permettre de mieux attester nos résultats antérieurs, une enquête de contrôle était faite dans les mêmes conditions auprès de 200 personnes à choix non probabiliste (choix raisonné) compte tenu de certains impératifs circonstanciels. La situation échantillonnale actuelle de l'étude se présente comme suit.

Tableau 2. Situation échantillonnale de l'étude par catégorie professionnelle en 2026

Catégorie		Effectif disponible (2020)	Échantillon prévu (2020)	Échantillon exécuté (2026)
Professeur (PE)	émérite	50	7	2
Professeur (PO)	ordinaire	259	37	20
Professeur (P)		171	24	8
Professeur associé (PA)		378	54	19
Chef de travaux (CT)		837	114	35
Assistant dat(AS2)	2 ^e man-	95	13	10
Assistant dat(AS1)	1 ^{er} man-	552	76	17
Directeur chef de service (DCS)		125	17	22
Directeur (D)		134	19	17
Chef de division (CD)		220	30	20
Chef de bureau (CB)		371	51	29
Total		3192	440	200

Source : Auteur sur base des données d'enquête.

2.3. Instruments et procédure de collecte

Deux instruments ont été mobilisés : une fiche de recensement nominatif du personnel par catégorie et un questionnaire structuré en quatre modules, à savoir : (1) identification sociodémographique (âge, sexe, état civil, niveau d'études, institution, profession, grade, province d'origine) ; (2) opinions sur les gouvernants (perception générale, satisfaction aux attentes, gestion, actions posées, comparaison avec la Deuxième République, promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance) ; (3) situation socio-économique (dépenses, salaire, satisfaction du salaire aux besoins) ; (4) appartenance organisationnelle

(parti politique, société civile). L'administration, directe et assistée par cinq enquêteurs formés, s'est déroulée de janvier à septembre 2015, après un pré-test de dix jours. Le consentement éclairé de chaque participant a été recueilli après explication des objectifs, des risques et des bénéfices de l'étude ; la participation reposait entièrement sur le volontariat.

Sur les 440 personnes échantillonnées, 339 ont répondu de façon exploitable, soit un taux de couverture global de 77 % (80 % à l'Unikin et 56 % à l'ISTM-Kin). Au-delà des données fermées, l'enquête a recueilli plus de 20.000 déclarations qualitatives, analysées thématiquement pour en-

richir l'interprétation des résultats statistiques. En 2026, un échantillon de 200 agents et cadres académiques, scientifiques et administratifs ont été interrogés.

2.4. Traitement et analyse des données

Les données ont été codifiées et saisies sous EpiData, puis transférées vers SPSS (version 22) via le logiciel de transposition Stata Transfert ; 74 variables ont ainsi été encodées. Trois niveaux d'analyse ont été conduits : une analyse univariée (tris à plat) pour décrire les caractéristiques sociodémographiques et d'opinion de l'échantillon ; une analyse bivariée, fondée sur le test du χ^2 d'indépendance, pour explorer les associations entre la perception des gouvernants et les variables explicatives (seuils de significativité à 90 %, 95 % et 99 %) ; et une analyse multivariée combinant une régression logistique binaire (variable dépendante dichotomique : 1 = perception positive, 0 = perception négative)

et une classification par segmentation (arbre de décision) afin de hiérarchiser les variables les plus discriminantes.

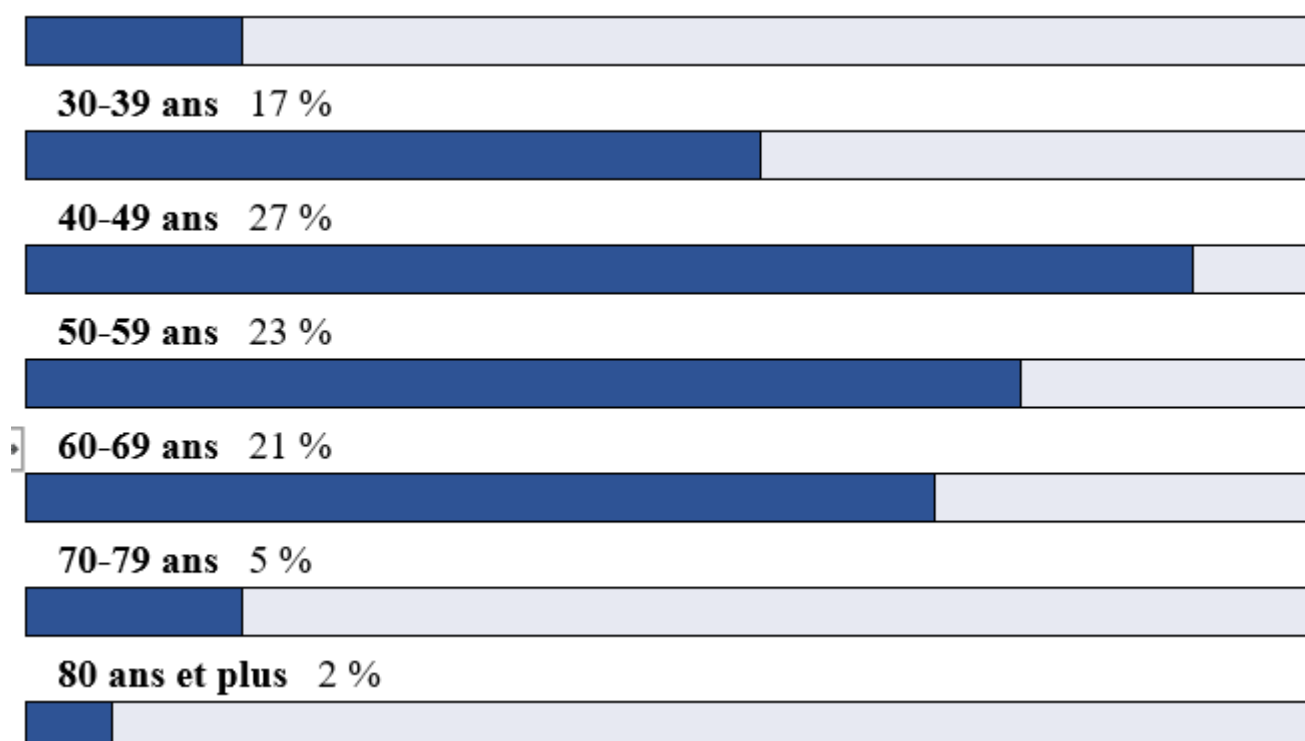
3. Résultats et analyses

3.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

L'échantillon final ($n = 339$) est majoritairement masculin (88 % d'hommes contre 12 % de femmes) et marié (87 %, contre 10 % de célibataires, 2 % de veufs et 1 % de divorcés). La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-49 ans (27 %), suivie des 50-59 ans (23 %) et des 60-69 ans (21 %), traduisant une population de cadres expérimentés. Sur le plan académique, près de la moitié des enquêtés détient un diplôme de licence (25 %) ou un doctorat d'État (25 %), suivis des titulaires d'un DEA/DES/Master (16 %) et de gradués (13 %).

20-29 ans 5 %

Figure 1. Répartition des enquêtés par tranche d'âge (% , $n = 200$).



Source : Auteur sur base des données d'enquête

Tableau 3. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (n = 200).

Variable	Modalité	Fréquence (2020)	Fréquence (2026)	Pourcentage %
Sexe	Masculin	297	165	82
	Féminin	42	35	83
	TOTAL	339	200	59
État civil	Marié(e)	294	173	59
	Célibataire	35	21	60
	Veuf/Veuve	7	5	71
	Divorcé(e)	3	1	33
	TOTAL	339	200	59
Niveau d'études	Licence	85	50	59
	Doctorat d'État	84	57	68
	DEA / DES / Master	56	33	59
	Graduat	44	26	59
	Brevet/Diplôme professionnel	32	19	59
	Diplôme d'État	26	15	58
	Brevet de cycle d'orientation	10	6	60
	Certificat d'études primaires	2	1	50
	TOTAL	339	200	59

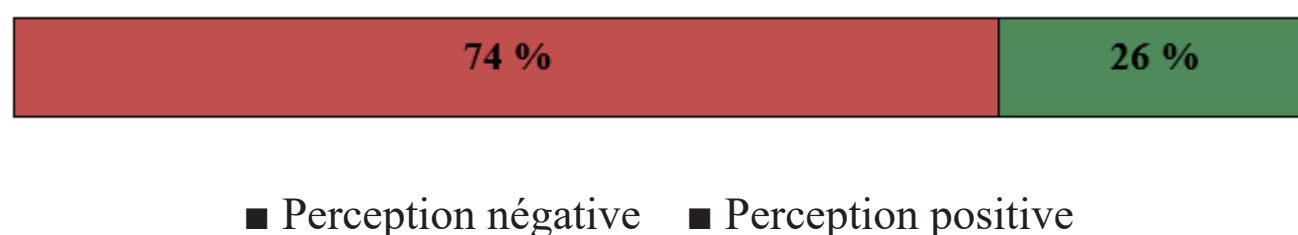
Source : Auteur sur base des données d'enquête.

3.2. Perception globale des gouvernants congolais

L'analyse univariée des questions d'opinion révèle une perception très majoritairement défavorable : 76 % des enquêtés portent un jugement

négatif sur l'action des gouvernants congolais contre seulement 24 % qui en ont une appréciation positive. Cette défiance massive constitue le résultat central de l'étude et confirme l'hypothèse principale d'une image globalement négative.

Figure 2. Perception globale des gouvernants congolais par le personnel enquêté (% , n = 200 répondants à la question d'opinion).



Source : Auteur sur base des données d'enquête

3.3. Analyse bivariée : déterminants sociodémographiques

Le croisement de la perception des gouvernants avec le niveau d'instruction des enquêtés met en évidence une relation statistiquement significative au seuil de 90 % ($\chi^2 = 18,37$; $p = 0,01$). Les détenteurs d'une licence (27,6 % des avis négatifs) et les docteurs d'État (24,4 %) sont proportionnellement les plus critiques, tandis que les diplômés d'État et les brevetés du cycle d'orien-

tation expriment le moins de désapprobation. La profession exerce un effet comparable et significatif ($\chi^2 = 9,23$; $p = 0,01$) : les chefs de travaux et assistants affichent le taux de désapprobation le plus élevé (35,8 % des jugements négatifs), suivis par les administratifs (40,2 %) et les professeurs (24,5 %), alors que c'est paradoxalement le corps administratif qui exprime la plus forte proportion d'avis positifs (55,6 %).

Tableau 4. Perception des gouvernants congolais selon le niveau d'études et la profession (% en colonne, n = 335). * Significatif au seuil de 90 %.

Variable	Modalité	Perception positive (%)	Perception négative (%)	Plus-value
Niveau d'études	Licence	18,5	27,6	$\chi^2 = 18,37$ $p = 0,010$ *
	Doctorat d'État	25,9	24,4	
	DEA/DES/Master	11,1	18,1	
	Graduat	11,1	13,8	
	Professeurs	26,0	24,5	
Profession	Chefs de travaux / Assistants	18,5	35,8	$\chi^2 = 9,23$ $p = 0,010$ *
	Administratifs	55,6	40,2	

Source : Auteur sur base des données d'enquête

3.4. Analyse multivariée : déterminants de l'image des gouvernants

La régression logistique binaire, conduite sur l'ensemble des variables sociodémographiques et d'opinion, identifie cinq variables indépendantes statistiquement significatives dans l'ex-

plication de la perception des enquêtés : la satisfaction aux attentes vis-à-vis des gouvernants, le grade du répondant, la nature des actions posées par les gouvernants, l'appréciation de la pratique de la bonne gouvernance et les recommandations formulées par les enquêtés.

Tableau 4. Déterminants significatifs de la perception des gouvernants congolais : régression logistique binaire (variable dépendante : 1 = perception positive). * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$.

Déterminants significatifs	Modalité de référence	Exp(B)	Signification
Satisfaction aux attentes (Négative)	Positive	3637,70	$p = 0,001$ **
Grade : Chef de division	Professeur émérite	156,98	$p = 0,040$ *
Pratique de la bonne gouvernance (Négative)	Positive	7,92	$p = 0,044$ *
Recommandation : « Respect Constitution / droits humains »	Besoins sociaux de base	96,13	$p = 0,016$ *

Source : Auteur sur base des données d'enquête.

*Significatif à 90% ** Significatif à 95% *** Significatif à 99%

Des analyses faites, l'on note que la satisfaction aux attentes est extrêmement négative à plus de 36 fois plus que ceux qui pensent que le travail se fait convenablement considéré comme variable référencée. Bien au-delà, l'on constate que la pratique de la bonne gouvernance est négativement associée au seuil de 0.05. En effet, les données en présence montrent que la bonne gouvernance n'est pas appliquée conformément aux normes administratives. Elles sont 7 fois moins que ceux adoptent les bonnes pratiques de la gouvernance. En ce qui concerne les recommandations, le respect de la constitution et de droit de l'homme priment sur toutes les propositions faites. Elles représentent 4 fois plus toutes les déclarations faites par les enquêtés par

rapport aux besoins sociaux considérées comme une variable de référence.

3.5. Profil attendu des gouvernants congolais : synthèse qualitative

L'analyse thématique des déclarations qualitatives recueillies auprès des enquêtés permet de dégager, en creux de la critique formulée à l'encontre des gouvernants en exercice (irresponsabilité, démagogie, égoïsme, refus de l'alternance), un ensemble convergent d'attributs jugés indispensables à un gouvernant légitime. Le tableau 5 présente cette synthèse, organisée en neuf dimensions, qui constitue la matière première du modèle proposé en section 5.

Tableau 5. Synthèse des neuf dimensions du profil de gouvernant attendu, issues de l'analyse qualitative.

Dimension attendue	Illustration issue des déclarations des enquêtés
Responsabilité	Rendre compte de la gestion de la chose publique et assumer les conséquences de ses décisions.
Respect des droits humains	Garantir les libertés d'opinion, d'association, d'expression et de la presse.
Compétence managériale	Gérer les ressources publiques avec rigueur, à l'image d'un gestionnaire orthodoxe.
Intégrité	Refuser l'enrichissement illicite et la corruption dans l'exercice de la fonction.
Souci du bien-être collectif	Orienter les politiques publiques vers la satisfaction des besoins sociaux de base.
Nationalisme	Défendre la cause congolaise avant les intérêts personnels ou ceux des puissances étrangères.
Clairvoyance et vision (CVI)	Porter un projet de société clair, lisible et mobilisateur pour la population.
Promotion de l'alternance	Respecter la limitation des mandats et favoriser le renouvellement démocratique.
Respect de la Constitution	Se conformer aux textes constitutionnels et à la cohésion nationale.

Source : Auteur sur base des données d'enquête

4. Discussion

4.1. Une crise de légitimité documentée empiriquement

Le taux de désapprobation de 76 % observé dans cette enquête corrobore, par une mesure quantitative inédite, le constat déjà dressé par les observateurs des processus électoraux congolais de 2011 et de 2018 (Conférence Épiscopale Nationale du Congo, 2012 ; Pourtier, 2012). Il confirme l'hypothèse principale de la recherche : l'image des gouvernants congolais est globalement négative et apparaît directement liée à l'incapacité perçue de ces derniers à répondre aux besoins du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire comme à ceux de la population dans son ensemble. Ce résultat s'inscrit dans le cadre théorique de l'« élite de proximité » mobilisé par Dinzila (2020) : la concentration du pouvoir entre les mains d'un cercle restreint

de gouvernants et de leurs alliés tend à éloigner l'action publique des aspirations profondes et authentiques des gouvernés.

4.2. L'effet paradoxal du capital scolaire et professionnel

L'association significative entre niveau d'instruction, profession et sévérité du jugement porté sur les gouvernants invite à nuancer l'idée d'un personnel universitaire uniformément acquis à la critique. Si les licenciés et les chefs de travaux/assistants : catégories les plus exposées à la précarité statutaire expriment la défiance la plus forte, le corps administratif se montre comparativement plus indulgent, ce qui peut traduire une proximité plus directe avec les circuits de gestion publique ou une moindre exposition aux enjeux scientifiques contestataires. Ce résultat

tat fait écho aux analyses de Muller (1994) sur l'action publique, selon lesquelles la perception des politiques publiques varie fortement selon la position structurelle de l'observateur au sein du système qu'il évalue.

4.3. De la gestion perçue à l'image : la centralité de la gouvernance

Les analyses multivariées convergent vers un constat unique : ce n'est pas tant l'identité sociodémographique des enquêtés que leur appréciation de la gestion et des actions concrètes des gouvernants qui détermine l'image globale qu'ils en ont. La désignation des gouvernants comme « managers » plutôt que comme « irresponsables », « démagogues » ou « égoïstes » constitue, à elle seule, le pivot statistique de la perception positive ou négative. Ce résultat rejoint la définition de la bonne gouvernance retenue par la Banque mondiale comme manière dont s'exerce le pouvoir dans la gestion des res-

sources économiques et sociales d'un pays en vue de son développement (cité dans Dinzila, 2020), et confirme empiriquement la deuxième hypothèse de travail : les politiques publiques actuelles ne parviennent pas à satisfaire les attentes citoyennes les plus élémentaires.

4.4. Vers un modèle politico-volontariste du profil des gouvernants

À partir de la synthèse qualitative présentée au tableau 5 et des déterminants statistiques dégagés en section 3.4, cet article propose de formaliser un modèle « politico-volontariste » du profil des gouvernants congolais, prolongeant la proposition initiale de Dinzila (2020). Ce modèle repose sur cinq principes directeurs résumés au tableau 6 et neuf attributs cumulatifs déjà identifiés (tableau 5).

Tableau 6. Les cinq principes directeurs du modèle politico-volontariste.

Principe directeur	Contenu
1. Synergie gouvernants-gouvernés	Le pouvoir se construit par une compénétration participative entre l'action des gouvernants et l'appropriation de cette action par les gouvernés, à l'image d'une relation bijective entre les deux pôles de la gouvernance.
2. Refus du nivellement par le bas	Le modèle promeut une culture de l'excellence et préserve les institutions républicaines contre leur instrumentalisation par leurs propres créateurs.
3. Éthique de la responsabilité	L'éthique constitue le socle de la gouvernance ; elle s'oppose au déficit de responsabilité individuelle et collective observé chez une partie des gouvernants congolais.
4. Dialectique participative	La volonté politique implique mutuellement gouvernants et gouvernés dans un rapport social dynamique, et non hiérarchique ou unilatéral.
5. Sens stratégique	Les gouvernants doivent agir en stratèges, adaptant leur action au temps et aux circonstances, dans une lecture dialectique et non figée des faits sociaux.

Source : Auteur sur base des données d'enquête

L'articulation entre les tableaux 5 et 6 dessine une architecture à deux niveaux : des principes directeurs qui définissent la philosophie de l'action publique, et des attributs personnels qui qualifient le gouvernant individuel. Ce modèle se distingue des approches strictement institutionnelles de la bonne gouvernance (réforme des textes, séparation des pouvoirs) en plaçant la volonté politique des acteurs : gouvernants comme gouvernés au centre du dispositif, dans la continuité des travaux de Gramsci (1959) sur la prééminence du politique sur l'économique dans certaines conjonctures historiques.

4.5. Limites et risques du modèle

Ce modèle n'est pas exempt de limites. D'une part, sa portée empirique reste circonscrite à un échantillon de personnel universitaire kinois,

dont le niveau d'instruction et la sensibilité critique ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population congolaise ; toute généralisation à l'échelle nationale doit donc être prudente. D'autre part, comme le souligne Dinzila (2020), le modèle politico-volontariste comporte un risque intrinsèque de « pathologie politique » si les gouvernants n'en intériorisent pas les principes : la persistance de comportements irresponsables, démagogiques ou égoïstes pourrait, à l'inverse, aggraver la défiance déjà mesurée. Ce risque est renforcé par les pressions exogènes qu'exercent certaines puissances internationales sur les trajectoires politiques africaines, qui peuvent contrarier l'émergence de gouvernants authentiquement nationalistes. Enfin, le modèle, formulé en termes normatifs, appelle des recherches complémentaires permettant d'objecti-

ver son opérationnalisation, par exemple à travers des indicateurs de gouvernance mesurables et un suivi longitudinal de l'image des gouvernants.

5. Conclusion

Cette étude visait à mesurer la perception qu'a le personnel académique, scientifique et administratif de l'Université de Kinshasa et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa de leurs gouvernants, puis à en tirer un modèle de profil capable de répondre aux attentes exprimées. Les résultats confirment, dans leurs grandes lignes, les quatre hypothèses de travail : l'image des gouvernants congolais est majoritairement très négative (76 %) et proportionnelle à leur incapacité à résoudre les problèmes de la société ; les politiques publiques actuelles ne satisfont pas les attentes des gouvernés ; cette image négative traduit la perception de l'intérêt égoïste plutôt que la relance d'une action managériale au service du bien commun ; et le redressement de cette image suppose la promotion, chez les gouvernants, d'un esprit à la fois nationaliste et managérial.

Sur cette base, l'article propose le modèle politico-volontariste comme cadre de référence pour penser le profil souhaitable des gouvernants congolais, articulé autour de cinq principes directeurs (synergie, disposer des aptitudes intellectuelles et morales, dialectique participative, sens stratégique) et de neuf attributs personnels (responsabilité, compétence managériale, respect des droits humains, intégrité, souci du bien-être collectif, nationalisme, vision, promotion de l'alternance, respect de la Constitution). Loin d'être une solution univoque ou une « baguette magique », ce modèle constitue un outil heuristique destiné à orienter à la fois la sélection des gouvernants et l'évaluation de leur gestion des

affaires publiques.

Sur le plan des recommandations, l'étude invite les acteurs institutionnels congolais à : (i) instaurer une traçabilité claire de la reddition de comptes envers la population ; (ii) garantir effectivement les droits de base de la personne dont les droits civils et politiques conformément aux engagements internationaux de la RDC ; (iii) renforcer l'efficacité et la professionnalisation des services publics, notamment par la formation continue et la revalorisation salariale des agents de l'État ; (iv) consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'État de droit ; et (v) lutter résolument contre la corruption et le détournement des biens publics. Des recherches futures pourraient utilement élargir l'échantillon à d'autres catégories socioprofessionnelles et à d'autres provinces, et tester longitudinalement l'évolution de l'image des gouvernants à l'aune de l'application ou non des principes du modèle politico-volontariste ici proposé.

Bibliographie

1. Agence d'information des États-Unis. (1991). Qu'est-ce que la démocratie ? (numéro d'octobre 1991).
2. Aron, R. (1965). Démocratie et totalitarisme. Gallimard.
3. Bellina, S. (2009). La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ? Institut de la gouvernance. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-158.html>
4. Burdeau, G. (1956). La démocratie. Éditions du Seuil.
5. Burdeau, G. (1967). Traité de science politique (2e éd., Vol. 2 : L'État). Librairie générale de droit et de jurisprudence.

6. Conférence épiscopale nationale du Congo. (2012, 11 janvier). Le peuple congolais a faim et soif de justice et de paix. CENCO. www.cenco.cd
7. Dye, T. (1998). *Understanding public policy* (9e éd.). Prentice Hall.
8. Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique : l'action publique*. Armand Colin.
9. Lateef, S. (Éd.). (1992). *Governance and development*. Banque mondiale.
10. Loka-ne-Kongo. (2001). *Lutte de libération et piège de l'illusion... Multipartisme intégral et dérive de l'opposition au Zaïre (1990-1997)*. Presses Universitaires du Congo.
11. Muller, P. (1994). *Les politiques*. Presses Universitaires de France.
12. Pourtier, R. (2012). Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage. *EchoGéo*. <https://doi.org/10.4000/echo-geo.13119>
13. Ravitch, D. (1991, avril). Education and culture in a free society [Communication]. Educational Excellence Network's International Civic Education Conference, Washington, États-Unis.
14. Schmitter, P. (2000). Réflexions liminaires à propos du concept de gouvernance. Dans C. Gobin & B. Rihoux (Éds.), *La démocratie dans tous ses états* (p. 58). Bruylant.
15. Shomba Kinyamba, S., & Mwene Batende, G. (2008). *Vade-mecum du chercheur-enquêteur*. Kinshasa/M.E.S.
16. Vangu Ngimbi, I. (2017). *Éclairage sociologique sur quelques notions canoniques de la science politique*. L'Harmattan.

**Revue Trimestrielle publiée par
L'Institut de Recherches Economiques
et Sociales (I.R.E.S)**

<https://cahierseconomiquesetsociaux.cd>